



LEGITIMITES D'EN HAUT LEGITIMITES D'EN BAS Postures d'acteurs

25 et 26 juin 2018

Université Paris Nanterre

Bâtiment W Max Weber



Résumés



Colloque organisé par le Ladyss avec le soutien de



Université
Paris Nanterre

PARIS 8
UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ PARIS 1
BANTHÉON SORBONNE

PROGRAMME

LUNDI 25 JUIN 2018

9h00 **Accueil**

9h30 **Ouverture et présentation du colloque**

- Ouverture : **Nathalie Blanc**, directrice du LADYSS
- Présentation du colloque : **Aline Brochot**, **Eric Canobbio**, responsables de l'axe 1 du LADYSS

10h00 **Table ronde : *Légitimité, légitimités en question***

*Présentation et animation : **Andrée Kartchevsky** (U. Reims-LADYSS) et **Eric Canobbio** (U. Paris 8-LADYSS) avec :*

- **Marie-Vic Ozouf-Marignier**, Historienne-géographe, directrice d'études à l'EHESS, UMR Géographie-Cités
- **Nadia Salhi**, dirigeante de la CGT, co-pilote du collectif confédéral « Politique industrielle, Développement Humain Durable, Numérique »
- **Vanik Berberian**, Maire de Gargilasse-Dampierre, Président de l'Association des Maires Ruraux de France
- **Francis Demier**, Professeur émérite d'histoire économique et sociale, Université Paris Nanterre (sous réserve)
- **Jean-Pierre Thibault**, Inspecteur général, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

11h20 **Débat avec la salle**

11h30 **Pause**

11h45 **Session 1 : Normes, politiques et action publiques**

*Présentation et animation : **Aline Brochot** (CNRS-LADYSS)*

Dominique Rivière, Professeur de géographie, Université Paris-Diderot, UMR Géographie-Cités

L'Etat, la commune, les chercheurs, l'entreprise... et les autres : chassé-croisé d'acteurs autour de deux hubs à Fiumicino (Rome)

Juliette El-Abiad, Doctorante en anthropologie urbaine – Université Côte d'Azur (LAPCOS, EA 7278) et Doctorat de Géographie/Département de géographie « Aménagement touristique et culturel », Université St-Joseph (CEMAM)

Politiques publiques et gouvernance urbaine à Beyrouth. Légitimité d'acteurs, normes et usages populaires

Thomas Maillard, Doctorant en géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS

Les sources de légitimité des associations de quartier, un outil d'analyse de la gouvernance urbaine à Saint-Louis (Sénégal)

Paulo Eduardo Moruzzi Marques, Professeur, Sociologie rurale, Escola Superior de Agricultura "Luiz de Queiroz" (ESALQ), Université de São Paulo, Brésil
La cause agroécologique et la légitimité des actions des travailleurs sans terre dans l'état de São Paulo au Brésil

12h45 **Débat avec la salle**

13h00 – 14h30 **Pause-déjeuner** – Buffet dans le hall du bâtiment

14h30 **Session 2 : Innovation : ressorts et enjeux**
Présentation et animation : **Michel Streith** (CNRS-LAPSCO)

Johan Milian, Maître de Conférences en géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS, Administrateur de l'UNADEL
S'émanciper ou se conformer pour agir ? Le projet local à l'épreuve de la transition énergétique

Sarah Thiriote, Doctorante en sociologie, Université Grenoble Alpes, UMR PACTE, Grenoble
Innover en tant que « dominés » ? le cas d'un collectif local de PME

15h00 – 15h15 **Pause**

Romain Feche, Fabienne Barataud, Xavier Coquil, Catherine Mignolet, UR 055 INRA-ASTER AgroSystèmes Territoires Ressource, Mirecourt
La construction d'un système agri-alimentaire sain et localisé en zone rurale : l'exemple de Mirecourt, entre initiatives locales et reconnaissance institutionnelle

Sécolène Darly, Maître de Conférences en géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS
Jardiniers-maraichers, paysans ou exploitants, légitimités professionnelles en concurrence pour le foncier dans les territoires périurbains

15h45 **Débat avec la salle**

16h30 **Fin de la première journée**

MARDI 26 JUIN 2018

9h00 **Accueil**

09h30 **Table ronde : *Légitimités en actes dans la gestion du bien commun***

*Présentation et animation : **Nicole Mathieu** (CNRS - LADYSS) et **Françoise Plet** (U. Paris 8 – LADYSS)*

avec :

- **Nicole Chambron**, sociologue, directrice du Centre Européen de Recherche et de Formation (C.E.R.F.)

- **Thierry Descours**, chef d'entreprise, directeur de Lithopress, Luzy (Nièvre)

- **Thomas Lamarche**, économiste, professeur des universités, (Université Paris-Diderot – LADYSS)

- **Jean-Pierre Thibault**, Inspecteur général, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Administrateur d'Icomos-France (comité français du Conseil International des Monuments et des Sites) (sous réserve)

10h30 **Débat avec la salle**

11h00 **Pause**

11h15 **Session 3 : Acteurs et experts dans les territoires (1)**

*Présentation et animation : **Eric Canobbio** (U. Paris 8 – LADYSS)*

Patrick Naeff, Géographe, collaborateur scientifique, **Pauline Plagnat Cantoreggi**, économiste du développement, Institut des Sciences de l'environnement, Université de Genève

Quelle place pour des experts 'non-académiques' dans la recherche interdisciplinaire associée au développement urbain ?

Nicolas Bataille, Doctorant en sociologie, sciences politiques, urbanisme, UMR CITERES (Université de Tours) et CRENAU – UMR AAU (ENSA Nantes)

L'ingénierie sert-elle à légitimer les politiques et projets des territoires ? Justifications et situations de légitimation

Gaëlle Ronsin, Doctorante en sociologie, Université Grenoble-Alpes – IRSTEA, **Coralie Mounet**, Laboratoire Pacte, UMR 5194, Grenoble

L'ouverture récente du conseil scientifique du parc naturel régional du Vercors : modifications autour des légitimités scientifiques et leurs impacts pour la gestion territoriale

12h00 **Débat avec la salle**

12h30 – 14h00 **Pause-déjeuner** – Buffet dans le hall du bâtiment

14h00 **Session 3 : Acteurs et experts dans les territoires (2)**

Présentation et animation : **Nicole Mathieu** (CNRS - LADYSS)

Alice Lapijover, Nicolas Becu, UMR 7266 LIENSs Littoral, Environnement et Sociétés (Université de La Rochelle / CNRS), **Vincent Ridoux**, CEBC et Observatoires PELAGIS (Université de La Rochelle / CNRS)

Scientifiques ou pêcheurs : qui est légitime pour évaluer les captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne ?

Romain Carausse, Doctorant CIFRE Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne – UMR 5319 PASSAGES

En quête d'une nouvelle légitimité d'action, le cas de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

14h30 **Débat avec la salle**

14h45 **Pause**

15h00 **Session 4 : Bien commun/Utilité collective : Le retour du local ?**

Présentation et animation : **Alphonse Yapi-Diahou** (Université Paris 8-LADYSS)

Claude Le Guill, Sociologue, chercheur associé au Centre de Recherche et de Documentation sur les Amériques (CREDA)

La légitimité des communs à l'épreuve de leurs mises en pratiques. Etudes de cas depuis la Bolivie

Pascal Lombard, Doctorant en géographie sociale – UMR LISST Dynamiques Rurales, Université Toulouse Jean Jaurès

Quand l'intervention de la société civile nourrit les modes de gouvernance du foncier agricole, à l'échelle globale et locale

Marina Rotolo, Architecte, doctorante en architecture, IPRAUS, UMR AUSser, Paris
Contre-pouvoirs dans une Capitale Européenne de la Culture : Matera 2019

Pascale Froment, Professeur de géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS

Biens communs entre praxis et théorie : une approche par l'expérience des lieux occupés à Naples

16h00 **Débat avec la salle**

16h30 **Conclusion du colloque** : Aline Brochot, Andrée Kartchevsky, Eric Canobbio

17h00 **Fin du colloque**

RESUMES

LUNDI 25 JUIN 2018

Session 1 : Normes, politiques et action publiques

L'Etat, la commune, les chercheurs, l'entreprise... et les autres : chassé-croisé d'acteurs autour de deux hubs à Fiumicino (Rome)

Dominique RIVIERE

Professeur de Géographie, Université Paris-Diderot
dr@parisgeo.cnrs.fr

Mots-clés : mobilisation territoriale, légitimité, acteurs, conflits, acteurs privés/publics, comités, banlieue de Rome, Italie

La question de la légitimité des acteurs et la façon « dont ils l'affirment, la revendiquent, y adhèrent ou au contraire la contournent, s'y affrontent, ou la rejettent » (Appel à Communication du colloque) se pose de façon récurrente depuis les années 90 (Jobert, 1998) à la fois sous l'impulsion de la décentralisation qui démultiplie les échelles de l'action publique, de l'élargissement de cette dernière à de nouveaux acteurs privés, associatifs, etc. et d'une perte d'évidence de l'idée même d'intérêt général (Subra, 2007), qui font que « gouverner aujourd'hui consiste à coordonner une multitude d'acteurs pour produire un minimum d'intérêts communs dans une société très fragmentée » (Bourdin, 1998). Cette mutation de la question de la légitimité des acteurs s'opère aussi sous l'effet de la montée d'une conflictualité territoriale à forte dimension locale, elle-même cause et conséquence de la mue de l'action publique. L'Italie en est un exemple parmi d'autres, de façon particulièrement accentuée dans le contexte de crise financière, économique et sociale, et plus récemment politique initiée par la crise des *subprimes*¹ de 2007. Mais si la montée en puissance de cette problématique est évidente, son sens reste ambigu. En effet, comme le souligne Laura Fregolent dans un état des lieux récent, d'un côté la multiplication des conflits à dimension territoriale peut s'interpréter comme une facette à part entière de la démocratie, voire désormais comme une forme de l'innovation sociale, « quasiment une nouvelle façon d'être présents dans le débat, de participer aux choix qui comportent des transformations du territoire (...) un aspect intrinsèque et inévitable du changement social », d'un autre côté elle renvoie dans de nombreux cas à l'expression d'une perte de légitimité de l'action publique, « d'un malaise, d'une intolérance, d'une communication tendanciellement interrompue entre des sujets détenteurs de pouvoir politique et les sujets porteurs d'occasions de changement » (Fregolent, 2014). Toujours dans ce cas italien, elle renvoie aussi, pour de nombreux auteurs, à la problématique d'une « géographie du mal être » et/ou encore à celle d'un « territoire malmené » par la spéculation immobilière et les projets de grands équipements (Cavallo, Varotto, 2014, Erbani, 2013), qui renforce l'idée de crise de légitimité de l'action publique. Cette dimension est toutefois difficile à interpréter avec du recul,

¹ Doublement du nombre de comités en Vénétie, (Fregolent dir, id)

dans la mesure où, à Rome en particulier, même avant l'élection de *5 stelle* à la municipalité et encore davantage depuis, elle percole l'ensemble du débat public, dans un contexte plus global de crise du politique, et de mise en cause de sa capacité à défendre l'intérêt commun (Lucarelli, 2016).

La communication explore ces questions liées à la légitimité de l'action publique et collective à travers l'analyse de ce qu'on peut appeler un processus de mobilisation territoriale, à partir du cas d'une banlieue de Rome. Fiumicino, 79 000 habitants, est sous la dépendance directe de la capitale italienne et en particulier de son aéroport international, premier *hub* italien pour le trafic voyageurs, qui fait l'objet d'un projet d'agrandissement adopté en 2012 par le gouvernement Monti, à la veille de sa démission (Delpirou, Rivière, 2013). Par ailleurs, cette banlieue romaine à bien des égards banale dispose toutefois d'un potentiel patrimonial et paysager tout à fait notable : en particulier s'y trouvent les restes de ce qui fut le plus grand *hub* portuaire de l'Antiquité, le port de Trajan (Porto Traiano), à proximité immédiate des ruines d'Ostia Antica, située quant à elle sur le territoire de la commune de Rome. La communication aborde en conséquence deux mobilisations territoriales dont les intérêts croisent : l'une s'est structurée en opposition au projet de doublement de la superficie de l'aéroport, autour de l'action d'un comité d'habitants, *Fuori Pista* (littéralement : Hors piste) et de la commune de Fiumicino ; l'autre s'est formée autour d'un projet de valorisation des ruines du port de Trajan, projet qui peut sembler plus consensuel de prime abord puisqu'il est l'objet de l'attention aussi bien de l'Etat (le Ministère de la Culture), de l'Aéroport de Rome (AdR), de la firme Benetton qui est l'un de ses principaux actionnaires, de la commune de Fiumicino et là encore d'un comité d'habitants, le *Comitato promotore Parco archeologico Fiumicino Ostia antica* (Comité promoteur du Parc archéologique Fiumicino Ostia antica) mais qui soulève de nombreuses contradictions.

Il n'est pas anodin de préciser que la recherche dont est tirée cette communication s'inscrit elle-même à certains égards dans ce processus de mobilisation territoriale, au moins pour ce qui concerne la partie « pour » le parc archéologique, puisqu'elle participe d'une recherche collective initiée par les institutions de recherche impliquées dans la prospection archéologique du site de Porto Traino, l'Ecole française de Rome² et la *British school* (Caneva e al, 2017), recherche-action qui a accompagné les premières expériences d'ouverture du site par la Surintendance et qui vise à faire connaître le site et mieux comprendre son environnement. Or cette même visée de « porter à connaissance » anime les deux mobilisations dont il sera question ici, la scène universitaire et de la recherche étant, dans ce cas comme dans bien d'autres, un des lieux de l'établissement de la légitimité des acteurs, même s'il faut noter d'emblée une certaine distance –les comités ne sont pas venus communiquer en tant que tels dans les cénacles universitaires. Ce n'est donc qu'incidemment que la seconde dimension, celle de la mobilisation « contre » l'agrandissement de l'aéroport par le comité d'habitant *Fuori Pista*, a été abordée.

Par ailleurs, la question de la possible valorisation de Porto Traiano et plus largement la commune de Fiumicino a été d'abord envisagée à partir d'une approche institutionnelle, ciblée sur des politiques publiques au sens strict du terme et en particulier sur les articulations entre dimensions locale, régionale/nationale et européennes. Or ce qui très vite m'a amenée à m'intéresser aux mobilisations territoriales et à la question de la légitimité de l'action publique à Fiumicino est l'intérêt limité des acteurs publics pour le site de Porto Traiano, ou plus exactement l'absence d'intérêt concerté, partagé et un tant soit peu pérenne, alors même que le potentiel de ce site pourrait sembler évident dans une visée de valorisation du territoire que ce soit dans une logique de développement local ou dans le cadre dans le cadre plus large de politiques de développement

² La documentation de cette recherche-action est disponible sur le site de l'EFR : <https://cirili.hypotheses.org>

régional comme par exemple la politique européenne de cohésion –c'est justement à l'occasion du lancement de la programmation 2014-20 de celle-ci que s'est formé le Comité promoteur du Parc archéologique Fiumicino Ostia antica.

C'est donc à partir de ce point de vue partiel que sera exposée la complexité de la chaîne d'intervenants qui structure la question de la légitimité de l'action publique ou collective : comment les alliances se constituent, évoluent, se reconfigurent, quels sont les chassés-croisés d'acteurs entre l'Etat, la commune, la Région Latium, les chercheurs, l'entreprise (Aéroports de Rome, mais aussi la firme Benetton et son émanation culturelle, *Navigare il territorio*), les comités d'habitants... Mais aussi quel est le rôle de l'absence d'un acteur comme la « Réserve du littoral romain » (réserve créée il y a deux décennies et déjà effective sur le plan normatif, mais toujours en attente d'un plan de gestion opérationnel, au milieu de laquelle se situent aussi bien l'aéroport que le port de Trajan). Ce dialogue ou le cas échéant ces monologues juxtaposés - comme dans *L'arbre le maire et la médiathèque* d'Éric Rohmer- débouchent-ils sur une dynamique ou sur un enlisement de l'action collective et sur un attentisme ? Dans quelle mesure le contexte métropolitain renforce-t-il cette complexité et comment joue-t-il sur les attentes des acteurs ? Quelles sont les oppositions mais aussi les porosités entre les différents niveaux et acteurs impliqués dans la construction de leur légitimité ?

La question de la légitimité renvoie en premier lieu au jeu des acteurs « officiels » publics et privés dans la mesure où, que ce soit dans le cas du projet d'agrandissement aéroportuaire ou dans celui du projet de valorisation du site archéologique de Porto Traiano, il est marqué par de fortes asymétries : asymétries entre acteurs publics, car il n'y a pas d'accord entre eux, la commune de Fiumicino s'opposant, comme le comité *Fuori Pista*, au projet d'agrandissement porté par l'Etat et AdR ; asymétries entre acteurs privés et publics avec en particulier une omniprésence de grands acteurs comme AdR, Benetton mais aussi des héritiers de la grande propriété latifundiaire, ce qui pose la question classique du « rapport coût/bénéfice de l'action publique » (Bobbio, 2011) dans un contexte de libéralisation qui touche directement l'Etat. Le jeu d'acteurs est aussi marqué par des temporalités de projet étirées, et par une certaine absence de dialogue entre acteurs publics, qui posent de leur côté la question de l'efficacité de l'action publique, encore accrue en période d'austérité budgétaire, ainsi que celle du caractère participatif ou imposé de la prise de décision. Dans ce jeu d'acteurs, les deux projets d'agrandissement et de valorisation du parc archéologique : AdR, soucieux de « s'ouvrir vers le territoire » est un des partenaires majeurs de la Surintendance dans les expériences de valorisation du parc de Porto Traiano ; la commune de Fiumicino, qui s'oppose au projet aéroportuaire d'AdR, collabore néanmoins à l'opération de valorisation du parc, dans une optique de diversification économique par rapport au « tout aéroport » promue aussi par le *Comité pour le parc*, etc. Mais au-delà d'oppositions parfois tranchées entre les différents niveaux –une responsable municipale dénonce ainsi un niveau local continuellement « contourné » par les décisions étatiques et aéroportuaires-, il peut s'avérer difficile de séparer nettement, du point de vue de la construction de leur légitimité, l'approche des acteurs locaux et celle d'un acteur « étatique » comme la Surintendance, qui s'est aussi engagée avec l'ouverture de Porto Traiano dans un processus d'ouverture vers le territoire. De leur côté, les comités, plus que dans une position systématiquement conflictuelle vis-à-vis des pouvoirs publics, se décrivent dans une position ambivalente, à la fois en opposition et en dialogue, dans le rôle de la « mouche du coche » voire parfois du fournisseur d'informations, dans l'optique de susciter une mobilisation.

La question de la légitimité renvoie en second lieu aux modes de mobilisation et à la construction même de l'intérêt général ou commun. En ce qui concerne les premiers, ils sont assez représentatifs

du contexte italien (Fregolent, id) dominé (compte-tenu aussi, selon les intéressés eux-mêmes, du faible nombre de membres « actifs » dans ces comités) par la communication (presse, milieux de la recherche, acteurs publics) et l'utilisation des recours légaux, assortis de quelques événements, en s'appuyant, comme cela est usuel, sur des organismes nationaux. En ce qui concerne la question de la représentation de l'intérêt général, elle se pose d'autant plus largement que la commune de Fiumicino est récente (1992) et est elle-même encore en phase d'affirmation de son « identité » vis-à-vis de la capitale comme de l'aéroport. Dans ce contexte, il est en soi notable que les comités d'action ne se posent pas, dans les entretiens tout au moins, la question du point de vue (de qui serait juge et partie) mais opposent au contraire à une expertise qui serait « neutre » la force d'une vision « construite d'en bas, de façon organique ». Si leur légitimité première –exposée comme telle dans leurs démarches juridiques- est bien celle de représenter « des habitants » directement concernés par les projets, ils rassemblent aussi des professionnels, dont, pour le Comité pour le Parc tout au moins, certains sont directement intéressés, au plein sens du terme, par le développement patrimonial de Porto. Pour ces diplômés (historiens, archéologues, naturalistes, etc.), qui relèvent du *terzo settore* associatif ou coopératif, il n'y a pas tant lutte contre une « marchandisation », même si cette inquiétude est présente, que pour le partage de ses possibles bénéfiques. La légitimité des uns –par exemple la gratuité promue par la Surintendance et AdR- peut aussi être problématique pour d'autres –les professionnels qui vivent ou cherchent à vivre des visites organisées. En ce sens, on peut émettre l'hypothèse que la mobilisation et sa légitimité sont aussi à lire comme une des manifestations parmi tant d'autres, de l'importance de la dimension sociale de la crise en Europe du sud, point qu'on retrouverait dans d'autres contextes métropolitains italiens (Salone e al, 2017). Enfin, la métropolisation en tant que processus est bien sûr à la base de la légitimité de l'aéroport, mais ce que contestent les opposants, outre le principe même de l'expansion sur une zone classée en réserve, est aussi l'efficacité même de la solution d'expansion proposée par AdR (le Comité *Fuori pista* a produit un contre-projet plus économe en superficie comme en coût) ainsi que le choix de concentrer tout le trafic aérien sur Rome plutôt que la solution polycentrique qui utiliserait les aéroports régionaux.

Références bibliographiques

- Bobbio L., 2011, "Conflitti territoriali: sei interpretazioni", TeMA , 4/4, p79-88.
- Bourdin A., 1998, *La question locale*, Paris, PUF
- Caneva G., Travaglini C., Virlovet C. (dir) 2017, Roma, Tevere, littorale, recherche tra passato e presente, Rome, EFR e Croma
- Erbani F., 2013, *Il tramonto della cosa pubblica*, Bari, Laterza
- Cavallo F-L e Varotto M, in Fregolent, 2014, Per un approccio geografico alle dispute territoriali in Italia, p 101-128
- Delpirou A., Rivière D., 2013, Rome capitale : les enjeux métropolitains vus du delta du Tibre, Métropolitiques, 3 juin 2013 (en ligne)
- Fregolent L. (dir), 2014, Conflitti e territorio, F Angeli, Milano
- Jobert A, 1998, « L'aménagement en politique ou ce que le "syndrome NIMBY" nous dit de l'intérêt général », Politix, vol 11, n°42, p 88-92
- Lucarelli A., 2016, *L'exemple de Naples, Groupe de travail « Les Communs »*, Agence française de développement (AFD), 26 mai 2016 (en ligne)
- Rivière D., 2018, « Transports et patrimoine : quel développement local pour une périphérie métropolitaine ? le cas de Fiumicino », dans Virlovet (dir) *City, River, Littoral. The Extension of Transportation Infrastructure in Delta Areas*, RIPARIA (en ligne), pp 63-69

- Salone C., Bonini S., Pazzola G.G., 2017, "Cultural production in peripheral urban spaces: lessons from Barriera, Turin (Italy)", *European Planning Studies*, p 1-21.
- Subra P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, A Colin
- Vitale T. (2007), Le tensioni tra partecipazione e rappresentanza e i dilemmi dell'azione collettiva nelle mobilitazioni locali, in Vitale T., a cura di, *In nome di chi ? Partecipazione e rappresentanza nelle mobilitazioni locali*, FrancoAngeli, Milano : 9-40.

Politiques publiques et gouvernance urbaine à Beyrouth Légitimités d'acteurs, normes et usages populaires.

Juliette EL-ABIAD

Doctorante Anthropologie urbaine – U. Côte d'Azur (LAPCOS, EA 7278). Doctorat de Géographie/
Département de Géographie « Aménagement touristique et culturel » U. St-Joseph (CEMAM)
juliette.elabiad@gmail.com

Mots clés : Norme urbaine, territoire, local, global, négociations, contournement, public/privé

Cette conférence se focalise sur la reconstruction de la ville de Beyrouth par la société SOLIDERE³. Je me concentrerai sur les planifications et les réalisations ainsi que sur l'idéologie du plan de reconstruction de SOLIDERE. J'analyserai la manière dont la société SOLIDERE a réussi à obtenir une légitimité juridique, politique et économique à la fin de la première guerre civile Libanaise. Aujourd'hui une gouvernance urbaine s'est mise en place au sein des espaces urbains reconstruits sous l'angle d'une dialectique public/privé. Ainsi, je pourrai appréhender après cela, la place de l'habitant au sein des processus de reconstruction et les évolutions des comportements sociaux au sein des quartiers reconstruits. Cette dernière analyse pourra étudier les stratégies populaires officieuses pour s'adapter ou contourner la nouvelle morphologie du centre tant d'un point de vue urbain que dans une perspective symbolique imaginaire et qui reconfigure aujourd'hui ces nouveaux espaces reconstruits.

La guerre du Liban de 1975 à 1990 a été une guerre civile meurtrière qui a dévasté le pays. Dès le début du conflit, le centre-ville a été la proie des belligérants, détruisant sans cesse les hauts-lieux de l'identité beyrouthine. En 1991, le bilan de la longue guerre est lourd.

Le plan de 1991 conçu par la société SOLIDERE avait pour ambition de donner un sang neuf au centre-ville. Le plan urbain offrait une reconstruction totale de la ville rasant le reste de la ville qui n'avait pas été touché par le conflit. Le secteur urbain reconstruit devrait offrir un cadre de développement axé sur le marché, encourageant l'émergence d'un environnement durable. Le plan directeur ne considérait pas le centre-ville comme un quartier central, unique et homogène, mais comme différents secteurs urbains.

La reconstruction de la ville de Beyrouth en ces différents secteurs ne fut pas une entreprise illégale. Elle reposait sur des contraintes juridiques, économiques et politiques.

La légitimité de la société ne s'est pas imposée mais était plutôt le fruit d'un consensus entre les acteurs privés de l'aménagement et les pouvoirs publics. Un partenariat public/privé avait pu alors être mis en place en sortie de guerre.

L'enchevêtrement entre public et privé serait d'autant plus lié aux effets néfastes de la reconstruction sur la ville de Beyrouth. La société privée transmet à travers les quartiers une idéologie qui n'est pas forcément en adéquation avec les désirs et souhaits de la population libanaise qui bien entendu n'avait pas été consultée dans ce processus de reconstruction. Les choix urbains ne reflétaient pas les usages sociaux historiques des habitants depuis la fin de la guerre. Le centre-ville avait alors de nouvelles fonctions et une nouvelle identité.

³ Société Libanaise pour le DEveloppement et la REconstruction.

Peu à peu, une transition à la fois morphologique et symbolique allait modifier la signification des lieux reconstruits et faire disparaître la dimension publique de la ville. Une nouvelle gouvernance urbaine s'installe alors avec la reconstruction de la ville de Beyrouth. Le centre-ville est aujourd'hui un espace urbain privé et privatisé. Des contrastes s'affichent et résultent d'une norme urbaine différente d'un quartier et d'un espace à un autre. En marge, de la modernité exacerbée de leur ville, les habitants ont développé des stratégies populaires officieuses qui agissent soit :

- Dans une perspective d'adaptation à cette ville nouvelle ;
- De contournement en vivant d'une part en autarcie dans leurs quartiers, en ne fréquentant plus leur centre-ville et d'autre part en utilisant les nouveaux lieux reconstruits pour protester contre le pouvoir en place.

Bibliographie

- BEYHUM Nabil, *Beyrouth au cœur des débats*, Paris, *Revue Les Cahiers de l'Orient*, troisième trimestre, n° 31, pp. 97-112, 1993.
- BEYHUM Nabil, SALAM Assam, TABET Jad, *Beyrouth construire l'avenir, reconstruire le passé ?* Dossier de *l'urban research institute*, 1992, 332 p.
- BEYHUM Nabil, *Reconstruire Beyrouth, Les paris sur le possible*, EMA, Maison de l'Orient, Lyon, 1992, 426 p.
- BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, « Le centre-ville de Beyrouth où le patrimoine réinventé ? » In GRAVARI-BARBAS Maria, *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*. Presses Universitaires de Rennes (PUR). Rennes, 2004, 125-144 pp.
- CORM Georges, *Le centre-ville de Beyrouth. Où est l'État ?* Paris, *Revue Les Cahiers de l'Orient*, troisième trimestre, n° 24, 1991, pp. 97-110
- CORM Georges, *La reconstruction : idéologies et paradoxes*, Paris, *Revue Les Cahiers de l'Orient*, troisième trimestre, n° 31, 1993, pp. 79 – 96
- DAVIE Michaël F, « Beyrouth quelle ville pour quel citoyen ? », *Annales de géographie de l'Université Saint Joseph*, Vol 16, 1995, pp 27-35.
- DAVIE Michael F, *Villes en projets, Discontinuités imposées au cœur de la ville ; le projet de reconstruction de la ville de Beyrouth*. Actes de colloque Talence, 23-24mars 1995.
- DOGAN Mattei, *La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques*, *Revue Internationales sciences sociales*, n° 196/2, ERES, 2010.
- ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Ed. Seuil, 2008, 384 p.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, 186 p.

Les sources de légitimité des associations de quartier, un outil d'analyse de la gouvernance urbaine à Saint-Louis (Sénégal)

Thomas MAILLARD

Doctorant en géographie, Université Paris 8, Laboratoire LADYSS

thomas.maillard@9business.fr

Mots clés : Sénégal, gouvernance urbaine, gestion partagée, associations de quartier, marges urbaines, légitimité, jeu d'acteurs

À Saint-Louis (Sénégal), si les aménagements urbains majeurs (réseaux techniques, infrastructures routières et aéroportuaires, lotissement) demeurent du ressort d'agences de l'État, les municipalités interagissent directement avec les associations d'habitants pour construire des équipements de quartier (écoles, postes de santé, terrains de sport, salle polyvalente) et gérer les déchets solides (Niang, 2007; Piermay & Sarr, 2007). La réussite de ces interventions dépend, à la fois, d'appuis techniques et financiers de la coopération internationale publique ou privée, et de l'implication des habitants — les "bénéficiaires" dans le financement, la main-d'œuvre et la gestion quotidienne. La gestion et l'aménagement des quartiers constituent donc une arène où s'affrontent des protagonistes locaux et globaux, porteurs de normes et d'intérêts divers (Bako-Arifari & Le Meur, 2001; Olivier de Sardan, 1993). Chacun de ces protagonistes négocie sa légitimité auprès des trois autres pour obtenir son soutien. Les associations de quartier y occupent une place centrale d'« *organisations intermédiaires* » (Chauveau *et al.*, 2001) : initiatrices, protagonistes des débats, mais aussi médiatrices entre intervenants et bénéficiaires.

Ce rôle est exacerbé dans les quartiers périphériques délaissés par la municipalité. Ces quartiers ne sont pas considérés comme prioritaires dans les interventions publiques. En effet, municipalité et agence de l'État se concentrent sur le rattrapage de l'équipement du centre-ville dense et très vulnérable aux inondations et à l'érosion côtière de la ville (Sarr, 2000). Les quartiers périphériques sont considérés comme des servitudes du centre : réserves foncières et espaces accueillants des équipements encombrants (aéroport, camps militaires, industrie polluante, système d'adduction en eau potable, etc.). Ils accueillent par ailleurs des nombreuses activités agraires méconnues et déconsidérées par les autorités municipales. *A contrario*, de nombreuses agences de coopération bilatérales et multilatérales, ainsi que des ONG investissent dans des projets de développement intégrant ces activités en insistant sur leur contribution au développement durable des villes (Mougeot, 2000; Smith *et al.*, 2004). Enfin, dernier élément de contexte, la forte croissance démographique de Saint-Louis se manifeste par un étalement urbain rapide et massif dans ces quartiers imposant de nombreux enjeux en termes d'équipement et de cohabitation entre activités agricoles, résidentielles et équipement majeurs.

Du fait de ces enjeux, ces quartiers constituent un terrain d'étude idéal des interactions entre acteurs de la gouvernance urbaine. Analyser la manière dont la légitimité de ses associations s'y construit et y est contestée par les différents protagonistes permet de comprendre la gouvernance réelle de ces marges de la ville.

La légitimité est le droit que l'on s'accorde et que l'on accorde à autrui de parler et d'agir. Le bien-fondé des paroles et actions est argumenté au nom de principes, de valeur, de règles, de lois, de normes (Hatzfeld, 2013). Cette définition positionne la légitimité, non plus comme un

attribut de telle ou telle institution disposant d'un monopole de l'action légitime au nom d'un système de référence unique (Weber, 1919), ou au nom d'une domination tacitement accepté (Bourdieu, 1984), mais comme l'attribut d'une interaction entre plusieurs acteurs sociaux : une évaluation réciproque. La légitimité « *suppose que l'un reconnaît à l'autre la validité de tout ou partie des principes au nom desquels il agit* » (Hatzfeld, 2013). De ce fait, la légitimité relève de systèmes de références multiples et elle est contingente à une situation d'interaction et d'échange particulière. N'étant pas un attribut fixé pour l'éternité à tel ou tel action ou acteur, elle est constamment mise à l'épreuve lors de chaque interaction (Boltanski & Thévenot, 1991). Ce sont donc les processus de construction de la légitimité — la légitimation — qui sont intéressants à observer dans la mesure où, ils peuvent nous renseigner sur les interactions entre acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. Les discours de soutien ou au contraire de disqualification de la légitimité de tel ou tel protagoniste d'un dispositif d'aménagement révèlent à la fois les principes de justification de l'émetteur, les alliances objectives ou les antagonismes qu'il forge avec les autres protagonistes. Elle est un outil conceptuel permettant d'analyser l'évolution des rapports de pouvoir entre acteurs.

Partant de cette définition, l'objectif de cette présentation sera de montrer comment l'analyse des discours portant sur la légitimité témoigne de l'évolution des rapports de pouvoir entre les acteurs de la gouvernance urbaine. Notre hypothèse est que les différents registres de légitimité mobilisés par les acteurs dans leurs discours visent à constituer des alliances stratégiques ou au contraire disqualifier leurs opposants dans les débats portant sur l'aménagement et la gestion du quartier. Pour ce faire, cette présentation s'appuiera sur la comparaison et l'analyse des discours d'acteurs diverses évaluant la légitimité des autres protagonistes, ainsi que leurs propres argumentaires de légitimation dans le cadre de plusieurs projets de gestion et d'aménagement controversés dans les quartiers périphériques de Saint-Louis.

Bibliographie :

- Bako-Arifari, N. & Le Meur, P.-Y., (2001), Les dynamiques locales face aux interventions de développement, In : *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Karthala : Institut de recherche pour le développement, Paris, p. 263-277.
- Boltanski, L. & Thévenot, L., (1991), *De la justification: les économies de la grandeur*, Gallimard, [Paris].
- Bourdieu, P., (1984), *Questions de sociologie*, Les Éd. de minuit, Paris, 277 p.
- Chauveau, J.-P., Le Pape, M. & Olivier de Sardan, J.-P., (2001), La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques, In : *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Karthala : IRD, Paris, p. 145-162.
- Hatzfeld, H., (2013), *Légitimité, Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris.
- Mougeot, L. J. A., (2000), Urban Agriculture: Definition, Presence, Potentials and Risks, In : N. BAKKER, M. DUBELLING, S. GUENDEL, U. SABEL KOSCHELLA et H. DE ZE UW (éd.), *Growing cities, growing food : urban agriculture on the policy agenda : a reader on urban agriculture*, Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung, Zentralstelle für Ernährung und Landwirtschaft, Feldafing, Germany, p. 99-117.
- Niang, D., (2007), *Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis* (thèse de Géographie, Université Gaston Berger, Saint-Louis).

- Olivier de Sardan, J.-P., (1993), Le développement comme champ politique local, *Bulletin de l'APAD*, n°6.
- Piermay, J.-L. & Sarr, C. (éd.), (2007), *La ville sénégalaise : une invention aux frontières du monde*, Karthala, Paris, 246 p.
- Sarr, C., (2000), Déséquilibre spatiaux et déphasage des aménagements dans l'urbanisation de la ville de Saint-Louis (Sénégal), *AFRISOR (Afrique-Sociétés-Recherches). Revue des Sciences Sociales et Humaines*, n°1, p. 59-92.
- Smith, O. B., Mougeot, L. J. A., Moustier, P. & Fall, A. (éd.), (2004), *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : enjeux, concepts et méthodes*, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Paris.
- Weber, M., (1919), *Le savant et le politique : La profession et la vocation de savant ; La profession et vocation de politique*, La Découverte, Paris.

La cause agroécologique et la légitimité des actions des travailleurs sans terre dans l'état de São Paulo au Brésil

Paulo Eduardo MORUZZI MARQUES

Professeur Escola Superior de Agricultura "Luiz de Queiroz" (ESALQ), Université de São Paulo, Brésil

pmarques@usp.br

Mots-clés : Réforme agraire, agriculture biologique, théorie des justifications, agroécologie, circuits courts de proximité

La question de la légitimité du mouvement des travailleurs sans terre demeure centrale dans les débats sur la réforme agraire au Brésil. Ce thème a été largement exploré dans nos recherches menées depuis 2013 et ayant pour point de départ le post-doctorat réalisé au Ladyss. Nos interprétations se fondent notamment sur la théorie des justifications en soulignant les démarches des familles d'agriculteurs sans-terre installées dans une zone périurbaine de la région métropolitaine de Campinas.

Nous avons formulé l'hypothèse qu'un discours fondé sur des principes de justice écologique serait capable de favoriser les demandes des familles *assentadas*, exigeant la mise en place des actions pour permettre d'attester la véracité des paroles. En 2013, la menace d'évacuation judiciaire de ces familles en raison d'une sentence favorable aux anciens propriétaires a provoqué un tollé de protestation, diffusant plusieurs arguments en défense des *assentados*.

Nous avons analysé d'abord ces discours fondés sur une justice écologique en faveur des familles *assentadas* et ensuite des initiatives susceptibles de prouver la solidité de ces paroles, la considérant comme un facteur décisif pour l'obtention de légitimité des revendications. Parmi ces initiatives, on souligne la mise en place, à partir de 2015, des « organisations de contrôle social » (OCS), un dispositif du Ministère de l'agriculture permettant la reconnaissance d'une production biologique pour le cas des ventes directes et achats publics. Cette démarche a surtout compté sur l'appui d'une équipe universitaire liée au Núcleo de Agroecologia de l'ESALQ/USP.

Enfin, nous examinons les effets de la multiplication de ces OCS, notamment la constitution de groupes de consommateurs solidaires, en vue de discuter sur le renforcement de la légitimité de la cause des familles *assentadas*. De toute manière, les difficultés et les menaces que connaissent ces dernières révèlent le poids de l'histoire du Brésil moderne, marquée par l'exclusion sociale.

Un bref regard sur la théorie des justifications

La sociologie des justifications constitue une approche très féconde pour notre analyse sur les controverses publiques autour de l'*assentamento* Milton Santos. Cette théorie (BOLTANSKI, 1990; BOLTANSKI et THÉVENOT, 1991) peut éclairer les principes de justice orientant la construction des discours dans des situations de divergences, permettant d'obtenir des éléments pour l'interprétation des différents degrés de légitimité d'une dénonciation ou d'une justification.

Pour nos propos, il suffit de rappeler ici que Boltanski et Thévenot (1991) proposent six ensembles de principes cohérents de justice (inspiré, lié au prestige, domestique, civique, marchand et industriel) susceptibles d'ancrer la formulation d'arguments visant à soutenir

une cause. Ces auteurs considèrent que d'autres groupes de références de justice peuvent émerger en raison de l'évolution des valeurs et croyances sociales, conduisant à la proposition d'un ordre juste écologique. En effet, les impacts des sociétés humaines sur l'environnement amènent notamment à la conception de la notion de développement durable. Dans ce cadre, il semble pertinent pour l'analyse de considérer cette hypothèse de naissance d'un référentiel de justification écologique.

Dans cette perspective, Van Dam et Nizet (2012) relèvent que le monde juste écologique est associé aux préoccupations concernant les générations futures, notamment grâce à la préservation des ressources naturelles, supposant un mode de vie capable d'éviter le gaspillage et l'ostentation. Comme cet aménagement d'un monde juste écologique est en cours de construction, il convient de souligner des ambiguïtés et contradictions dans la composition de ses principes de justice.

Quoi qu'il en soit, ces principes écologiques de justice constituent un puissant contrepoids vis-à-vis des mondes justes industriels et marchands. En effet, ces derniers disposent d'un haut degré de légitimité dans le capitalisme contemporain, orientant l'arbitrage d'innombrables conflits publics.

La mise en place de l'*assentamento*

L'*assentamento* Milton Santos se situe dans la région métropolitaine de Campinas (RMC), deuxième pôle urbain et industriel de l'état de São Paulo. La production agricole prédominante dans ce territoire est la canne-à-sucre, cultivée sur des très grandes exploitations, susceptibles de spéculation immobilière.

La mise en place de cet *assentamento* est notamment le fruit d'un changement de stratégie de la part du Mouvement des travailleurs sans terre (MST). Jusqu'au début des années 2000, le MST privilégiait l'obtention de terres pour l'installation des familles dans des régions lointaines des grands centres urbains. Grâce à la conception d'un modèle d'*assentamento* désigné *Comuna da Terra*, des efforts visant à obtenir des terres dans la RMC se sont déployés, mobilisant surtout des travailleurs urbains sous-employés intéressés à développer un projet paysan de contour agroécologique¹ (GOLDFARB, 2006). La proximité au marché fait partie de ce modèle, favorisant la mise en place des circuits courts de commercialisation et la pluriactivité.

Les familles engagées dans cette démarche vivaient dans des situations instables en ville, souffrant des difficultés importantes liées au chômage, à la précarité du logement et à l'insécurité alimentaire. Après plusieurs échecs, ces familles ont formé en novembre 2005, dans la semaine de la « conscience noire », le campement Milton Santos, en hommage au géographe reconnu. Un mois plus tard, l'Institut national de colonisation et réforme agraire (INCRA) a déplacé les familles concernées en direction des terres où l'*assentamento* a été établis. Auparavant, cette surface agricole était occupée d'une manière irrégulière par une usine de canne-à-sucre, l'Usina Ester. Il s'agit de terres de l'Etat fédéral en litige, provoquant plusieurs contretemps aux familles installées.

De toute manière, la proposition initiale de l'INCRA prévoyait la concession d'une exploitation de trois à cinq hectares par famille, qui devrait recevoir aussi les infrastructures nécessaires. Toutefois, ces perspectives initiales ont été vite frustrées. Au bout de compte, il y a eu l'installation de 68 familles sur une surface de 103,45 ha. Ainsi, chaque famille dispose à peine

¹ Pour en savoir plus sur le changement du MST en direction d'un discours favorable à l'agroécologie, l'article de Borsatto et Carmo (2013) est fort intéressant.

d'une exploitation d'un hectare (environ 30 ha sont destinés à la préservation environnementale).

La perspective de conquérir davantage de terres pour la réforme agraire a motivé le mouvement social à réaliser l'occupation des surfaces voisines comme forme de pression en vue de l'installation massive de familles sans terre aux alentours. Cependant, contre toute attente, c'est l'Usina Ester qui a obtenu en 2012 une sentence judiciaire favorable pour reprendre les terres où l'*assentamento* Milton Santos a été installé, provoquant d'intenses conflits.

En effet, plusieurs organisations ont manifesté leur appui à la cause des familles *assentadas*, en particulier celles qui encouragent la mise en place des projets agroécologiques dans l'*assentamento*, comme le Núcleo de Agroecologia de l'ESALQ/USP et une équipe de l'Embrapa Meio Ambiente². Au cours de ce conflit, ces équipes ont soutenu l'*assentamento* en évoquant l'utilisation de pratiques agricoles de base écologique et la destination de ses produits alimentaires aux familles en état d'insécurité alimentaire. Ici, il convient de souligner que la production locale a été pendant longtemps écoulee vers des institutions d'assistance sociale grâce au Programme d'Aquisition d'Aliments (PAA).

A ce propos, les agriculteurs *assentados* estiment que leurs pratiques agricoles sont beaucoup moins agressives pour l'environnement que la monoculture de canne-à-sucre des environs, qui utilise à grande échelle des pesticides provoquant la contamination des sols et des sources d'eau. Cette vision est construite dans une grande mesure en raison de l'étroite collaboration avec des étudiants et des experts. Par exemple, les ateliers de formation organisés par le Núcleo de Agroecologia sont considérés par les agriculteurs interrogés comme les principales et les plus fiables sources d'information sur la question environnementale et sur les pratiques agricoles durables.

De fait, la défense publique de l'*assentamento* mobilise fréquemment des idées autour de la production écologique et la protection de l'environnement. A l'époque du conflit mentionné plus haut, la lettre d'appui élaborée par des chercheurs de l'Embrapa est fort représentative de cette mobilisation.

L'équipe d'agroécologie de l'Embrapa Meio Ambiente manifeste sa solidarité à la cause des agriculteurs familiaux de l'*assentamento* Milton Santos, particulièrement à ce moment dramatique où il y a un ordre judiciaire d'évacuation des familles à être accompli dans un court délai. Cette menace affecte directement la destinée de dizaines de familles de cette localité. Nous réalisons un projet institutionnel avec des agriculteurs de cet *assentamento*, sous la forme d'un partenariat avec d'autres institutions gouvernementales de développement rural, engagées dans une démarche agroécologique. Les agriculteurs familiaux de l'*assentamento* Milton Santos démontrent une vocation et développent des initiatives orientées vers des styles d'agriculture durables, qui servent d'exemple à d'autres agriculteurs de la région.

A ce propos, des chercheurs de cette équipe agroécologique de l'EMBRAPA ont mis en place sur une surface collective de l'*assentamento* une Unité de Référence (Unidade de Referência, UR), combinant des productions agroécologiques maraîchères et arboriculture fruitière et forestière. Ce type d'expérience vise à valider et diffuser des systèmes agricoles riches en biodiversité, susceptibles de favoriser la transition agroécologique.

² Unité de l'Entreprise brésilienne de recherche agricole orientée vers les études des questions environnementales.

La construction des épreuves de véracité

Considérant ces discours fondés sur une justice écologique en faveur des familles *assentadas*, notre analyse se dirige maintenant vers les actions des acteurs et des experts visant à la construction d'épreuves d'effectivité. Il convient d'expliquer ici que, dans le cadre de la théorie des justifications (BOLTANSKI et THÉVENOT, 1991), ces épreuves se réfèrent à des aptitudes souhaitables, passibles de vérification, fondées sur des valeurs admises comme justes, mais susceptibles de contestation.

S'agissant de l'agriculture moderne, son épreuve de vérité s'associe à son efficacité (productivité et rentabilité), considérant ici le primat attribué aux grandeurs industrielles et marchandes. Notre hypothèse admet la croissance de la contestation, accompagnée d'une légitimité croissante, contre la validité des principes de justice qui orientent l'arbitrage des épreuves auxquelles l'agriculture productiviste répond d'une manière très vigoureuse. Ainsi, les épreuves fondées sur des grandeurs marchandes et industrielles sont mises en cause, ce qui suppose la revendication pour une autre hiérarchisation des valeurs servant à l'arbitrage de conflits en vue d'un monde agroalimentaire juste.

C'est dans cette perspective de changement écologique pour aménager un monde juste que des « organisations de contrôle social » (OCS) sont instituées dans l'*assentamento* Milton Santos, permettant la reconnaissance de la qualité biologique de ses produits. Il s'agit d'une initiative jouissant d'une grande visibilité pour démontrer l'engagement effectif des familles vis-à-vis des justifications écologiques en faveur de leur cause.

L'implantation des OCS exige un compromis mutuel des agriculteurs concernés afin d'assurer le respect des normes autour de la production biologique. Dans l'*assentamento* Milton Santos, la première OCS a été instituée en 2015, comptant sur l'appui du Núcleo de Agroecologia da ESALQ/USP. Celle-ci est constituée par quatre familles voisines, présentant des grandes affinités entre elles. Pour garantir la qualité biologique, le groupe organise des réunions mensuelles, afin de discuter sur des points pertinents tels que l'achat d'intrants, la vente de produits et le choix de pratiques productives. De plus, ce groupement développe un plan de conduite agricole pour chaque exploitation, fondé sur des pratiques en conformité avec la législation de la production biologique. Par ailleurs, le processus de constitution des OCS renforce des dynamiques collectives dans des petits groupes, plus proches, favorisant la construction de divers types d'initiatives conjointes.

Le succès de ce premier groupement – obtenant l'inscription de son OCS (nommée Recanto Produtos Orgânicos) dans le Cadastro Nacional de Produtores Orgânicos, sous la responsabilité du ministère brésilien de l'agriculture (Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, MAPA) – a encouragé la formation de deux autres groupes de cette nature: Horta Coletiva Produtos Orgânicos, comptant 11 familles, et Terra Viva, 8 familles. Dans cette communication, nous soulignons la mise en place de ce dernier cas, permettant de mettre en évidence des caractéristiques et des effets de cette initiative. Terra Viva est constitué majoritairement par des femmes.

La planification productive, la connaissance des expériences agroécologiques et l'autonomie féminine constituent des thèmes centraux dans ce groupe. Ses activités collectives ont lieu toutes les semaines. Effectivement, le souhait d'indépendance financière s'associe à celui d'une division plus égalitaire des tâches domestiques. Dans cette optique, ces femmes considèrent l'implantation de l'OCS comme un moyen pour favoriser le changement de leur rôle dans le processus de prise de décision familiale et communautaire.

Ainsi, le groupe pilote une expérience alternative de commercialisation, fournissant toutes les semaines des paniers d'aliments à des collectifs de consommation solidaire dans la région. Il

s'agit de la constitution d'une coopérative, composée par 12 familles, visant notamment à assurer l'approvisionnement des paniers en question. A la fin du premier semestre de 2017, la coopérative fournissait environ 50 paniers par semaine à deux groupes de consommateurs. Plus récemment, des membres du Núcleo de Agroecologia de l'ESALQ/USP ont organisé une livraison bimensuelle d'environ 25 paniers d'aliments à cette école.

Malgré cette petite échelle, les entretiens auprès des membres de cette OCS permettent de constater que son importance pour les familles *assentadas* est bien au-delà de sa dimension économique. Selon une de nos interlocutrices, grâce à ce dispositif, les entraides se sont multipliées, augmentant les interactions entre les familles. Ce renforcement de l'action collective a injecté des nouvelles énergies chez les *assentados*, renouvelant leurs perspectives d'avenir.

Par ailleurs, les OCS sont vues comme un dispositif qui offre une grande visibilité aux pratiques agroalimentaires des familles *assentadas*, contribuant à l'amélioration de leur image, car les préjugés par rapport aux agriculteurs sans terre sont importants. Dans cette perspective, les paniers destinés aux familles vulnérables ou aux groupes de consommateurs solidaires sont considérés comme la "carte de visite de l'*assentamento*".

Enfin, notre interprétation met l'accent sur l'idée selon laquelle la constitution de ces OCS représente un moyen efficace pour la confirmation des discours fondés sur une justice écologique en faveur de l'*assentamento*. Il s'agit de permettre que les efforts pour la mise en place d'une agriculture respectueuse de l'environnement et pour l'offre des aliments sains soient effectivement reconnus.

Conclusion

L'étude de la constitution des organisations de contrôle social (OCS) dans l'*assentamento* Milton Santos nourrit très pertinemment la discussion sur les sens des actions des familles concernées. En effet, ces OCS, en permettant d'obtenir une reconnaissance de qualité biologique pour les produits commercialisés localement, sont mobilisées également pour renforcer la légitimité des discours des familles *assentadas* et des experts qui les appuient. En définitif, les efforts visant à la constitution d'OCS dans l'*assentamento* se multiplient, renouvelant les énergies des familles en vue d'affronter les innombrables obstacles (en termes d'infrastructure, moyens de production et canaux de commercialisation), grâce à la revitalisation de l'action collective. En même temps, ce dispositif atteste l'engagement des familles *assentadas* en vue d'une agriculture saine et durable.

Références bibliographiques

- BOLTANSKI, L. *L'amour et la justice comme compétences*. Paris : Gallimard, 1990.
- BOLTANSKI, L. & THEVENOT, L. *De la justification*. Paris: Gallimard, 1991.
- BORSATTO, R. S. et CARMO, M. S. A construção do discurso agroecológico no Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem-Terra (MST). *Revista de Economia e Sociologia Rural*, 51(4), 2013, 645-660.
- GOLDFARB, Y. Do campo à cidade, da cidade ao campo: o projeto Comunas da Terra e a questão dos sujeitos da reforma agrária. *Revista Agrária* nº 5, São Paulo: FFLCH, 2006, pp. 109-138.
- MORUZZI MARQUES, P. E.; GASPARI, L. C.; ALMEIDA, B. Organização de Controle Social (OCS) e engajamento agroecológico das famílias do assentamento Milton Santos no estado de São Paulo. *Estudos sociedade e agricultura* (UFRRJ), v. 25, p. 545-560, 2017.

- SOUZA, J. *A construção social da sub-cidadania*. Belo Horizonte: Editora da UFMG, 2004.
- VAN DAM, D. et NIZET, J. Les agriculteurs bio deviennent-ils moins bio ?, in VAN DAM, D.; STASSART, P.; NIZET, J. et STREITH M. *Agroécologie: entre pratiques et sciences sociales*. Dijon : Educagri, 2012.

Session 2 : Innovation : ressorts et enjeux

S'émanciper ou se conformer pour agir ? Le projet local à l'épreuve de la transition énergétique

Johan MILIAN

Maître de Conférences en Géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS, Administrateur de l'UNADEL.

johan.milian@univ-paris8.fr

Mots clés : développement local, écocitoyenneté, émancipation, rapports de pouvoir, transition énergétique.

Introduction

Depuis 2015, l'UNADEL, organisation militante du développement local, conduit à travers la France un travail d'enquête et de recueil de témoignages autour de démarches locales fondées sur des « objectifs de transition ». Il consiste en des temps de rencontre et d'entretiens de fond avec les protagonistes de ces dynamiques locales (élus, techniciens, associations, entrepreneurs, habitants impliqués) ; ce travail a été dénommé « écoutes territoriales » et fait l'objet d'une coopération avec Territoires Conseils. Pour l'UNADEL, cet exercice de rencontre, de débat et d'accompagnement des territoires, nourrit ses questionnements car la thématique de la transition est intrinsèquement porteuse d'une ambition en matière de changement social et donc potentiellement créatrice d'innovation. C'est un moyen d'être en prise directe avec l'une des arènes du débat sur l'opérationnalité concrète du développement durable.

Je m'appuie ici sur les écoutes réalisées entre 2015 et 2017, soit 14 territoires, d'échelles et de contexte géographiques variés, communes, petites intercommunalités, Pays Loi Voynet. Dix de ces territoires « structuraient » leur transition, de manière centrale ou plurielle, autour du thème de l'énergie. Dans des conditions qui s'apparentent à celles d'une recherche-action, ce travail a permis à la dizaine d'enquêteurs mobilisés de rassembler beaucoup de données qualitatives issues :

- De nombreux entretiens avec des acteurs diversifiés : techniciens territoriaux, élus locaux, associations, services et agences de l'Etat etc.
- De séances d'observation participante dans les réseaux associatifs et socioprofessionnels
- De l'analyse de programmes et de dispositifs variés : Agendas 21, PCET, TEPOS, TEPCV notamment.

1. Problématique

Depuis la loi sur l'énergie de 2005, le sujet de la transition énergétique a peu à peu été installé comme un référentiel global par nos institutions politiques et économiques. Dans un contexte tendu de réformes budgétaire et fiscale, ce thème s'articule en effet à de profonds enjeux d'écoconception et de repositionnement de plusieurs secteurs clés du « capitalisme vert » (Schwartz et Lavergne, 2015). Dans la définition la plus neutre qu'on puisse en donner, parler

de démarche de transition énergétique suppose pour les acteurs en charge de l'animation de la vie publique et économique, de porter un élan et conduire une dynamique favorisant le passage à une économie et des modes de vie moins carbonés voire sans énergies fossiles.

Ce mouvement pose inévitablement des questions sur les modes de faire, les jeux d'acteurs, les rapports de pouvoir ; il est porteur de controverse, de compétition. Son appropriation territoriale (Offner, 2006) plus particulièrement interpelle car il s'opère dans un contexte de profonde recomposition de l'architecture institutionnelles locale marquée par la fusion des régions, l'agrandissement des EPCI et la création des communes nouvelles. Cette réorganisation se déroule dans un climat général de contrainte budgétaire, de réorganisation de l'Etat déconcentré avec des glissements de compétences qui s'opèrent entre les différents niveaux d'administration territoriale.

A l'échelle locale, celle des communes et des relations de proximité, la question de l'énergie est un enjeu majeur. Au niveau des dépenses tout d'abord. L'énergie est souvent le deuxième poste budgétaire des communes après le personnel. S'y ajoute, en fonction des contextes, la question de la précarité de certaines populations qui fait de l'énergie un enjeu social fort. Pourtant, les collectivités locales sont peu dotées en compétences et ne s'organisent politiquement pas en ce sens (il n'y a que très rarement des adjoints à l'énergie par exemple). Toutefois les initiatives locales autour de l'énergie sont nombreuses, une émulation dont témoignent la vitalité de réseaux croisant expériences, échanges de compétences et soutien technique, à l'exemple du CLER ou du Réseau TEPOS à l'échelle nationale ou du réseau Bruded dans l'ouest de la France.

D'autre part, le thème de l'énergie pose inmanquablement la question du rapport urbain/rural sous un angle de rapport de pouvoir. En ce début de 21^{ème} s. l'énergie est principalement produite dans les campagnes et consommées par les villes ; autrement dit, le monde rural produit beaucoup de ressources énergétiques mais il en a peu la maîtrise alors même que les espaces ruraux constituent le réservoir énergétique des espaces urbains, que ce soit sous forme de gisements ou d'infrastructures d'exploitation, production et approvisionnement. Ce constat d'une forme d'injustice environnementale liée aux asymétries rural/urbain (Kelly-Reif & Wing, 2016) réinterroge les principes de l'interterritorialité de M. Vanier (2007). Pour les territoires locaux (les collectivités locales, leurs regroupements et les services déconcentrés de l'Etat) la maîtrise de ce sujet devient un enjeu de compétences mais aussi de leviers de pouvoir.

2. Les effets de la managérialisation de l'action publique sur les démarches de transition

Toute démarche de transition territoriale s'inscrit dans une trajectoire et dans des cycles, dont le rythme est notamment marqué par les agendas politiques et les échéances techniques des supports institutionnels qui accompagnent l'action (appels à projets). En cela l'enjeu de captation est essentiel pour les « territoires de gestion » qui se trouvent en charge de compétences dévolues par la Décentralisation. Toutefois cette dynamique réside aussi, bien souvent, dans d'autres supports, parmi lesquels on retiendra particulièrement l'action sensibilisatrice des réseaux associatifs et l'ambition de porteurs de projets professionnels. Le cas échéant ces « initiatives locales » s'ancrent ou s'articulent à des tissus locaux militants qui marquent parfois profondément le paysage social et politique local (Halfacree, 2007 ; Bühler et alii, 2015). En pratique il s'opère donc un frottement entre des logiques ascendantes et descendantes, qui se télescopent dans ces différentes démarches et mettent en tension leurs légitimités respectives.

Dans ce contexte, certaines Ecoutes exposent des territoires parvenus à installer un dialogue et une coconstruction entre les normativités technique et institutionnelle des procédures et les initiatives socioprofessionnelles et/ou militantes, notamment par des outils d'animation territoriale. Je citerai ici les exemples du Beaujolais Vert, de la Biovallée ou encore la commune de Loos en Gohelle où la célèbre base 11-19, ancienne mine reconvertie en CPIE, est devenue un lieu où se côtoient les acteurs partie prenantes de la transition, avec des missions de sensibilisation, de services au public, d'hébergement et d'incubation d'éco-activités.

Toutefois, le travail des « Ecoutes » rejoint l'analyse d'autres travaux (Nadai et alii, 2015) : la managérialisation des dispositifs opère comme un puissant levier de normalisation des formes et peut enrayer voire éteindre l'émulation du projet local (Magnaghi, 2003). Dans les premières démarches de type Agenda 21 ou même encore TEPOS, un droit d'initiative et d'expérimentation était confié aux territoires, dans une logique de stimulation. D'une certaine façon, les territoires alors engagés se trouvaient incités à « bricoler » un nouveau modèle énergétique territorial (Tritz, 2012). Toutefois l'évolution des dispositifs suit l'exemple des procédures TEPCV dont les mécanismes sont très normatifs et ne plaident pas beaucoup pour une gouvernance territoriale efficace (Nadai et alii, 2015). Cette recomposition de l'action dans sa substance pèse sur la construction des capacités à agir et des formes de l'action collective. Elle peut venir marginaliser certains acteurs pionniers et précariser les « métiers de la transition », provoquant de fait une forme de déqualification du travail fourni par des parties prenantes essentielles de la démarche.

3. Sublimer la tension entre approches programmatique et sociétale

L'engagement par opportunité (programmes Leader, PCET etc.) ne suffit pas à installer dans la durée une démarche de transition ; ces programmes aident à crédibiliser une démarche mais doivent s'accompagner, rencontrer une volonté locale, pour pérenniser une action de fond. Dans le même temps, des impulsions données « par le bas » interviennent dans le jeu de régulation de la démarche de transition et parfois bousculent les modes de faire et les postures politiques. Ce constat tiré des travaux de nos Ecoutes pose une hypothèse autour de la tension entre une approche « programmatique » et une approche « sociétale » de la transition. La première offre une posture dans laquelle l'ingénierie du territoire explore les possibilités de porter des investissements sur les thématiques du développement durable, des économies d'énergie et des énergies renouvelables. L'appropriation de la durabilité se décline ici comme un espace de travail et de positionnement stratégique, organisé et polarisé par la disponibilité des fonds publics. La seconde renvoie à la construction d'une conception plus globale, transversale, synoptique et systémique, qui s'incarne dans des synergies entre les modes de production, de consommation et d'habiter et les modes de vie, la culture et l'identité du territoire et de ses habitants. Elle suppose la formation de « territoires-habitants » en miroir des « territoires-normatifs » et de travailler à la construction d'une éco-citoyenneté nourrissant l'engagement et l'action politiques. Dans ce processus qui nécessite du volontarisme pour s'organiser, nous avons repéré trois grands registres de débat qui émergent autour du projet territorial, reposant à la fois la question des conditions de l'innovation et celle de la construction des légitimités :

a) Faire émerger une population « concernée et mobilisée »

Les situations d'implication et de sensibilisation des populations sont très variables d'un territoire à l'autre, en fonction de la trajectoire de ces territoires et de leur capital social et culturel. Travailler la montée en capacité des habitants-usagers est un moyen de porter

l'ambition. A l'image de l'expérience du corpus des Ecoutes, cette préoccupation prend corps à travers trois volets d'interpellation des habitants : par la sensibilisation, par la formation, par l'invitation « à l'agir ». Cette dynamique bouscule le schéma classique du rapport élu-citoyen puisqu'elle place peu à peu l'élu dans une situation où il n'est plus seul référent et tient d'abord un rôle d'animateur et de relais.

b) Instaurer les outils d'une gouvernance territoriale

L'idée de gouvernance territoriale met en avant le principe d'une articulation des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif

ou de réaliser un projet de développement (Gilly et al., 2004). Convoquer cette notion c'est donc prêter attention à la construction des arbitrages et des coordinations entre les différents acteurs impliqués dans le débat territorial, qu'ils soient institutionnels, politiques, économiques ou sociaux. L'organisation du territoire en espace de dialogue et de coopération aide à faciliter dans une certaine mesure l'appropriation collective des enjeux individuels ainsi que l'horizontalité des rapports entre acteurs partie prenantes.

c) Maîtriser la production locale

Ce point aborde enfin la construction d'une légitimité des « territoires-habitants » vis-à-vis des opérateurs techniques de l'énergie. De par notre héritage historique, les compétences relatives à la gestion des réseaux sont déconnectées des ambitions locales formulées à travers des politiques territoriales de l'énergie. Les démarches de transition énergétique posent clairement l'hypothèse de glissement d'un système centralisé vers un système décentralisé. Ce processus amène à redéfinir ce qui fait ressource énergétique en partant de la demande locale. Il se démarque d'une approche managériale pour qui la décentralisation énergétique est d'abord interprétée sous l'angle de l'économie des réseaux et signifie libéralisation du marché. Une approche territoriale de la production et du lien à la consommation établit des priorités différentes, par exemple en favorisant des équipements du type cogénération. La voie de la maîtrise locale pose de nombreuses questions, dont deux particulièrement : celle de la responsabilité des investissements et des problèmes, et celle de la solidarité financière et de l'engagement militant, individuel et collectif, nécessaire.

Bibliographie

- BÜHLER, E.-A., DARLY, S., MILIAN, J., 2015. « Arènes et ressources du droit au village : les ressorts de l'émancipation dans les campagnes occidentales au 21^{ème} siècle ». *Justice spatiale / Spatial justice*, n° 7, janvier 2015, <http://www.jssj.org>.
- CRUICKSHANK, J., 2009. "A play for rurality: modernization versus local autonomy". *Journal of Rural Studies*, vol. 25, pp. 98-107.
- GILLY J.-P., LEROUX I., WALLET F., 2004. *Gouvernance et proximité*, In Pecqueur B., Zimmerman J.-B., *Économie de proximités*. Hermès Science Publications, 264 p.
- HALFACREE K., 2007, « Trial by space for a 'radical rural': Introducing alternative localities, representations and lives », *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n° 2, pp. 125-141.
- KELLY-REIF K. & WING S., 2016, "Urban-rural exploitation: An underappreciated dimension of environmental injustice". *Journal of Rural Studies*, vol. 47, pp. 350-358
- MAGNAGHI A., 2003, *Le projet local*, Mardaga, 128 p.

- NADAÏ A., LABUSSIÈRE O., DEBOURDEAU A., REGNIER Y., COINTE B., DOBIGNY L., 2015. "French policy localism: Surfing on 'Positive Energie Territories' (Tepos)". *Energy Policy*, vol. 78, pp. 281–291.
- OFFNER J.-M., 2006, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », *Revue française de science politique*, 2006/1, vol. 56, p.27-47.
- TRITZ Y. 2012, « Le système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local », *Géographie, Economie, Société*, vol. 14, n° 1, pp. 31-52.
- UNADEL & MAIRIE CONSEIL, 2016, *Neuf territoires en transition – Expériences et enseignements*, Rapport des Ecoutes territoriales, 74 p.
- VANIER M., 2007. *Le pouvoir des territoires – essai sur l'inter-territorialité*. Economica, 186 p.
- SCHWARZ V. & LAVERGNE R., 2015, « Pourquoi une transition énergétique est-elle nécessaire ? », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* », n° 78, pp. 7-10.

Innover en tant que dominés ? le cas d'un collectif local de PME

Sarah THIRIOT

Doctorante en sociologie, Laboratoire PACTE, Grenoble
thiriot.sarah@gmail.com

Mots-clés : PME, confiance, marchés, développement durable, réseaux, innovation, expertise

Cette communication propose d'analyser comment des PME de la filière du bâtiment s'organisent pour faire valoir de nouvelles pratiques durables dans leurs activités de chantier. Nous étudions le processus de diffusion de leur méthodologie innovante – qui s'incarne dans un label –, pour comprendre comment et pourquoi cette démarche marginale, portée par un collectif de « petits » (Mallard, 2011) peut – ou non – se frayer un chemin et devenir légitime dans le monde du bâtiment. Dans ce contexte, il s'agit d'étudier comment des acteurs dominés – petits, spécialisés, sous-traitants – parviennent à proposer un positionnement innovant dans un marché fortement institutionnalisé. En étudiant le discours que construisent ces entrepreneurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que sa réception auprès d'autres acteurs, nous voulons questionner ici ce que signifie « être légitime » sur le marché.

Les travaux de sciences politiques comme de sociologie générale ont en commun d'envisager la légitimité comme un phénomène qui repose nécessairement sur la reconnaissance sociale. La communication propose de repérer les arguments et les mécanismes qui permettent à ces acteurs d'être considérés comme légitimes par les autres acteurs du marché. Notre analyse s'inscrit dans le champ de la sociologie économique : nous considérons le marché comme un espace social au sein duquel, au-delà de l'offre et de la demande, de nombreux acteurs sont positionnés : autorités publiques, prescripteurs et intermédiaires (ADEME, législateur et prescripteurs techniques, association de consommateurs et de professionnels). Tous ces acteurs participent à organiser le marché et à construire les relations marchandes. Les outils conceptuels de ce champ sociologique permettent aussi d'analyser les hiérarchies qui existent sur les marchés, les luttes auxquels se livrent les acteurs, ou encore les réseaux et les alliances qui structurent le marché. Ici, *Développement durable* et *transition énergétique* représentent des enjeux de repositionnement des acteurs économiques et sont donc compris comme des éléments de dynamique de reconfiguration des marchés (Fligstein, 1996). En analysant la tentative de repositionnement de ces PME, nous proposons d'étudier le processus de légitimation de ces entrepreneurs auprès des acteurs du marché, en y apportant l'outillage issu de la sociologie économique pour analyser les mécanismes qui sous-tendent la reconnaissance sociale de cette démarche.

Cette analyse s'appuie sur une étude de cas approfondie (Eisenhardt, 1989), auprès d'une association de PME du bâtiment ancrée en Seine-Saint-Denis. Nous avons suivi ces entrepreneurs dans la construction et la diffusion de leur démarche labellisée. Le label, née en 2015, vise un objectif d'équilibrage des émissions de carbone sur les chantiers : il s'agit d'organiser et d'optimiser le chantier en prenant en considération des critères environnementaux. Le travail de diffusion a visé différents types de publics : lycées professionnels, assureurs du BTP, associations de professionnels du bâtiment, collectivités locales. Nous avons aussi suivi leur démarche de mise en visibilité dans des espaces plus

institutionnels (salons professionnels, présence à la COP21, participation à des concours sous l'égide de l'ADEME, signature de charte avec la mairie de Paris). Notre communication se fonde sur un matériau qualitatif composé d'une quinzaine d'entretiens, d'observation d'une quinzaine de présentations réalisées par les entrepreneurs ainsi qu'à un accès à des documents échangés autour du label.

1 – Innover en matière d'environnement pour échapper à une double domination

Cette première partie présente la stratégie de la démarche environnementale développée par les entrepreneurs : nous analysons les enjeux qui président à la démarche collective de ces entrepreneurs. « Encastrés » (Granovetter, 1985), ces entrepreneurs obéissent aux institutions en place. Mais ils sont aussi des acteurs stratégiques, qui participent à la transformation des marchés grâce à différentes actions collectives. Si leur démarche revêt une dimension stratégique de différenciation, en proposant des arguments commerciaux pour se positionner sur le marché (Reverdy, 2005), nous proposons d'interpréter cette démarche comme tentative de remise en question d'une hiérarchie sociale qui leur est défavorable. Autrement dit, la construction d'une offre différenciante passe largement par la construction d'un discours critique à l'égard d'une double domination - économique et institutionnelle - qu'ils subissent en tant que « petits » du marché.

En élaborant des discours critiques à l'égard du fonctionnement des marchés, fondée sur une spirale de baisse des prix, et en mettant en cause la légitimité des autorités régulatrices, considérées comme dominantes dans le bâtiment, ils proposent avec leur démarche labellisée de réintégrer les préoccupations environnementales et plus largement sociales. La légitimation de leur discours repose sur une volonté de s'affranchir des jeux institutionnels, et se fonde sur une critique de autorités en place et des structures actuelles du marché.

2 – La difficile reconnaissance de la légitimité de la démarche des PME auprès des acteurs institutionnels de la filière

Dans cette seconde partie, nous étudions la difficulté que rencontrent les entrepreneurs pour légitimer leur démarche. Pour cela, nous croisons une analyse de la sémantique du label, avec celle de la réception de leur démarche par les acteurs dominants du marché du bâtiment.

Le choix du « zéro » dans la dénomination du label entraîne une difficulté paradoxale pour les entrepreneurs. Pour ces derniers, ce choix relève d'une volonté explicite de trouver un terme « accrocheur » : il s'agit de marquer les esprits, par un terme clair et vendeur, pour sortir du lot et être identifié. Le « zéro » incarne cet objectif volontariste de réduire au maximum l'impact des activités sur chantier, dans une logique de « responsabilité sociétale » de l'entreprise. Ce terme contrarie l'image « productiviste », voire « esclavagiste » qui existe à l'encontre du secteur du bâtiment.

Mais le « Zéro » inscrit au cœur de leur label ouvre la voie à une attente de preuves chiffrées de la part des interlocuteurs des entrepreneurs. Typique du néo-libéralisme, la quantification, d'après Desrosières (2008), est devenue un signe d'objectivité et de rigueur à mesure de l'extension de ses usages. Ce sont notamment dans des espaces institutionnels que se révèlent les difficultés de la démarche des PME : l'argumentation des entrepreneurs, qui vante un outil simplifié destiné à améliorer la qualité des interventions des PME, se trouve confrontée aux soupçons d'allégation mensongère de la part des acteurs détenteurs d'une légitimité institutionnelle, outillés par une approche de la technique fondée sur la rationalité et la pensée calculatoire (Vatin, 2008). Dans ce face à face entre les entrepreneurs et les acteurs dominants de ce secteur technique, les représentations du bien fondé du label et les

compétences mobilisées pour émettre un jugement sur celui-ci sont très différentes. Face à une attente de légitimation de leur démarche innovante qui repose sur des critères issus des grandes institutions (calcul d'émission carbone, processus de normalisation ISO), détentrices d'une expertise en matière de chiffrages des efforts réalisés, les entrepreneurs ne parviennent donc pas à justifier de la légitimité de leur démarche.

3 – Le réseau et la confiance comme facteurs de reconnaissance de leur démarche innovante

La dernière partie de l'analyse montre que la promesse d'innovation durable de ces entrepreneurs parvient pourtant à jouer un rôle non négligeable dans les relations entre donneurs d'ordres et entrepreneurs. Différents clients de travaux, privés comme publics, envisagent de passer des contrats avec ces entrepreneurs. Ce qui fait la capacité de leur démarche à être reconnue par d'autres acteurs du marché vient d'un autre phénomène que l'enquête a identifié. Plus qu'une légitimité fondée sur des critères rationnels, quantifiés, qui sont l'apanage des grandes organisations et des acteurs dominants du secteur du bâtiment, c'est le réseau qui joue comme dispositif de confiance (Karpik, 1996 ; Uzzi, 1996). Le réseau est issu d'un travail de construction que fournissent les entrepreneurs visent les partenaires potentiels et les clients. Il est construit pour partie en se reposant sur des acteurs tiers, sur des réseaux professionnels ainsi qu'interpersonnels antérieurs (Ferrary, 1999).

La reconnaissance entre les acteurs de ce réseau repose sur un dénominateur commun : celui du partage de ce qu'ils considèrent comme des valeurs communes : une conscience environnementale et humaine à remettre au cœur de la gestion des activités, ainsi qu'une logique partenariale entre acteurs d'une même filière. Loyauté et professionnalisme sont donc des valeurs affichées entre les acteurs qui gravitent autour de ce collectif. Dans un secteur technique marqué par un fort éclatement, le label permet ainsi à un « club » de se constituer. La cooptation qui le caractérise permet aux entrepreneurs de garantir l'adhésion des membres à certaines valeurs et ainsi à créer des interdépendances favorables à une coordination sur chantier.

Conclusion

Notre communication apporte aux réflexions pluridisciplinaires du colloque un éclairage sur le processus de légitimation, en étudiant une démarche portée par des acteurs dominés qui sont des PME du bâtiment. Nous mobilisons les outils conceptuels de la sociologie économique pour proposer une étude des mécanismes qui permettent à des acteurs marginaux d'être reconnus comme légitimes sur le marché.

D'abord, l'analyse du discours de ces entrepreneurs donne à voir une tentative de remise en cause des hiérarchies du marché et la proposition d'un mode de régulation (et donc de gouvernance et de répartition du pouvoir) alternatif. L'innovation qu'ils proposent, puisqu'elle vise un déplacement de leur positionnement sur le marché et dans la division du travail, doit acquérir une reconnaissance auprès des acteurs du marché (y compris des autorités de contrôle et experts), afin de s'inscrire durablement dans le marché. En étudiant la réception de cette promesse d'innovation par les acteurs de marchés, nous étudions donc la trajectoire d'un projet innovant « par le bas » en matière de développement durable, et sa circulation auprès de différents acteurs du marché.

Nous montrons dans les parties suivantes la diversité de dimensions que peut recouvrir la notion de « légitimité ». Dans leur démarche de diffusion du label, ces entrepreneurs se confrontent aux soupçons des acteurs dominants de la filière, qui remettent en cause la

légitimité de leur démarche, le label et ses porteurs étant dans l'incapacité d'apporter le type de « preuves » attendues. Les entrepreneurs ne parviennent pas à construire la légitimité institutionnelle de leur démarche. Pourtant, l'initiative du collectif de PME fait l'objet d'un intérêt non négligeable de la part d'autres acteurs : plus qu'une légitimité fondée sur des critères légaux ou rationnels, c'est le réseau que constitue ce collectif, et l'établissement d'une confiance qu'il permet, qui fait l'objet d'une reconnaissance forte de la part des partenaires et des clients. La légitimité de leur démarche tient alors à leur capacité à proposer une modalité de réponse concrète aux problèmes d'opportunisme et de défiance sur le marché. Ici, les entrepreneurs sont reconnus comme légitimes, c'est-à-dire fiables et dignes de confiance.

Bibliographie

- DESROSIERES A. (2008), *Pour une sociologie historique de la quantification*. Presses de l'école des Mines, Paris.
- EISENHARDT K. (1989), « Building Theories from Case Study Research », *The Academy of Management Review*, 14(4), pp 532-550.
- FERRARY M. (1999), « Confiance et accumulation de capital social dans la régulation des activités de crédit », *Revue française de sociologie*, Vol. 40, No. 3, pp 559-586
- FLIGSTEIN N. (1996), « Markets as politics : a political-cultural approach to market institutions », *American Sociological Review*, Vol. 61, No. 4, pp 656-673
- GRANOVETTER M. (1985), « Economic Action and Social Structure : The Problem of embeddedness ». *American Journal of Sociology*, 91 (3), pp 481-510
- KARPIK L. (1996), « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », *Sociologie du travail*, 38(4), pp 527-550
- MALLARD A. (2011), *Petit dans le marché. Une sociologie de la Très Petite Entreprise*, Presses des Mines, coll. « Sciences sociales », 264 p.
- REVERDY T. (2005), « L'évaluation de l'engagement volontaire des entreprises en faveur de l'environnement : la trajectoire mouvementée d'une mode managériale », *Sociologies pratiques*, n°10, pp 97-118
- UZZI B. (1996), « The Sources and Consequences of Embeddedness for the Economic Performance of Organizations : The Network Effect », *American Sociological Review*, vol. 61, n° 4, pp 674-698
- VATIN F. (2008). « L'esprit d'ingénieur : pensée calculatoire et éthique économique », *Revue Française de Socio-Économie*, 1, (1), pp 131-152

La construction d'un système agri-alimentaire sain et localisé en zone rurale : l'exemple de Mirecourt, entre initiatives locales et reconnaissance institutionnelle

Romain FECHE, Fabienne BARATAUD, Xavier COQUIL, Catherine MIGNOLET

UR 055 INRA-ASTER Mirecourt

Romain.Feche@inra.fr

Fabienne.Barataud@inra.fr

Mots clés : Système alimentaire ; Living-lab ; Projet Alimentaire Territorial ; Gouvernance

INTRODUCTION

Le développement de modes de production et de consommation plus durables en vue de résoudre des problèmes environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques constitue un enjeu majeur aujourd'hui. Pour y répondre une volonté s'exprime sur de nombreux territoires de reconnecter agriculture et alimentation pour favoriser des systèmes agri-alimentaire plus durables (Lamine et Chiffolleau, 2012) ; cela demande de trouver de nouvelles façons de penser une gouvernance alimentaire territorialisée¹ et d'imaginer des solutions qui, en redonnant à l'agriculture et l'alimentation une place importante dans l'emploi local, permettent de développer cet emploi en renonçant au modèle agro-industriel de masse. S'inscrire dans un tel processus, c'est se placer dans un processus d'innovation sociale², processus finalisé qui repose sur des apprentissages collectifs pour les acteurs au cours du projet et dont les objectifs et les dispositifs d'actions mis en œuvre sont révisés en fonction des difficultés rencontrées (Rey-Vallette et al., 2011). L'innovation ici est donc double : elle est sur le fond (i.e. de nouveaux modes de production, de nouveaux circuits de vente) et sur la forme (i.e. les moyens d'y parvenir, la façon d'impliquer les « citoyens », l'articulation à trouver entre ces initiatives et les politiques publiques).

L'innovation sociale dans le contexte des systèmes agri-alimentaires, apparaît alors à la croisée de deux dynamiques :

- Une dynamique « par le haut », liée à une tendance à la territorialisation des politiques publiques alimentaires et agricoles (Chiffolleau et Prévost, 2012). On assiste ainsi à un décloisonnement de la gestion des problématiques agricoles et alimentaires notamment par l'appropriation à la fois des questions agricoles et des circuits-courts par les collectivités locales dans le péri-urbain (Bonney et Brand, 2014) ;
- Une dynamique « par le bas », portée par le déploiement d'initiatives « locales », d'« innovations de niches » ou encore d'actions citoyennes.

¹ La gouvernance alimentaire territorialisée est ici comprise comme « un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflits, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés » (Rey-Vallette et al., 2011).

² Selon la définition du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, « l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers. »

Ces deux dynamiques, parce qu'elles mobilisent des territoires et des acteurs communs, ne se développent pas indépendamment l'une de l'autre. En particulier, elles se fondent et/ou elles confèrent des formes de légitimité³ variées aux acteurs engagés. Les questions que nous posons sont alors : la dynamique d'innovation sociale et territoriale dans les milieux de vie des gens est-elle compatible avec une inscription et une contribution à des dispositifs nationaux *a priori* plus normatifs ? Quelles sont dans chacune des deux dynamiques les légitimités recherchées ? Quelles sont les tensions qui émergent de la confrontation de ces deux dynamiques ? Avec quelles conséquences sur la façon dont les acteurs au cours d'un projet vont pouvoir articuler objectifs et initiatives et se coordonner ?

Nous appuyons notre réflexion sur l'observation, la participation et l'analyse d'un ensemble de dynamiques à l'œuvre sur la commune de Mirecourt et ses environs (ouest des Vosges). Sur ce territoire coexiste une grande diversité d'acteurs et d'initiatives autour de l'alimentation saine et durable qui cherchent à se structurer. Dans ce cadre deux propositions sont faites par certains des acteurs engagés : d'une part, la mobilisation du concept de Living-lab⁴ et, d'autre part, la construction d'une demande de reconnaissance en tant que Projet Alimentaire Territorial (PAT)⁵.

Après une présentation du terrain et de la méthode, la première partie de cette contribution visera à mettre en évidence les apports d'une démarche Living-lab dans la construction d'un système alimentaire territorialisé et d'une gouvernance innovante en cherchant à identifier en particulier les légitimités qu'elle est susceptible de conférer aux différentes parties prenantes. Un second temps montrera en quoi le dispositif PAT constitue une forme de réponse à un besoin de légitimation pour certains acteurs. Enfin, une discussion viendra examiner les tensions entre ces deux dynamiques et questionner la probabilité de pouvoir articuler ces deux visions.

TERRAIN & METHODE

Mirecourt se situe dans l'Ouest vosgien, partie sud de la Lorraine. C'est un territoire rural marqué par une faible densité de population et un fort déclin démographique, un taux de chômage et un taux de pauvreté importants largement supérieurs aux moyennes nationales (respectivement 22,7 et 23,7%, Insee 2014) ainsi qu'un revenu annuel médian inférieur d'environ 3000 euros par rapport à la moyenne nationale (Datafrance Insee 2014). Selon ces critères, la ville de Mirecourt, ainsi que tout l'Ouest Vosgien, sont donc classés « zones de revitalisation rurale » par le Ministère de l'Aménagement du Territoire. Du point de vue

³ Nous entendons par légitimité, la reconnaissance sociale d'un acteur, à pouvoir prendre part à la prise de décisions, aux négociations et à disposer d'une place dans le processus d'élaboration de solutions.

⁴ Malgré la littérature foisonnante et les très nombreuses tentatives de définition de ce genre de démarches, nous retenons trois points qui nous semblent structurants de la notion de Living-lab :

- (i) L'implication des usagers dans le processus de conception en réponse à des problématiques qu'ils rencontrent.
- (ii) Un processus d'innovation mené dans le contexte de vie réelle : l'enjeu est d'enrichir le processus d'innovation par une immersion dans la vie quotidienne de communautés d'usagers (Bergvall et al., 2009).
- (iii) Un partenariat étroit entre des acteurs pouvant être ressources pour le projet. Certains auteurs parlent ainsi d'un système PPPP (Public, Private, People Partnership)

⁵ Les PAT sont des dispositifs du ministère de l'agriculture visant à mettre en visibilité aux niveaux régionaux et national des démarches « concertées avec l'ensemble des acteurs d'un territoire⁵ et [répondant] à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial » (article L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) (consolidation de filières territorialisées, développement de la consommation de produits issus de circuits courts, notamment de la production biologique).

agricole, l'Ouest vosgien est une zone de polyculture-élevage marquée par une forte dynamique de spécialisation. Sur ce territoire globalement peu industrialisé, les entreprises de transformation agro-alimentaires font partie des rares pourvoyeurs d'emploi, même si elles restent en nombre réduit. Mais ce territoire est aussi depuis une quinzaine d'années un lieu d'initiatives de développement de l'Agriculture Biologique et des circuits courts (foires et magasin bios, points de dépôts, marchés, Amaps). Ces initiatives restent cependant récentes et assez marginales : la plaine est marquée par la production de masse y compris chez les agriculteurs qui sont dans une dynamique de conversion à l'agriculture biologique.

Le territoire environnant Mirecourt comporte à la fois (i) des acteurs associatifs reconnus et très impliqués dans l'Education populaire, l'insertion de personnes exclues ou handicapées et/ou le développement local ainsi qu'un collectif citoyen au travers d'un café participatif (« L'Utopic ») ; (ii) des instituts publics précurseurs dans leurs domaines respectifs sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation et enfin (iii) des producteurs/transformateurs/distributeurs en Agriculture Biologique. Cette grande diversité d'acteurs est, de façon accrue depuis 2016, à l'origine d'initiatives multiples en faveur d'une alimentation locale durable (figure 1).

C'est dans ce vaste mouvement que les auteurs de ce papier se trouvent engagés sur la base d'une participation observante. Cette « participation » se fait à double titre : d'une part, *via* l'activité agricole de l'Installation expérimentale dont est dotée l'unité de recherche⁶, et, d'autre part, *via* une mission de participation ou d'animation à diverses réunions de coordination/construction/confrontation. L'analyse de différents matériaux (enregistrement de diverses réunions entre partenaires, entretiens individuels, contenus des projets déposés) vient compléter ce travail de terrain ; cette analyse, en illustrant les dynamiques en place, permet, outre la valorisation scientifique, de proposer une forme de réflexivité et de visibilité pour les partenaires sur l'organisation en train de se structurer.

⁶ L'unité de recherche Inra ASTER est une unité pluridisciplinaire dont le projet global porte sur la construction de territoires ruraux durables. Elle dispose d'une ferme expérimentale (en polyculture-polyélevage en Agriculture Biologique, sur laquelle est engagée une forte diversification des productions pour contribuer à une alimentation locale saine et durable avec l'ambition, en créant de la valeur ajoutée, de générer un emploi agricole non délocalisable.

		Acteurs Publics			Acteurs associatifs et citoyens					Acteurs Privés		Collectivités territoriales
Initiatives		Etablissement Public Local de Formation Professionnelle Agricole	Unité de Recherche INRA ASTER Mirecourt	Institut médico-social et éducatif du Beau-joly	Café Citoyen UTOPIC	Association La Vie Ensemble	Secours populaire et Restos du cœur	Association d'éducation populaire la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges	Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'adolescent et de l'Adulte	Collectif de producteurs Les Bios du Coin	Société Coopérative d'Intérêt Collectif CitéoMix Mirecourt	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
←-----réalisées ou en cours-----→	Jardins Familiaux					X						
	Soirées débats autour de l'agriculture et l'alimentation		X	X	X							
	Réalisation de marchés Bio				X					X		
	Création de points de dépôts Bio				X					X		
	Mandala de permaculture	X	X		X	X			X			
	Chantiers participatifs autour de la culture en maraichage de plein champ		X	X		X	X					
	Utilisation de produits locaux en restauration collective	X						X				
--en projet--	Création d'une légumerie conserverie										X	
	Développement d'un « Pôle Ressource Alimentation Saine et Durable »											X

Figure 1 : Un collectif rassemblant divers acteurs à l'origine de multiples initiatives territoriales

DYNAMIQUES D'INNOVATION DANS LES MILIEUX DE VIE : UN LIVING-LAB AU PROFIT DE LA MISE EN RÉSEAU ET DE L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES

Trois initiatives nous paraissent emblématiques de la volonté de certains des porteurs de projets de privilégier le « faire » pour amener différents publics à devenir des acteurs des dynamiques en cours. La première est la mise en œuvre d'un mandala de permaculture sur un terrain prêté par la mairie de Mirecourt à l'association La Vie Ensemble ; ce chantier a été pensé par cette association pour amener un public autre que leurs bénéficiaires habituels sur le terrain et permettre ainsi une interconnaissance par un ouvrage commun. La seconde est une initiative co-construite entre l'installation expérimentale INRA et des associations locales d'aide aux personnes en situation précaire. L'objectif est de concevoir l'assolement et de conduire de manière partagée la production de légumes de pleins champs sur deux parcelles. Cette initiative vise également la réalisation d'ateliers pédagogiques auprès d'élèves notamment de l'Institut médico-éducatif voisin. La troisième, est l'organisation d'un « concours » de dessin mobilisant des élèves de différents niveaux (de l'élémentaire au lycée) qui doit déboucher sur la création d'un logo et d'une exposition. Tous ces chantiers ont en commun qu'ils visent à amener différents publics à prendre part à des dynamiques dont ils

peuvent bénéficier directement, dont ils ne sont initialement pas porteurs mais dans l'idée qu'ils puissent eux-mêmes à terme initier d'autres chantiers.

Cette gouvernance et cette animation au profit d'une mise en réseau et de l'émergence de nouvelles initiatives renvoient fortement aux démarches issues des théories de l'innovation ouverte (Chersbrough, 2003) et plus particulièrement à la notion de Living-lab qui permet d'ouvrir les frontières des processus de conception et de donner une place aux « utilisateurs finaux ». Ces démarches favorisent l'enrichissement des processus d'innovation, et la mise en réseau d'initiatives individuelles par l'interconnaissance et le partage de ressources aussi bien matérielles (espaces des tests par exemple) qu'immatérielles (nouveau partenariat, gain de temps, etc.), elles offrent l'occasion de renouveler les rapports de légitimité des acteurs à transformer leurs milieux de vie en donnant, en particulier, une place à des acteurs tels que les citoyens qui ont sinon souvent une place mineure dans les projets de territoire.

Cependant cette démarche d'innovation « par le bas » ne satisfait pas totalement l'ensemble des acteurs présents sur le territoire et la construction d'un PAT apparaît alors comme une nécessité pour certains d'entre eux.

UN FOISONNEMENT GÉNÉRANT DE L'INCERTITUDE ET UN BESOIN DE LÉGITIMATION : LE PAT UN OUTIL PERTINENT POUR RASSEMBLER ET RENDRE LISIBLE ?

Sur Mirecourt, certains acteurs (les Bios du Coin, la ferme de l'EPLEFPA, les Foyers Ruraux) perçoivent la démarche PAT comme une possibilité d'accéder à une forme de reconnaissance dans un paysage agricole dominant fortement marqué par la spécialisation et l'intensification. Elle représente le moyen d'asseoir les valeurs revendiquées autour de l'agriculture biologique et de « protéger » la dynamique locale, en particulier vis-à-vis d'acteurs absents, tels que la chambre d'agriculture partenaire généralement jugé « incontournable » dans ce type de projet (Duvernoy, 2016). La labellisation PAT peut alors être considérée comme une façon « d'institutionnaliser » une dynamique mais aussi de marquer une antériorité par rapport à ce qui pourrait émerger sous l'impulsion d'autres acteurs, plus ou moins en accord avec les dynamiques et valeurs actuelles.

Par ailleurs, le foisonnement d'initiatives agri-alimentaires et les associations multi-partenariales rendent difficile l'identification par les élus des porteurs d'initiatives. Actuellement, la Communauté de Communes et plusieurs élus locaux adoptent une posture sinon de retrait du moins d'expectative dans l'attente d'une structuration du mouvement qui leur fournirait un unique interlocuteur. S'ils semblent accueillir favorablement l'idée de la construction d'un PAT, ils ne manifestent toutefois aucune volonté de le porter (en dépit d'un intérêt affiché pour la thématique de l'alimentation saine et durable) contrairement à ce qui est souvent le cas sur d'autres territoires.

Cette perception des enjeux du PAT est congruente avec les objectifs affichés à l'échelle nationale pour ce type de dispositif. En effet, le dispositif PAT s'affiche comme un moyen pour l'Etat de donner une place à des initiatives locales permettant de déterminer la trajectoire des systèmes alimentaires territoriaux en « donnant à ces démarches une plus grande légitimité » (notice reconnaissance PAT 2017).

CONSTRUCTION DE SYSTEMES ALIMENTAIRES INNOVANTS PAR UN LIVING-LAB ET LABELLISATION PAT : DEUX DYNAMIQUES CONCILIALES ?

Le projet alimentaire sur Mirecourt se développe à la croisée de deux dynamiques, PAT et living lab, qui semblent pour le moment entrer en tension de deux façons :

- sur le processus de conduite de l'innovation : en partant des besoins des acteurs, le LL propose de mettre en débat les objectifs pour les faire correspondre au mieux à leurs attentes. Il répond en cela à la définition d'un milieu innovateur de Klein (2008), en assumant la dimension socialement construite et discutée (depuis la problématisation jusqu'à l'identification des objectifs et des actions nécessaires, en passant par les outils et le mode de gouvernance) de la conception d'un système alimentaire. Parallèlement, se référer au cadre fixé par le PAT, présente certes un caractère rassurant, mais pourrait limiter une certaine créativité dans la nature et la portée des objectifs fixés au cours du projet. Là où la démarche Living-lab cherche à rendre le territoire apte à l'innovation et au changement par un processus de conception pas à pas qui questionne les avancées réalisées, la démarche PAT pourrait inciter les acteurs à se focaliser sur la réalisation des actions identifiées initialement et l'aboutissement du projet validé au travers d'indicateurs fixes.
- sur le type de légitimité attendu : la labellisation PAT nécessite une inscription des projets candidats en cohérence avec le PNA (Programme National pour l'Alimentation) et le PRAD (Programme Régional pour l'Agriculture Durable). À l'inverse, la démarche Living-lab est un processus d'innovation qui part des contextes de vie réelle. Nous sommes donc face à deux formes de légitimité différentes : du côté du PAT, la légitimité de l'action est apportée par le soutien et la participation à une politique « validée » à une échelle supérieure, alors que le Living-lab légitime l'action par son caractère situé, i.e. au plus près des problématiques rencontrées à un moment donné par les acteurs d'un territoire. La démarche Living-lab est à même de donner une légitimité à certains acteurs n'ayant habituellement pas de place dans les projets alimentaires, en basant son modèle de concertation sur une relation étroite entre les différentes parties prenantes.

L'enjeu pour ce territoire semble donc être aujourd'hui d'articuler une démarche partant des initiatives de type Living-lab, tout en clarifiant les rôles des uns et des autres et ainsi gagner en lisibilité.

Bibliographie

- Bergvall-Kåreborn, B. Ihlström Eriksson, C. Ståhlbröst, A. Svensson J. (2009). "A Milieu for Innovation-Defining Living Lab", *Accepted to the 2nd ISPIM Innovation Symposium*, pp. 6-9.
- Bonnefoy, S. & Brand, C. (2014). Régulation du fait politique et territorialisation du fait alimentaire: de l'agriculture à l'agri-alimentaire. *Géocarrefour*, (89), 95-103
- Chesbrough, H. (2003). *Open Innovation: The New Imperative for Creating and Profiting from Technology*. Cambridge, MA: Harvard Business School Press.
- Chiffolleau, Y. & Prevost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (224), 7-20.
- Duvernoy, I. (2016). Partenariats inter-institutionnels et construction de représentations d'une activité agricole territorialisée dans l'aire urbaine toulousaine. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (4), 799-816.
- Klein, J. L. (2008). Territoire et régulation: l'effet instituant de l'initiative locale. *Cahiers de recherche sociologique*, (45), 41-57.

- Lamine, C., & Chiffolleau, Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires: dynamiques et défis. *Pour*, (3), 85-92.
- Rey-Valette H. et al, (2011). *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires* © Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, Supagro, Université Montpellier 1. Diffusion INRA-Montpellier.

Jardiniers-maraichers, paysans ou exploitants, légitimités professionnelles en concurrence pour le foncier dans les territoires périurbains

Sékolène DARLY

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, UMR LADYSS

segolene.darly@univ-paris8.fr

Mots clés : agriculture, périurbain, gouvernance foncière, coexistence

L'usage au singulier du terme « agriculture urbaine » masque dans le langage courant la pluralité des structures, de types de productions et de commercialisation, mais aussi des enjeux et des fonctions qui peuvent lui être associées. Cette communication se penche sur les jeux d'acteurs et les rapports de pouvoir qui caractérisent cette diversité et sa géographie.

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle la croissance démographique des villes se traduit par un phénomène d'étalement urbain, c'est-à-dire par l'augmentation de la surface artificialisée par habitant. Cet accroissement se faisant, en France, essentiellement au détriment des terres agricoles, de nombreux outils d'action sur le foncier ont été conçus pour *gérer* la préservation du foncier agricole. Mais l'étalement urbain pose un autre défi à l'agriculture : celle-ci est aujourd'hui de plus en plus convoquée dans ou à proximité de la ville (Poulot, 2011), sur un foncier certes plus protégé mais néanmoins de moins en moins abondant. Ceux qui restent doivent donc coexister dans un espace plus réduit. La situation est particulièrement tendue en Ile-de-France où trois phénomènes semblent se combiner (Torre et al., 2013): la diminution comme ailleurs des terres disponibles, l'existence d'opportunités commerciales qui motivent une demande à l'installation agricole (Rosenwald, 2010) et une rétention du foncier par des chefs d'exploitation âgés et sans succession (Traversac, 2013). Ainsi conserver ou prendre sa place en tant que cultivateur urbain renvoie en permanence à la concurrence avec la ville mais aussi aux différents outils et acteurs qui gèrent l'allocation et le partage du foncier agricole selon des normes qui leur sont propres. Nous proposons dans cette communication un cadre d'analyse des décalages entre ces normes et les formes d'agriculture urbaine qui émergent au sein des territoires.

Nous nous plaçons pour cela dans le cadre de l'analyse des « systèmes fonciers locaux » (Grueninger, 2008) qui prend pour objet les dynamiques de transferts entre les différentes occupations du sol en les interprétant comme une résultante des interactions entre les acteurs du foncier et partant de l'hypothèse que si « *« gérer l'espace » est avant tout une préoccupation d'acteur institutionnel, l'analyse des logiques des principaux acteurs qui modèlent l'espace, de leur rôle, de leur poids respectif, des relations et des rapports qu'ils établissent entre eux, s'impose alors* ». Nous formulons l'hypothèse qu'au sein du système foncier local, les acteurs du foncier mobilisent un ensemble de normes pour rendre et justifier les arbitrages d'allocation de la ressource et qu'ils activent des processus de légitimation que l'appel de ce colloque nous proposait d'interroger.

A partir d'une revue de littérature, d'enquêtes et d'observations menées sur le terrain francilien depuis une dizaine d'années nous avons cherché à identifier les principales lignes de partage qui structurent l'allocation du foncier agricole. Pour chacune, nous avons mis en évidence les acteurs du foncier mis en présence, les normes d'usage du foncier auxquelles ils se réfèrent et la nature et l'évolution de leurs rapports de force.

Nous évoquerons dans un premier temps l'opposition entre cultivateurs amateurs et professionnels. Cette tension, que Florence Weber porte à notre attention dans un ouvrage

de référence (Weber, 1998), émerge avec l'apparition des lotissements de jardins ouvriers fin 19^{ème}. Jusque dans les années 1950, les terrains agricoles et maraîchers sont alors les *concurrents malheureux* des jardins. Les cadres de la Ligue française du coin de terre et du foyer n'hésitent pas à l'époque à demander au propriétaire d'un terrain la rupture du bail de location d'une exploitante maraîchère au titre que le « *terrain est évidemment trop vaste pour une personne seule* » (il n'est pas mentionné qu'elle fait commerce de sa production) et que « *d'importantes parties sont incultes¹* » (mais nécessaires au retournement des voitures) (Weber, 1998 : 57). Cependant, à partir des années 1950 et jusque dans les années 1980, le *gouvernement* du foncier par et pour la profession agricole (reconnue cogestionnaire avec l'Etat) qui caractérise la phase du productivisme agricole en France renverse ce rapport de force en instaurant comme principe d'arbitrage que « *la terre revêt la forme d'un outil du travail agricole* » (Sancebe et al., 2013). Ainsi dans les années 1980, alors que les acteurs de la planification urbaine tentent de limiter la consommation des terres de l'exploitation agricole, les jardins familiaux disparaissent en silence des tissus urbanisés. Depuis deux décennies, comme le précise la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs « les jardins familiaux ont réinvesti le cœur des villes » où il faut cependant leur retrouver une place. La question de leur légitimité au sein des espaces ouverts réservés à l'agriculture s'invite de nouveau dans le débat local.

Au sein même des cultivateurs professionnels, deux lignes de partage se dessinent. La première est assez « classique » et concerne d'un côté les exploitations agro-industrielles familiales, de taille moyenne et qui jouent leur survie dans des stratégies d'agrandissement ou de virage territorial (AOC) et de l'autre les exploitations « relocalisées », fondées sur une proximité entre producteur et consommateur, souvent proches du modèle de la Confédération Paysanne et s'installant hors du cadre familial. Le *gouvernement* du foncier évoqué plus haut est un domaine privilégié d'exercice du pouvoir négocié par la profession agricole auprès de l'Etat après la seconde guerre mondiale. Le mandat de contrôle des terres qui lui est conféré (les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural lui permettent notamment d'exercer son pouvoir sur la propriété) lui permet dans les aires urbaines d'intervenir pour freiner la spéculation foncière et, le délitement du tissu des jardiniers-maraîchers parisiens étant déjà presque achevé au milieu du 20^{ème} siècle (Phliponneau, 1956 ; Trochet et al., 2003), il accompagnera en Ile-de-France le projet de modernisation des exploitations familiales vers le modèle agro-industriel (Poulot, 2010). Les outils du contrôle des structures mis en place durant cette période y restent aujourd'hui structurants. Ainsi, la SAFER répond toujours essentiellement à une forte demande d'agrandissement des structures agricoles existantes. Le contrôle du foncier agricole par la profession évolue cependant en associant désormais d'autres acteurs du foncier portés par des préoccupations environnementales (comme Terres de Liens) ou alimentaires (comme de nombreuses collectivités) et qui débordent du cadre strictement agricole (d'après Sancebe et al., 2013). L'installation hors cadre familial et les projets atypiques répondant à une demande locale de circuits courts alimentaires y trouvent une nouvelle légitimité (Rosenwald, 2010).

La seconde ligne de partage au sein de l'agriculture professionnelle, plus récente, se place entre exploitants agricoles et professionnels de l'agriculture urbaine (peut-être une version moderne des jardiniers-maraîchers professionnels du 19^{ème} siècle). Ces derniers sont avant tout des entrepreneurs urbains (du commerce alimentaire, de services paysagers ou pédagogique, d'insertion sociale etc) ayant trouvé dans l'activité agricole un moyen de

¹ En 1942, une loi de réquisition autorise par exemple à créer des jardins ouvriers partout où les terrains agricoles sont en friche (Weber, 1998).

développer une activité en ville ou à proximité. Ils répondent à l'heure actuelle à une commande publique portée par l'adoption du paradigme de la ville « durable », formulée sous forme d'appels à projet et qui est restée ignorée par le monde agricole jusqu'à très récemment. L'absence de foncier ou la nature très temporaire de sa mise à disposition et l'importance de la pluriactivité ont en effet pendant longtemps été des freins à la reconnaissance de ces entreprises au sein de la profession, d'où leur regroupement en association professionnelle (AFAUP) indépendante des structures traditionnelles de représentation des agriculteurs. La suppression de la référence au foncier introduite par la loi d'avenir agricole de 2013 témoigne cependant d'une évolution notable des référentiels de reconnaissance de ces nouvelles figures d'agricultures urbaines.

Bibliographie

- Ségolène Darly, « Cultiver à l'ombre de la ville. L'expression périurbaine des mutations de l'activité agricole ». Dans Etienne Grésillon ; Frédéric Alexandre ; Bertrand Sajaloli (coord.) *La France des marges*, Armand Colin, pp.341-354
- Alain Gueringer, « «Systèmes fonciers locaux»: une approche de la question foncière à partir d'études de cas en moyenne montagne française », *Géocarrefour*, Vol. 83/4 | 2008, 321-329.
- Michel Philipponneau, *La vie rurale de la banlieue parisienne. Etude de géographie humaine*. Paris, Colin, 1956, 503 p.
- Monique Poulot, « L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XX^e siècle : vers un postproductivisme de proximité ? », *Pour*, 2010/2 (N° 205-206), p. 161-177.
- Monique Poulot, « Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011, mis en ligne le 04 octobre 2011, consulté le 28 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/11188>
- Valérie Rosenwald, « En réponse à la demande sociale, un nouveau type d'agriculteurs en Île-de-France », *Pour*, 2010/2 (N° 205-206), p. 227-232.
- Jacques Rémy, « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 29^e année n°4, Octobre-décembre 1987. Les agriculteurs français face à une nouvelle crise. pp. 415-441.
- Yannick Sencebe, Florence Pinton, Pierre Alphandéry, « Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts », *Sociologie*, 2013/3 (Vol. 4), p. 251-268.
- André Torre, Jean-Baptiste Traversac, Ségolène Darly *et al.*, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2013/3 (août), p. 561-593.
- Jean-Baptiste Traversac, « Inventaire statistique. Etat des lieux de l'agriculture dans et à proximité des villes », *Demeter* 2013, Le Club Demeter. pp. 113-133
- Jean-René Trochet, Jean-Jacques Péru et Jean-Michel Roy (coord.), *Jardinages en région parisienne du XVII^e au XX^e siècle*. Créaphis Editions, 2003, 275 p.
- Florence Weber, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX^e siècle*. Belin, 1998, 287 p.

MARDI 26 JUIN 2018

Session 3 : Acteurs et experts dans les territoires

Quelle place pour des experts 'non-académiques' dans la recherche interdisciplinaire associée au développement urbain ?

Patrick NAEF

Géographe, Collaborateur scientifique, Institut des Sciences de l'environnement U. de Genève
Patrick.Naef@unige.ch

Pauline PLAGNAT CANTOREGGI

Economiste du développement, Institut des Sciences de l'environnement U. de Genève
pauline.plagnat@unige.ch

Mots-clés : Inter- et transdisciplinarité ; Recherche ; Académique et Non-académique ; Développement urbain ; Développement durable, Territoire.

Introduction

Basée sur une recherche initiée en 2017¹, visant à analyser le rôle d'experts non-académiques (acteurs du secteur public et privé, ainsi que des organisations internationales et non-gouvernementales) dans les différents cycles des programmes et projets de recherche associés au développement urbain durable, cette contribution a pour but de questionner le statut du 'chercheur' en mettant à l'épreuve la dichotomie supposée entre acteurs 'académiques' et 'non-académiques'. L'objectif est de présenter des résultats intermédiaires, issus principalement d'entretiens semi-directifs et de groupes focaux mettant en jeu des acteurs directement ou indirectement associés à la recherche académique sur le développement urbain dans divers territoires, afin de déterminer quels sont les critères qui définissent ou non un 'expert académique'. En mobilisant la notion de 'légitimité', on questionnera de plus la place de ces acteurs dans les différents cycles de programmes et projets de recherche académique en Europe : lancement, évaluation, mise-en-œuvre et diffusion des résultats. Il s'agit en somme d'explorer les rôles et statuts des divers acteurs agissant dans les territoires et de mettre en lumière les moyens mis-en-œuvre pour construire leur légitimité.

Présentation du projet « CLEAR »

Intitulée '*Closing the Loop: Enhancing interdisciplinarity in research and teaching (CLEAR)*'², cette recherche a pour objectif central d'apporter des éléments de compréhension pour renforcer des dynamiques inter et transdisciplinaires dans des projets et des programmes de

¹ Lien du projet sur le site du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique : <http://p3.snf.ch/project-174584>

² Qui peut se traduire en français par '*Clore la boucle : Renforcer l'interdisciplinarité dans l'enseignement et la recherche*'.

recherche et d'enseignement en Europe. En mobilisant le champ du développement urbain durable, caractérisé par des défis de plus en plus complexes, il s'agit d'analyser certaines études de cas (liées à des programmes d'enseignement, des projets de recherche, des bailleurs de fonds publics ou privés, etc.) afin de proposer des pistes pour favoriser le regroupement d'acteurs académiques et non-académiques, tels que des praticiens impliqués dans le développement urbain (par exemple, des architectes et des urbanistes) des membres des collectivités publiques (par exemple, des magistrats et des employés des administrations) ou encore des représentants de la société civile (par exemple, des acteurs impliqués dans des organisations non-gouvernementales ou des associations). En d'autres mots, on vise à favoriser des mécanismes inter et transdisciplinaire dans l'enseignement et la recherche dans un contexte marqué par de nombreuses barrières structurelles, institutionnelles et culturelles, comme par exemple le manque de critères pour évaluer des projets de recherches labélisées 'interdisciplinaires', la faible représentation de projets inter et transdisciplinaires dans la recherche fondamentale, le rôle souvent passif des acteurs non-académiques mobilisés dans la recherche ou encore divers obstacles liés au langage employé et à la temporalité des projets et des programmes de recherche et d'enseignement.

Il s'agit également d'évaluer l'impact de l'inclusion d'acteurs académiques dans la recherche et l'enseignement, que ce soit dans l'évaluation ou la conduite des projets ou plus tard dans l'utilisation des résultats et l'application de nouvelles pratiques associées au développement urbain. On pose l'hypothèse, basée sur l'influence des mécanismes de financement sur la recherche et l'enseignement, que l'inclusion d'acteurs non-académiques dans ces processus participe à remettre en question les modèles dominants et disciplinaires qui caractérisent toujours le monde académique. De plus, si l'inclusion d'acteurs non-académiques dans l'évaluation de la recherche et l'enseignement peut favoriser une dynamique inter et transdisciplinaire, on postule aussi que cette intégration doit s'appliquer à toutes les étapes des cycles de programmes et de projets identifiés : de la conception à la diffusion des résultats, en passant par l'évaluation et l'application des projets.

Les méthodes utilisées ici sont essentiellement qualitatives, basées sur des entretiens semi-directifs avec des acteurs académiques et non-académiques impliqués dans la mise-en-œuvre de projets de recherche et d'enseignement, dans leurs évaluations, ou encore dans le soutien aux chercheurs et aux enseignants. Les études de cas analysées à travers les entretiens se rapportent en premier lieu au contexte suisse : des institutions de financement (le Fonds National de la Recherche (FNS), la Fondation Schmidheiny, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), *le Swiss Network for International Studies (SNIS)*) des institutions de recherche et d'enseignement (les universités suisses, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, les Haute-Ecoles Spécialisées de Suisse occidentale), des plateformes (Interface sciences-société), des programmes d'enseignement (cursus de Master et formations continues dans le développement urbain), ainsi que divers projets de recherche. Le focus des entretiens s'est ensuite élargi au contexte européen avec des cas tels que le laboratoire urbain de UCL (*University College London*), ESPON (*Observation Network for Territorial Development and Cohesion*), le programme de recherche européen FP7 ou encore la plateforme internationale ALLISS (Alliance Sciences Sociétés). Des groupes focaux ont également été initiés en 2017 avec une quinzaine d'acteurs impliqués dans le développement urbain, principalement en Suisse. Ceux-ci sont intégrés dans un processus 'Delphi', une méthode impliquant plusieurs séances

d'experts dans le domaine du développement urbain, avec une analyse intermédiaire entre chaque séance permettant un repositionnement des participants.

Tous les cas explorés dans cette recherche, que ce soit par l'intermédiaire des entretiens ou des groupes focaux, sont liés au domaine du développement urbain et mettent en jeu des rapports entre représentants du domaine académique, du mode professionnel et de la société civile. L'analyse des discours et des pratiques des acteurs qui portent, financent et soutiennent ces projets et programmes de recherche et d'enseignement implique en premier lieu un défi conceptuel qui consiste à définir ce qu'est un 'acteur académique'. Dans le cadre de cette contribution, on vise à présenter certains résultats intermédiaires associés à cette dichotomie en mobilisant la notion de 'légitimité', centrale de ce colloque, pour finalement amener des éléments de réponse à la question énoncée dans l'axe deux de l'appel à proposition : « Est-ce que le statut de chercheur suffit à rendre le scientifique légitime dans son rapport avec les membres de la société et à justifier l'utilité de sa démarche d'enquête ou d'investigation ? »

La légitimité de 'l'Homo Academicus' en question

Pierre Bourdieu, dans son ouvrage éponyme, observe 'l'Homo Academicus' et s'attèle à une forme de topographie sociale du monde académique, mettant en avant les rapports de pouvoir qui caractérisent ce champ, entre facultés et disciplines. Dans les années quatre-vingt déjà, il expose l'importance de démontrer socialement la légitimité scientifique des acteurs académiques : 'Bien que la science tende à se voir accorder une reconnaissance sociale et, par là, une efficacité sociale qui vont croissant à mesure que les valeurs scientifiques sont largement reconnues (notamment sous l'effet des changements technologiques et de l'action du système d'enseignement), elle ne peut recevoir sa force sociale que de l'extérieur, sous la forme d'une autorité déléguée qui peut trouver dans la nécessité scientifique, qu'elle fonde socialement, une légitimation de son arbitraire social.' (1984, p. 90) Ainsi, si la légitimité de l'acteur académique se construit au sein même de son groupe - de sa 'tribu' - par des critères liés à son parcours (diplômes, publications, postes et affiliations), celle-ci est de plus en plus significativement mise au défi par 'l'extérieur', par des coalitions d'acteurs également producteurs de savoir.

De plus, au-delà des critères formels qui peuvent définir qui est ou qui n'est pas un acteur académique (par exemple, l'obtention d'un doctorat ou l'affiliation à une institution universitaire), d'autres éléments exposés lors de nos entretiens entrent en jeu, tels que l'autodésignation, le non-intéressement dans la recherche ou encore l'utilisation de méthodes spécifiques. A travers cette contribution, on présentera certains exemples concrets liés aux études de cas analysées afin d'observer d'abord si cette opposition entre acteurs académiques et non-académiques fait sens pour nos interlocuteurs et quels sont les éléments qui permettent de les différencier. En mobilisant certaines notions telles que la 'recherche-action', 'la science citoyenne' ou la 'géographie publique', on explorera également le rôle croissant d'acteurs non-académiques dans la recherche scientifique : dans quel contexte et dans quelle phase du cycle de projets et de programmes de recherche et d'enseignement ceux-ci sont-ils considérés comme légitimes ? Quels sont les obstacles à leur intégration ? Enfin, si des acteurs non-académiques doivent démontrer leur légitimité dans le champ académique, qu'en n'est-il de celle des acteurs académiques quand ceux-ci investissent des domaines tels que le conseil et l'expertise privée ?

Bibliographie :

- Balsiger, J. and Debarbieux, B. (eds.). 2011. Regional Environmental Governance: Interdisciplinary Perspectives, Theoretical Issues, Comparative Designs. Procedia – Social and Behavioral Sciences Vol. 14. Amsterdam: Elsevier.
- Bourdieu P. 1984. *HomoAcademicus*. Paris : Editions de Minuit. 320 p.
- Couvet D., Jiguet F., Julliard R., Levrel H. & A. Teyssèdre. 2008. "Enhancing citizen contributions to biodiversity science and public policy. " *Interdisciplinary Science Reviews*, 33: 95–103.
- Darbellay, F. 2015. "Rethinking inter- and transdisciplinarity: Undisciplined knowledge and the emergence of a new thought style." *Futures* 65:163-174.
- Feller, I. 2006. Multiple actors, multiple settings, multiple criteria: issues in assessing interdisciplinary research. *Research Evaluation* 15(1): 5-15.
- Kitchin, R., Linehan, D., O’Callaghan C. & Lawton, P. 2015. "The creation and circulation of public geographies." *Dialogues in Human Geography*, vol. 3(1): 96–102
- Klein, J. T. 2008. "Evaluation of Interdisciplinary and Transdisciplinary Research: A Literature Review." *American Journal of Preventive Medicine* 35 (2, Supplement): S116-S123.
- Liu, M. 1997. *Fondements et pratiques de la recherche-action*. Paris : l'Harmattan.
- Wiek, A., Withycombe, L. & Redman, Ch. 2011. "Key competencies in sustainability: a reference framework for academic program development". *Sustainability sciences* 6: 203-218.

L'ingénierie sert-elle à légitimer les politiques et projets des territoires ? Justifications et situations de légitimation

Nicolas BATAILLE

Doctorant en études urbaines, UMR CITERES (Université de Tours) et CRENAU – UMR AAU (ENSA Nantes)

nicolas.bataille@crenau.archi.fr

Mots-clés : ingénierie, études, sociotechnique, justification, compromis, acceptabilité

Introduction

Bureaux d'études et d'ingénierie sont des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire. Qu'il s'agisse d'ingénierie publique ou privée, les commanditaires publics, le plus souvent les collectivités territoriales, font systématiquement appel à celle-ci pour mener à bien la mise en œuvre de leurs politiques territoriales. En effet, l'aménagement spatial du territoire par les politiques publiques prend souvent la forme de « projets » (Pinson 2009), qui agrègent différentes phases de l'amont à l'aval dans lesquelles de nombreuses « études » sont menées afin de concevoir, décider et déterminer les conditions de mises en œuvre des choix d'aménagement.

Cette communication vise à circonscrire le rôle des producteurs d'études dans la légitimation des projets et de leurs commanditaires. Notre hypothèse est que cette fonction de légitimation est le rôle principal de cet acteur, au-delà de la conception et l'aide à la décision. Nous nous appuyons sur une observation-participante au sein d'une société d'ingénierie en urbanisme, aménagement et environnement.

1. Légitimité, justification et controverses dans la mise en œuvre des politiques publiques

Dans un premier temps, il s'agit d'appréhender la légitimation comme un processus sociotechnique où nous pouvons prendre au sérieux ce que les acteurs appellent « acceptabilité ».

En analyse de politiques publiques, on distingue souvent la légitimité par les inputs fondée sur la représentativité et de celle par les outputs fondée sur les résultats (Laborier 2014). La première est acquise la représentativité des élus et des intérêts pris en compte alors que la deuxième repose sur la capacité des décideurs à résoudre les problèmes et à rendre compte de l'efficacité de leur action. Cette deuxième forme de légitimité, liée à un soupçon de « déficit démocratique » des systèmes de pouvoir en place (*Ibid.*, p. 337) serait de plus en plus prégnante en aménagement et environnement (Béal 2010). Observant que ces deux formes s'entremêlent, certains auteurs proposent de sortir de cette dichotomie en se concentrant davantage sur les modalités du processus de légitimation. Ils proposent ainsi de voir comment la légitimité s'acquiert via des principes communs de justification, passant par différentes épreuves contraintes (Laborier 2014). Lors de ces processus de mise en forme puis d'institutionnalisation de l'action publique, les acteurs doivent rendre l'action et ses objets commensurables afin d'asseoir leur cohérence et leur légitimité.

Cette nécessité de justification passe par une référence à des idéaux normatifs, analysables à l'aide de l'économie des grandeurs de Boltanski et Thévenot et ses cités idéales (1991), permet de mettre en forme les politiques publiques, de régler les différents et de gérer l'incertitude lors de la résolution de ces épreuves qui forment des controverses. Voir la légitimation comme le processus de justification du caractère « juste » d'un projet lors de

controverse incline à analyser les projets urbains et de territoire comme des « dispositifs sociotechniques » en construction (Akrich 1989). C'est-à-dire un processus impliquant humains et non humains et définissant tout à la fois les caractéristiques du dispositif lui-même que le contexte en assignant des rôles aux acteurs concernés, et ce lors de la résolution de controverses. Ces dernières se déroulent toujours en milieu relativement fermé avec un public particulier (Lemieux 2007, p. 195-197), c'est-à-dire au sein d'un dispositif institutionnel permettant l'énoncé des justifications dans un rapport de force parfois asymétrique et souvent naturalisé par ces dispositifs institutionnels, mais que le chercheur doit traiter avec symétrie. En cas de développement généralisé du public (via internet, la presse, etc.), on assiste donc à une crise institutionnelle pouvant mettre en défaut ce cadre et ses gouvernants. Cette communication propose de partir de ce cadre d'analyse dit « sociotechnique », c'est-à-dire de voir la légitimation comme un processus mettant en jeu des controverses résolues via un régime de justification, pour comprendre le rôle de l'ingénierie.

2. L'ingénierie et les bureaux d'études comme cheville ouvrière de la légitimation ?

L'observation de ces professionnels au travail montre leur intérêt pour « l'acceptabilité » des projets : ils visent explicitement « à faire aboutir les projets » en « accompagnant les maîtres d'ouvrage », dont ils sont aux ordres. L'acceptabilité est une notion « embarrassante » pour le chercheur (Barbier et Nadaï 2015) puisqu'elle est davantage une catégorie de la pratique à charge normative. Néanmoins, l'analyse en termes sociotechniques, en montrant le lien indissociable entre technique et social permet de dépasser cette aporie : tout projet a un enjeu d'acceptabilité et celui-ci devient problème lorsque l'assignation des rôles et tâches est critiquée (*ibid.*). Analyser le travail d'acceptabilité fourni par l'ingénierie permet ainsi de comprendre son travail social de légitimation. Le regard du chercheur s'affranchissant pour sa part de la distinction acceptabilité sociale/faisabilité technique opérée par les acteurs. Pour accomplir sa visée d'acceptabilité et donc éviter toute critique et surtout toute crise institutionnelle, le bureau d'études va donc s'appuyer sur plusieurs modalités observées sur le terrain.

La première activité de l'ingénierie consiste à répondre à l'impératif de mise en cohérence des projets. En effet, la présence d'éléments non justifiée appartenant à d'autres univers (d'autres cités) ouvre la voie à la critique et donc au conflit (par exemple une entreprise du monde marchand lors d'un conseil municipal, lui-même du monde civique). Ce travail passe donc soit par la justification d'un projet et son lissage dans un seul monde (par exemple cité industrielle en motivant les choix par l'efficacité), soit en construisant des compromis entre mondes différents (par exemple une couveuse d'entreprises vertes répond à la cité verte comme à la cité marchande). Ces professionnels naviguent donc entre les mondes : la résolution de controverse passe la construction d'un compromis permettant d'accorder deux cités différentes, l'ingénierie s'affaire donc à relier des objets provenant de mondes variés, qu'ils doivent donc maîtriser (d'où l'intérêt de profils de marginaux sécants, connaissant les objets peuplant les différents mondes). Ensuite, l'ingénierie dans son rôle de conseil et de conduite de projet participe à la consolidation institutionnelle des instances de décision (organisation des comités, réunions, ateliers participatifs) en objectivant leur légitimité (comptes rendus, invitations, plans de table, présence d'élus, procédure de décision, etc.). Ils participent ainsi à la dimension instituante de la controverse : les compromis entre mondes sont consolidés par des dispositifs (ou appuis conventionnels (Dodier 1993)) qui organisent et naturalisent les rapports de force (dimension performative), les rendant *in fine* légitimes. Enfin, l'ingénierie en lien avec son interlocuteur au sein de la collectivité, effectue un choix du public de la

controverse et des épreuves ou choisissant les invités des instances. Ils organisent donc la prise de parole des acteurs considérés comme légitimes dans le but de rendre le projet acceptable aux yeux de ceux-ci.

3. Les justifications en situations : la question du confinement et des contraintes normatives

De l'analyse du travail de légitimation fourni par l'ingénierie, nous pouvons esquisser quelques enjeux plus généraux sur la légitimité dans l'action publique sur les territoires.

La premier enjeu est celui du « confinement » des controverses (Callon, Lascoumes et Barthe 2001) se déroulant lors des projets urbains. L'analyse en termes sociotechniques montre que l'acceptabilité vise en effet à confiner les controverses, à réduire son public et cadrer ses épreuves, afin qu'il ne se transforme en crise institutionnelle. Lemieux incite d'ailleurs à analyser le degré de confinement des épreuves (2007, p. 200) : il s'agit de voir qui a voix au chapitre et peut exprimer ses intérêts dans le projet, et donc se légitimer en trouvant sa place dans le dispositif sociotechnique. Le confinement va de pair avec des contraintes à l'argumentation organisées par des dispositifs de prise de parole : tous les acteurs ne font pas jeu égal et bien souvent l'ingénierie a sa part dans l'animation des instances de pilotage des projets. L'ingénierie est d'ailleurs le plus souvent en position d'expert, la rationalité jugée objective de son propos souvent chiffré, s'opposant à l'irrationalité de l'utilisateur, disqualifié par sa prétendue irrationalité. Ce qui rejoint l'enjeu soulevé par Lemieux des « actions à travers lesquelles certains participants à une controverse entreprennent de rendre celle-ci moins visible ou plus inaccessible au public "profane" ou à la puissance publique (dissimulation, rétention d'information, érotisme, euphémisation des différends), quand d'autres s'essaient à un mouvement inverse (divulgarion, simplification, provocation, dénonciation publique, radicalisation). » (*Ibid.*, p. 198). C'est également dans cette optique que nous pouvons analyser les démarches participatives auxquelles l'ingénierie participe : dans quelle mesure permettent-elles de remettre en cause des choix déjà consolidés par des dispositifs ou au contraire sont des instruments de confinement des controverses ?

Par ailleurs, cette analyse permet de s'intéresser à la dynamique des registres normatifs de légitimation (ou justification), c'est-à-dire l'évolution des cités mobilisées. S'appuyant sur la sociologie des justifications, Lafaye pointait déjà la pluralité des légitimités des modes d'actions au sein des praticiens de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) (1989). Ces registres de légitimités (qu'elle identifie aux cités de l'économie des grandeurs) ne sont pas la particularité d'un groupe, mais ils sont attachés à des conditions spécifiques de la situation. Il est cependant flagrant de voir la permanence des justifications et des critiques, et surtout leur transfert dans des situations où c'est l'ingénierie privée qui intervient désormais (et non plus la DDE). Les modalités d'action et dispositifs de l'ingénierie se rapportent ainsi à chacune des cités (inspirée, marchande, civique, traditionnelle, industrielle mais aussi écologique (Lafaye et Thévenot 1993) et connexionniste (Boltanski et Chiapello 1999)). Par exemple, pour la cité inspirée l'ingénierie met en avant la griffe de son architecte maison, ou pour la cité marchande, la rentabilité économique du projet. En revanche, par rapport à l'analyse de Lafaye, on voit poindre la domination de la « cité par projets », par le biais d'objets tels que les « approches globales », les « synergies », le « design thinking » particulièrement compatibles avec des figures de compromis telles que le développement durable. Cette évolution est liée aux contraintes de justification : les épreuves contemporaines de l'action publique urbaine inclinent à se justifier dans la cité par projets (évaluation, nécessité de légitimation des gouvernants par leur capacité à faire du projet, etc.), évolutions qui semblent manifester le « nouvel esprit du capitalisme ».

Conclusion

Cette communication vise à montrer comment la légitimité de l'action publique s'acquiert dans le cadre d'un processus impliquant des dispositifs matériels et immatériels qui organisent l'action des acteurs et donc leur propre légitimité. Ce travail de légitimation est effectué par différents acteurs dans lequel figurent les bureaux d'études et d'ingénierie. On pourrait qualifier ces acteurs de la mise en œuvre de « professionnels de la justification et du compromis » tant ils participent à l'acceptabilité du projet en organisant la mise en ordre des projets selon les intérêts considérés. Ce travail sociotechnique donne la légitimité au projet final par la construction de compromis. Il s'agit toujours d'un travail sur le fil, car par essence les compromis sont toujours critiquables et sources de conflit (Baba et Mailhot 2016). En cas d'échec l'abandon du projet est fréquent, alors que les crises institutionnelles sont plus rares mais leur médiatisation est systématique (on peut penser aux « grands projets inutiles »). Il faudrait analyser dans quelle mesure ces échecs sont des crises institutionnelles et mettent en cause la légitimité des dispositifs et des décideurs. Si cette communication met l'accent sur le rôle des dispositifs, cela pose *a fortiori* la question du rôle de l'expert, de l'effet de naturalisation des rapports de force par la technique et paradoxalement du foisonnement de mots flous dans l'urbain, dans un logique de compromis.

Bibliographie

- Akrich Madeleine, 1989, « La construction d'un système socio-technique », *Anthropologie et sociétés*, 1989, vol. 13, n° 2, p. 31-54.
- Baba Sofiane et Mailhot Chantale, 2016, « De la controverse à l'acceptabilité sociale : le rôle constructif du conflit », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19 avril 2016, Volume 16 Numéro 1.
- Barbier Rémi et Nadaï Alain, 2015, « Acceptabilité sociale : partager l'embarras », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 28 décembre 2015, Volume 15 No 3.
- Béal Vincent, 2010, « Gouverner l'environnement dans les villes européennes: des configurations d'acteurs restructurées pour la production des politiques urbaines », *Sociologie du Travail*, 1 octobre 2010, vol. 52, n° 4, p. 538-560.
- Boltanski Luc et Chiapello Eve, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Edition 2011., Paris, Gallimard (coll. « Tel »), 971 p.
- Boltanski Luc et Thévenot Laurent, 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- Callon Michel, Lascoumes Pierre et Barthe Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 358 p.
- Dodier Nicolas, 1993, « Les appuis conventionnels de l'action. Eléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 1993, vol. 11, n° 62, p. 63-85.
- Laborier Pascale, 2014, « Légitimité » dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), vol.4e éd., p. 335-343.
- Lafaye Claudette, 1989, « Praticiens de l'équipement et légitimités quotidiennes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1989, vol. 44, n° 1, p. 94-100.
- Lafaye Claudette et Thévenot Laurent, 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 1993, vol. 34, n° 4, p. 495-524.
- Lemieux Cyril, 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1 décembre 2007, n° 25, p. 191-212.

- Pinson Gilles, 2009, *Gouverner la ville par projet : Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 420 p.

Coexistence et confrontation de légitimités anciennes et nouvelles au sein du conseil scientifique du parc naturel régional du Vercors

Gaëlle RONSIN

Doctorante en Sociologie, Université Grenoble-Alpes – Attachée au Centre Max Weber, Lyon
gaelle.ronsin@gmail.com

Coralie MOUNET

Laboratoire Pacte, UMR 5194, Grenoble
coralie.mounet@univ-grenoble-alpes.fr

Mots-clés : conseil scientifique, Vercors, expertises, concertation, gestion de la nature, transdisciplinarité, cosmopolitiques

Les conseils scientifiques (CS) dans le domaine de l'action publique environnementale sont des instances consultatives attachées à des administrations de l'environnement ou à des institutions de protection de la nature et de développement durable des territoires, comme les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles ou les conservatoires botaniques nationaux. Créés dans les années 1960, les CS se sont multipliés au cours des dernières décennies et sont aujourd'hui près de deux cents à l'échelle nationale. Composés d'une vingtaine de membres renouvelés à chaque mandat, ils forment des groupes pluridisciplinaires qui relèvent en premier lieu des sciences de la vie et de la terre mais de plus en plus aussi des sciences humaines et sociales. Semblablement aux autres dispositifs d'expertise, la composition des CS est majoritairement âgée et masculine, avec seulement 16% de femmes. 5 % des membres ont moins de 35 ans et 70 % d'entre eux autour de 50 ans ou plus (Ronsin, 2018).

Ils se rassemblent périodiquement selon des modalités variées (en plénière, bureau, groupe de travail ou sortie de terrain) afin d'appuyer une institution environnementale et ses employés dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leur activité de production de connaissances et dans l'orientation de leurs opérations et décisions de gestion. Cette mission se décline dans les activités suivantes :

- ◆ élaboration d'avis ;
- ◆ conseil diffus ;
- ◆ orientation des projets scientifiques ;
- ◆ échanges sur la gouvernance ;
- ◆ diffusion des connaissances scientifiques ; formation des agents ;
- ◆ organisation de rencontres ou d'évènements ;
- ◆ mise à disposition de réseaux, échanges d'informations ;
- ◆ alerte et veille citoyenne et scientifique.

La majorité des CS d'espaces naturels protégés produisent des avis consultatifs sur les activités (agricole, touristique, sportive, économique, gestionnaire, scientifique) susceptibles d'avoir un impact sur les territoires, les habitats et les espèces qui relèvent de la compétence de l'institution ou du périmètre de l'espace naturel protégé. Ils rendent également des conseils sur des sujets plus vastes (liées par exemple à la gouvernance de l'espace) et collaborent à la politique scientifique de l'espace protégé.

Les CS se distinguent des comités d'experts plus classiques (d'agences, de commissions etc.) sur divers points. L'intervention des CS est plus large, plus longue, moins normalisée et ils travaillent surtout de façon très territorialisée. Mais les membres sont bien recrutés *intuitu personae* d'après leurs compétences scientifiques, en accord avec à une vision classique et surplombante de l'expertise. Suivant le titre de ce colloque, la légitimité des conseils scientifiques et de ses experts, comme rouage du système administratif français, provient à première vue « d'en haut ».

A l'échelle territoriale, les espaces naturels protégés ont recouru massivement aux scientifiques pour se construire et se légitimer aux yeux du public et des politiques (Selmi, 2006 ; Granjou et al, 2010). Comme sur le modèle de la médecine, les décisions en matière de conservation de la nature et de développement durable doivent s'appuyer sur un corpus de connaissances réputé validé par la science (evidence-based medicine, Pullin et Knight 2001). Un « impératif scientifique » (Granjou et Mauz, 2007) s'est fortement développé dans les politiques, les discours et les actions de gestion de la nature. Mais, les liens entre science et action publique n'ont rien de spontané et doivent être produits et entretenus (Rabaud, 2016). L'appui et les relations avec des scientifiques au sein d'un conseil sont donc particulièrement recherchés par les gestionnaires d'espaces naturels protégés. Leurs avis émis confèrent une « légitimité » politique et sociale aux décisions des administrations et gestionnaires et sont volontiers mis en avant dans le cadre des négociations territoriales. Ils leur permettent, à travers une expertise supposée neutre et générale de se départir d'une image militante et d'une vision localiste. A l'échelle individuelle, la participation à ce type d'instance répond à différentes préoccupations des membres des CS d'espaces protégés. Elle leur permet d'entretenir un ancrage professionnel et personnel dans un territoire, d'accéder à des réseaux et de conforter une certaine position sociale.

Poser la question de la légitimité de l'expertise révèle des processus divers au niveau des positions, des formes d'action et des savoirs débattus. Un corpus important de travaux portant sur des crises environnementales, des crises sanitaires ou des catastrophes industrielles ont mis en cause la légitimité de la délégation de jugement à des experts scientifiques ou techniques dans un contexte démocratique.

Collins et Evans (2008) considèrent que la littérature sur l'expertise a permis de montrer que le processus de prise de décision doit désormais être élargi au-delà de noyaux d'experts certifiés. Les demandes de démocratisation et de pluralisme ont amené à brouiller les frontières de l'expertise qui deviennent de plus en plus flottantes (Cadiou, 2006, p. 122). Au-delà de la critique d'une légitimité sociotechnique imposée, c'est l'extension de l'expertise à d'autres acteurs plus inhabituels selon une logique « cosmopolitique » qui questionne aujourd'hui les sciences sociales. Elles invitent à penser la reconnaissance sociale de savoirs et de statuts plus larges et donc l'affrontement possible entre légitimités pour participer à l'élaboration d'une action collective.

Le nouveau mandat du conseil scientifique du parc naturel régional et de la réserve naturelle nationale du Vercors (Auvergne-Rhône-Alpes, Isère-Drôme)¹ est un exemple parlant. Nous nous appuyons sur une ethnographie, réalisée entre 2015 et 2017 sur ce conseil scientifique, dans le cadre d'une thèse portant sur les relations entre scientifiques et gestionnaires d'espaces protégés (Ronsin, 2018). Diverses enquêtes qualitatives, quantitatives

¹ Appelé par la suite « conseil scientifique du Vercors ».

et comparatives alimentent notre propos. Cette communication se fonde plus précisément sur une enquête qualitative (observation participante, entretiens semi-directifs, analyse de documents) menée en 2016 avec Coralie Mounet, géographe, par ailleurs nouvellement membre de ce conseil scientifique.

En 2014, le conseil scientifique du Vercors arrive au terme de son mandat et doit être renouvelé. Il passe alors de seize à vingt-sept membres² sans changer de président. Ce conseil est présidé depuis 2010 par un agronome de l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) de Grenoble.

Avec ce nouveau mandat, le CS s'étoffe mais élargit surtout fortement sa composition en intégrant une proportion significative de chercheurs en sciences humaines et sociales et un nombre important de représentants « experts » d'acteurs socio-économiques du territoire issus des secteurs de la chasse, du pastoralisme, de l'agriculture ou de la forêt.

Ainsi, en plus des membres seize issus des sciences de la vie et de la terre (écologie, géologie, climatologie, etc.), onze appartiennent aux sciences humaines et sociales (histoire, économie, géographie, sociologie, etc.). Douze personnes ne sont pas professionnellement des chercheurs. Ils/elles travaillent respectivement pour l'office national des forêts, un conservatoire botanique, un conservatoire d'espaces protégés, la Ligue pour la protection des oiseaux, des musées ou des bureaux d'études. Pour la première fois dans l'histoire du conseil un responsable environnement du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et une ingénieure de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère deviennent membre à part entière. Cette représentation est relativement rare : seules neuf personnes dans les régions Rhône-Alpes et PACA travaillant directement pour des activités économiques privées touchant des espaces protégés (chasse, agriculture ou forêt) sont membres de CS (Ronsin, 2018).

Ce choix a suscité des interrogations et le président a dû se justifier lors d'une séance du conseil. Il s'agissait pour lui de « *se caler plus aux missions et aux enjeux du parc régional, pour une question de médiation avec des personnes plus dans des mondes professionnels* ».

L'ouverture à de nouveaux conseillers répond donc à la montée d'un impératif délibératif (Blondiaux et Sintomer 2002) dans l'action publique, à savoir l'adoption de principes de concertation ou de délibération avec des acteurs pluriels. Le président du CS attendait de la présence de ces conseillers l'apport de connaissances techniques issues de ces mondes sociaux, de savoirs sur les logiques propres à chaque domaine, voire d'une capacité à être des passeurs entre mondes (économiques, scientifiques et techniques) distincts.

Effectivement, au cours de ces dernières années, le conseil scientifique du Vercors est apparu particulièrement en lien avec des acteurs territoriaux en organisant des réunions dominées par le registre de la médiation. A l'occasion du renouvellement du règlement intérieur de la réserve et d'une demande de modifications de la part du monde cynégétique, une partie du conseil s'est réuni le 21 avril 2016 avec « le groupe technique chasse » de la réserve, composé de fédérations départementales des chasseurs (des techniciens et des élus), de la DDT, de la DREAL, des conseils départementaux et de l'ONF afin de travailler avec eux sur l'élaboration d'une « convention "chasse - connaissance" » visant à partager entre ces acteurs une

² Ce qui correspond à un renouvellement d'environ 60% de sa composition. La liste des futurs membres est conjointement établie par le président du CS et les gestionnaires du parc et de la réserve qui se chargent de solliciter les personnes.

meilleure connaissance des espèces chassées et de l'activité cynégétique sur les Hauts-Plateaux du Vercors. Ce genre d'espace de débat mêlant techniciens, élus et chercheurs est rare et n'existe pas au sein des autres conseils scientifiques des Alpes françaises.

A travers ce cas comme d'autres exemples traités par ce CS, nous nous pencherons sur ce que produisent ces espaces de débat hybrides. En particulier, nous analyserons comment les différentes légitimités, d'en haut et d'en bas, se côtoient, se rejoignent ou s'éloignent et comment ces processus, hautement relationnels, évoluent dans le temps du mandat.

La présence de chercheurs en SHS et d'experts issus de mondes socio-économiques colore les débats d'une manière spécifique dans ce CS, en donnant une place aux connaissances des pratiques sociales qui sont débattues et circulent davantage que dans d'autres CS. Il semble que la volonté d'une composition hybride et d'un dialogue avec les mondes sociaux porte ses fruits, en enrichissant le débat et faisant émerger une rencontre entre différents types de savoirs, qu'ils soient scientifiques –avec plusieurs disciplines–, techniques, réglementaires, méthodologiques ou plus situés –sensibles, résidentiels, locaux, empiriques, etc. Une compétence collective se dessine et se construit au fur et à mesure des cas étudiés et le conseil scientifique du Vercors devient, au coup par coup, un lieu de délibération et de concertation scientifique pour la gouvernance territoriale de l'environnement.

Mais cette composition hybride engendre aussi des difficultés et des tensions sur les formes de légitimation des expertises. Nous exposerons et analyserons plusieurs d'entre elles au cours de cette communication.

Deux formes de tensions se dessinent avec l'évolution de composition du CS, l'une autour de la place des SHS dans le CS ; l'autre autour du rôle des acteurs socio-économiques.

Ainsi, certains scientifiques issus des sciences écologiques craignent que ces évolutions contreviennent à la « pureté » de l'expertise. Ils assimilent ainsi la compréhension fine que les SHS peuvent avoir des logiques et des enjeux des acteurs à une forme de connivence avec ces mêmes acteurs : « *les socio-économiques et les chercheurs en sciences humaines, ils ont tendance à prendre un peu fait et cause pour les acteurs de leur champ de travail* ». L'expertise de ces acteurs n'est pas considérée comme « autonome ou objective » et n'a donc pas, pour certains membres du CS, légitimité à exister dans cette assemblée

A l'inverse, une partie des chercheurs en SHS cherchent à montrer que leur expertise ne se réduit ni à une représentation présumée de la société ni à un entrepreneur de « médiation » entre acteurs pour réduire les conflits : « *Il reste chez beaucoup cette idée qu'en gros, les chercheurs en sciences sociales, c'est les défenseurs des hommes pendant que les autres sont les défenseurs des animaux ou des plantes. Alors que pour moi c'est pas du tout, pas du tout le problème, je suis pas là pour défendre les hommes et leurs activités ... et y a souvent ce malentendu* » (entretien avec une sociologue). En situation et selon les demandes formulées les légitimités peuvent apparaître floues entre experts d'un monde social et experts issus de ce domaine.

Les frontières de l'expertise entre chercheurs en SHS, experts issus des mondes sociotechniques et conseillers en sciences écologiques sont donc en constantes négociations au fil des cas étudiés.

Mais, les débats de légitimité dans le CS s'enracinent dans des rapports de force préalables et structurants qui perpétuent un cloisonnement des expertises. Les expertises issues des SHS

semblent en effet plus légitimées lorsqu'elles concernent des pratiques sociales des acteurs du monde socioéconomique que lorsqu'elles interrogent par exemple les pratiques sociales des scientifiques. Dans une majorité des débats du conseil, les discussions sont orientées autour de savoirs issus de l'écologie scientifique et les chercheurs en sciences sociales interviennent très peu, pour diverses raisons. Ce principe de cloisonnement se retrouve également dans les quelques cas où le dialogue social s'ouvre avec d'autres acteurs. Le président du conseil a tendance à s'appuyer sur des membres hyper connectés avec les acteurs et très spécialisés sur des thématiques ou des méthodes, au détriment des autres membres qui n'ont ni l'habitude ni la connaissance technique des processus de concertation et sont alors mis à l'écart des débats.

L'autre point de tension concerne les experts issus des mondes socio-économiques. La multiplication des appartenances et représentations (à des régimes de savoirs, à des institutions ou à des groupes d'acteurs) peut être source de tensions en situation d'interaction. Lorsque la fédération de chasse présente une demande d'autorisation au parc du Vercors, l'expert « chasse » au sein du CS se trouve dans une situation ambiguë, entre son rôle d'expert et son rôle potentiel de représentant voire porte-parole. Différentes stratégies sont alors envisagées pour délimiter les frontières entre ces rôles, comme l'absence, l'abstention, etc.

Le cas du conseil scientifique du Vercors est donc l'occasion d'ouvrir des réflexions sur les évolutions de l'expertise ou des expertises dans les territoires. Il nous interroge sur les façons de manier différentes formes de légitimité dans une instance qui se veut à la fois scientifiquement fiable et ouverte sur la société.

Bibliographie :

- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15(57), 17-35.
- Cadiou, S. (2006). Savoirs et action publique : un mariage de raison ? *Horizons stratégiques*, (1), pp. 112–124.
- Collins, H., & Evans, R. (2008). *Rethinking expertise*. University of Chicago Press.
- Granjou, C., & Mauz, I. (2007). Un « impératif scientifique » pour l'action publique? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale, *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, vol. 2
- Granjou, C., Mauz, I., & Cosson, A. (2010). Le recours aux savoirs dans l'action publique environnementale: un foisonnement expérimental. *Sciences de la société*, (79), 115-129.
- Pullin, A. S., & Knight, T. M. (2001). Effectiveness in conservation practice: pointers from medicine and public health. *Conservation biology*, 15(1), 50-54.
- Rabaud, S. (2016). *Les indicateurs de biodiversité entre connaissances et actions : impasses, détours ou raccourcis pour les stratégies environnementales ?* Thèse de doctorat, AgroParisTech.
- Ronsin, G. (2018). *Composer des relations entre « science » et « gestion de la nature » : ethnographie des frontières, casquettes et controverses dans les conseils scientifiques*, Thèse de sociologie de l'Université Grenoble-Alpes.
- Selmi, A. (2006). *Administrer la nature*. Paris, Edition de la MSH, Quae.

Scientifiques ou pêcheurs : qui est légitime pour évaluer les captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne ?

Alice LAPIJOVER, LIENSs (Université de La Rochelle / CNRS),
alice.lapijover@univ-lr.fr

Nicolas BECU, LIENSs (Université de La Rochelle / CNRS),
nicolas.becu@univ-lr.fr

Vincent RIDOUX, CEBC et Observatoires PELAGIS (Université de La Rochelle / CNRS),
vincent.ridoux@univ-lr.fr

Mots clés : Instrument, Stratégie, Traduction, Simulations participatives, Réseau, Construction scientifique

Introduction

Observer et mesurer l'évolution de l'environnement marin ainsi que l'impact des activités anthropiques demeure un défi. En effet, la complexité des systèmes socio-écologiques fait émerger des caractéristiques telles que l'incertitude ou la multiplicité des acteurs qui affectent la capacité des scientifiques à rendre compte des phénomènes naturels et sociaux (Berkes, Colding, and Folke 2008) Depuis les travaux de Bruno Latour et Michel Callon (Akrich, Latour, and Callon 2006; Latour and Woolgar 1979), la construction scientifique apparaît d'ailleurs comme une activité de traduction ayant pour finalité stratégique la position de point de passage obligé. Le scientifique peut ainsi être défini comme un acteur en charge de mettre en œuvre des instruments pour obtenir des images du phénomène qu'il étudie. Il tire donc sa légitimité de sa capacité à rendre compte de son objet d'étude le plus fidèlement possible. Les instruments employés par le chercheur peuvent être qualifiés de dispositifs techniques et sociaux qui observent et traduisent en fonction des représentations dont ils sont porteurs. L'activité scientifique s'inscrit donc un contexte spécifique dans lequel le choix et la mise en œuvre des instruments font l'objet de comportements stratégiques de la part du réseau d'acteurs (Kickert, Klijn, and Koppenjan 1997) parmi lesquels figurent les acteurs du territoire. La dimension stratégique de la traduction (Cordner 2015) expose le chercheur à la controverse en invitant d'autres acteurs à prendre part aux activités d'observation et de représentation. C'est sous cet angle que nous allons questionner la légitimité des scientifiques et des pêcheurs pour évaluer les captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne.

Cas d'étude

La capture accidentelle se définit comme « la capture non-intentionnelle durant une activité de pêche d'espèces qui ne sont ni débarquées, ni commercialisées en raison de leur faible valeur commerciale, d'une taille inférieure à la limite autorisée ou du statut d'espèces protégées » (Hall, Alverson, and Metzals 2000). Le dauphin commun *Delphinus delphis* ou le marsouin commun *Phocoena phocoena* figurent parmi les espèces protégées concernées par ce phénomène. Dans le Golfe de Gascogne comme dans d'autres régions du monde, les captures accidentelles représentent l'une des principales causes de mortalité d'origine anthropique et font l'objet d'un suivi spécifique. Ainsi, à l'échelle européenne, la directive habitat et le règlement 812/2004 rendent ce suivi obligatoire pour évaluer l'impact des pêcheries sur les populations de petits cétacés. La présence d'observateurs à bord des navires de pêche est la méthode privilégiée pour observer la capture accidentelle même si d'autres

dispositifs peuvent être envisagés tels que l'observation des échouages, la surveillance électronique, l'enquête ou la déclaration par les pêcheurs (Morizur et al. 1999).

En France, dans un contexte conflictuel, trois de ces instruments d'observation des captures accidentelles sont au cœur des échanges entre les parties prenantes – ONG, pêcheurs, scientifiques et gestionnaires. Il n'existe pas, en effet, de consensus scientifique sur l'évaluation des captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne (Peltier et al. 2016).

La suite de ce document se focalisera plus particulièrement sur l'observation, en mer, de l'interaction à l'aide d'observateurs embarqués.

Méthode

Dans une optique constructiviste¹ et interactionniste² (Mucchielli 2004), le néo-institutionnalisme discursif explique « les politiques publiques par les interactions discursives inscrites dans des configurations institutionnelles » (Schmidt and Crespy 2014, p.351). Il offre ainsi une opportunité de rendre compte de la perception des normes et instruments d'action par les acteurs en prenant en considération le contexte institutionnel. Il permet également d'appréhender les micro-dynamiques du changement en se focalisant sur « les intérêts des acteurs, les institutions historiquement établies et les schémas de compréhension culturellement déterminé ». Pour conclure, il cherche à « démontrer le rôle du discours dans l'élaboration et la légitimation des politiques publiques » (Schmidt and Crespy 2014, p.351-352).

Nous adoptons cette approche pour étudier la légitimité des instruments scientifiques et donc des acteurs qui les mettent en œuvre. En plaçant les idées, c'est-à-dire les représentations sociales et les logiques de légitimation, au cœur de l'analyse, le néo-institutionnalisme discursif questionne les processus de construction et s'écarte ainsi définitivement d'une vision positiviste des instruments.

Appliquée à la construction scientifique, celui-ci offre une grille de lecture pertinente afin de discuter la légitimité des acteurs, au travers de leurs instruments, pour représenter une interaction inscrite dans le territoire.

Données

Cette étude s'appuie sur des discours recueillis à l'aide de trois dispositifs portant sur l'analyse des perceptions des acteurs sur les instruments d'observation des interactions entre pêcheries et petits cétacés: des entretiens semi-directifs réalisés avec des scientifiques, des pêcheurs, des ONG et des gestionnaires (n=34), des séances d'observation d'ateliers de simulation participative associant modélisation informatique et jeu de rôles sur la gestion des captures accidentelles avec des gestionnaires (n=2) et des scientifiques (n=2) et des séances d'observation d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des acteurs sur cette thématique (n=4).

Les propos tenus par les acteurs lors des entretiens et des ateliers ont été enregistrés puis retranscrits. Les observations du groupe de travail prennent la forme de notes de terrain qui rendent compte des interventions des participants. Dans le cadre d'une démarche abductive,

¹ Paradigme constructiviste : « la « réalité » étudiée par les sciences, est une construction intellectuelle qui dépend des prés requis conceptuels et théoriques pris comme référentiels. » (Mucchielli 2004, p.30)

² Interactionnisme : Le principe de la connaissance par l'interaction découle du paradigme constructiviste et suppose que « la connaissance est le fruit d'une interaction du sujet connaissant et de l'objet de connaissance. » (Mucchielli 2004, p.31)

le corpus a fait l'objet d'une analyse thématique en utilisant le logiciel NVivo 11.0. Les deux principales thématiques identifiées ex ante sont la déclaration par les pêcheurs professionnels et l'observation embarquée par des scientifiques des captures de mammifères marins.

Résultats

Dans cette partie, nous montrons comment l'observation embarquée fait l'objet de tractations stratégiques entre les acteurs questionnant ainsi la légitimité du chercheur comme seul représentant des interactions entre pêcheries et petits cétacés.

L'observation embarquée apparaît comme l'instrument le mieux connu par les personnes interviewées. Si sa capacité à représenter avec précision la capture accidentelle est fortement questionnée, il reste l'instrument de référence. Lors des ateliers de simulations participatives, au cours desquels les participants prennent le rôle de l'une des parties prenantes, les joueurs ont ainsi choisi de mettre en œuvre et de maintenir l'observation embarquée tout au long de la simulation malgré de sérieux doutes sur l'efficacité du dispositif dans le présent contexte (voir Extrait 1) :

Extrait 1 – Simulation participative n°4 avec 4 participants-scientifiques : Choix des instruments d'observation à maintenir au cours de la simulation

« - Non moi je ne veux pas forcément qu'on enlève tous les observateurs, je pense pas que ça serve à quelque chose de payer très cher deux observateurs sur toutes les flottilles sachant qu'au moment où on a eu beaucoup d'échouages quasiment rien n'a été vu... Donc... Pour moi y a un problème d'efficacité... dans une optique de garder de la confiance on peut garder des observateurs embarqués, mais on [en] garde moins. »

Cet extrait montre que la perception de l'instrument dépend de sa capacité à observer le phénomène mais également à créer du lien social. Un extrait issu d'un autre atelier abonde dans ce sens (Extrait 2).

Extrait 2 - Simulation participative n°2 avec 4 participants-gestionnaires : Choix des instruments d'observation à mettre en œuvre au début de la simulation

« - Je suis assez d'accord que par rapport à l'implication de la profession, [il est important] de mettre en place des méthodes d'observation en mer.

- Oui, on travaille avec eux. Les observations [habituellement], c'est un peu on constate, sans forcément vous associer, le résultat de vos bêtises et on va sanctionner derrière. »

Les observateurs embarqués apparaissent, dans ces discours, comme des acteurs intermédiaires qui facilitent les relations entre le pêcheur et le scientifique. Ces deux extraits illustrent ainsi que dans les ateliers, l'instrument observation embarquée tire sa légitimité, non pas forcément des résultats attendus mais de son déploiement, en mer, au contact des pêcheurs professionnels.

Cet aspect performatif est cependant remis en cause par les scientifiques directement en charge de mettre en œuvre le programme d'observation embarquée comme le montre l'extrait suivant issu de l'observation participante d'un groupe de travail sur les captures accidentelles (Extrait 3).

Extrait 3 – Observation participante du groupe de travail n°3 : Echange entre une scientifique et un représentant des pêcheurs autour des résultats de l'observation embarquée pour quantifier le phénomène capture accidentelle.

« La scientifique précise qu'il faut avoir à l'esprit que l'embarquement [d'un observateur embarqué] relève du volontariat des patrons de pêche. Elle souligne que les captures accidentelles sont des événements rares et qu'il n'est pas possible de faire d'élévation au niveau des segments de flotte.

(...)

Un représentant des pêcheurs réagit et déclare que la question [de l'embarquement] n'est pas simple et dépend de l'état d'esprit et de la confiance. Certains patrons pêcheurs sont impliqués et prêts à travailler avec les organisations scientifiques tandis qu'une minorité est vraiment réfractaire par peur d'être pointé du doigt. »

Ces échanges montrent la difficulté qu'ont les scientifiques à obtenir des données précises tant en raison de la nature du phénomène observé que du manque de coopération des acteurs du territoire. Là où les participants aux ateliers voyaient une légitimité liée à la mise en œuvre même du dispositif d'observation, le scientifique la remet fortement en question en indiquant que l'instrument ne permet pas une évaluation du phénomène « capture accidentelle » à l'échelle du territoire. Le représentant des pêcheurs n'intervient que sur l'aspect de la confiance en soulignant le manque d'intérêt perçu par certains acteurs du territoire à prendre part aux observations.

Discussion

Si ces extraits ne peuvent donner une vision exhaustive des perceptions des acteurs, ils illustrent le rôle de la confiance comme pierre angulaire de la légitimité scientifique aux yeux du réseau d'acteurs, indépendamment des résultats liés à l'observation. A l'inverse, aux yeux des scientifiques, la légitimité de l'instrument dépend de sa capacité à rendre compte du phénomène. Dans ce cas, la confiance et plus précisément l'absence de confiance joue également un rôle : celui de limiter l'accès à l'information et ainsi d'empêcher le chercheur de parvenir à une estimation des captures accidentelles à l'échelle du Golfe de Gascogne. On peut en conclure que la légitimité des parties prenantes n'est pas toujours celle des scientifiques et que dans le cas présent, ce sont bien les scientifiques qui remettent en question la légitimité de l'observation embarquée.

Ce manque de légitimité de l'instrument de référence pourrait laisser entrevoir l'émergence d'une légitimité des acteurs du territoire à observer le phénomène au travers de la déclaration des captures accidentelles par les pêcheurs professionnels. Cet aspect sera développé dans la version finale du papier.

Références bibliographiques :

- Akrich, Madeleine, Bruno Latour, and Michel Callon. 2006. *Sociologie de La Traduction. Textes Fondateurs*. Paris: Presses de l'Ecole des Mines.
- Berkes, Fikret, Johan Colding, and Carl Folke. 2008. *Navigating Social-Ecological Systems*. 3rd editio. New York: Cambridge University Press.
- Corder, Alissa. 2015. "Strategic Science Translation and Environmental Controversies." *Science, Technology, & Human Values* 40 (6): 915–38. <https://doi.org/10.1177/0162243915584164>.
- Hall, Martin A., Dayton L. Alverson, and Kaija I. Metuzals. 2000. "By-Catch: Problems and Solutions." *Marine Pollution Bulletin* 41 (1–6): 204–19. [https://doi.org/10.1016/S0025-326X\(00\)00111-9](https://doi.org/10.1016/S0025-326X(00)00111-9).
- Kickert, Walter J.M., Erik-Hans Klijn, and Joop F.M. Koppenjan. 1997. *Managing Complex Networks: Strategies for the Public Sector*. London: Sage Publications.
- Latour, Bruno, and Steve Woolgar. 1979. *Laboratory Life: The Construction of Scientific Facts*. Beverly Hills: Sage Publications.

- Morizur, Y., S. D. Berrow, N. J C Tregenza, A. S. Couperus, and S. Pouvreau. 1999. "Incidental Catches of Marine-Mammals in Pelagic Trawl Fisheries of the Northeast Atlantic." *Fisheries Research* 41 (3): 297–307. [https://doi.org/10.1016/S0165-7836\(99\)00013-2](https://doi.org/10.1016/S0165-7836(99)00013-2).
- Mucchielli, Alex. 2004. *Dictionnaire Des Méthodes Qualitatives En Sciences Humaines*. 2ème édit. Paris: Armand colin.
- Peltier, Hélène, Matthieu Authier, Rob Deaville, Willy Dabin, Paul D. Jepson, Olivier van Canneyt, Pierre Daniel, and Vincent Ridoux. 2016. "Small Cetacean Bycatch as Estimated from Stranding Schemes: The Common Dolphin Case in the Northeast Atlantic." *Environmental Science & Policy* 63: 7–18. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2016.05.004>.
- Schmidt, Vivien A., and Amandine Crespy. 2014. "Néo-Institutionnalisme Discursif." In *Dictionnaire Des Politiques Publiques*, 4ème édit, 771. Les presses de Sciences Po.

À la recherche d'une légitimité perdue. Le cas de l'adaptation de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Romain CARRAUSSE

Doctorant CIFRE (Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université Bordeaux Montaigne, CNRS), Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, UMR 5319 PASSAGES
romaincarrausse@hotmail.com

Mots-clés : Légitimité – Modalités d'action d'aménager – Entreprise – Recherche-action – Référentiel d'action – Territoire – Proximité

Trois processus transforment aujourd'hui l'aménagement du territoire. Nouvelles modalités de l'action publique, montée en légitimité des problématiques environnementales et développement de nouvelles formes de contestation entraînent une perte de la vision partagée de l'action d'aménager, entraînant sa remise en cause – notamment lorsque l'action porte sur la gestion d'une ressource naturelle ou pose la question du devenir d'un territoire. La perte de la capacité de l'État à être garant d'un intérêt général partagé par tous s'accompagne du développement de dispositifs délibératifs et participatifs, parallèlement aux bouleversements que posent les enjeux environnementaux et climatiques en matière de niveaux scalaires d'appréhensions et d'action sur ces problématiques.

Cette histoire touche notamment la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), structure emblématique de l'aménagement du territoire dans le sud-ouest de la France. Société d'Aménagement Régional (SAR) à Statut d'Économie Mixte, elle a contribué depuis les années 1960 au développement et à l'équipement de l'agriculture gasconne, notamment dans une logique de modernisation par le soutien de la culture du maïs et de l'irrigation. Les bouleversements que connaît l'aménagement du territoire touchent la CACG tant au niveau des types d'aménagement qu'elle promeut (les retenues d'eau) que de sa légitimité d'action.

Nous nous intéresserons plus particulièrement, dans l'exposé nécessairement court qui suit, à la légitimité politique, qui connaît des évolutions majeures, où de nouvelles formes de légitimation émergent et font irruption dans le champ de l'aménagement. Cette légitimité politique est analysée au travers du concept de référentiel de Pierre Muller (Muller, 2015), qui nous permettra de montrer que le changement de référentiel par une SAR est appréhendé comme un processus de « relégitimation » de son action.

Cette présentation est donc une contribution à la question de l'adaptation d'une organisation de l'aménagement du territoire face à la crise de sa légitimité d'aménager. De fait, nous aborderons dans un premier temps les fondements de la légitimité de l'action d'une SAR/SEM jusqu'aux éléments entraînant sa remise en cause. Dans un second temps, nous montrerons comment cette entreprise construit un nouveau référentiel d'action, en analysant tant sa nature que ses modalités. Enfin, nous discuterons de la place et de l'acceptation du territoire dans le processus de relégitimation de son action.

Une des originalités de ce travail est qu'il est issu d'une recherche-action menée dans le cadre d'un doctorat en Convention industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) au sein de la CACG. C'est-à-dire qu'il est porté dans une situation d'intériorité (la CIFRE) et d'extériorité (la recherche) par rapport au cas d'étude. Cette position permet d'accéder à une logique souvent laissée de côté, celle des aménageurs – le problème étant, revers de la médaille, qu'on est quelque part partie prenante de l'action dont on cherche à s'extraire par la réflexivité que

permet le doctorat. Ainsi ce travail apparaît-il comme le résultat d'une analyse documentaire interne et externe à l'entreprise, d'une situation d'observation participante durant deux années et de la réalisation d'un travail de terrain où vingt entretiens semi-directifs ont été réalisés.

I. La CACG, d'une « jacobine d'excellence » à la crise de sa légitimité d'aménager

Créée en 1959 par décret en Conseil d'État sous l'impulsion du Général de Gaulle, la CACG figure parmi cinq autres sociétés qui prennent en charge chacune l'aménagement d'une partie du territoire français – principalement le monde rural. Destinées à soutenir la « modernisation » de l'agriculture, les SAR sont des outils décentralisés qui ont contribué et contribuent à la création de plus de trois cent mille hectares de périmètres équipés pour l'irrigation (Rollin et al., 2013).

A. CACG et légitimités politiques

La CACG est le résultat d'une volonté de modernisation de la Gascogne par l'État. De fait, elle agissait au sein d'un référentiel moderniste qui constituait un intérêt général, partagé par tous, dont l'État était le garant. La CACG était portée par une double légitimité¹ politique caractéristique des années d'après-guerre : légitimité sociale-procédurale et légitimité substantielle. La légitimité sociale-procédurale se retrouvait dans le fait que la CACG était « l'État dans l'État ». Étant un outil piloté « d'en haut », elle recevait des crédits alloués et des lettres de missions qui conditionnaient son action de SAR. Mais encore, dépendant du ministère de l'Agriculture, ses présidents et directeurs généraux étaient nommés par ce même ministère, issus des grands corps d'État. C'est en ça que la CACG peut, durant cet « âge d'or », être qualifiée d'une « Jacobine d'excellence » pour reprendre les termes de Rosanvallon (Rosanvallon, 2010). Elle agissait au nom de l'État par une incarnation technicienne de la souveraineté publique. Ce statut de « jacobine d'excellence » a fondé sa légitimité qui a prévalu jusqu'aux années 1980 dans son action ; d'une foi en la modernisation de cette ruralité par la technique, la rationalité, par un horizon défini par le progrès. Enfin, cette double légitimité s'appuyait aussi sur une légitimité spatiale quant à son action d'aménager, puisqu'elle agissait dans un espace fonctionnel (Maillefert, Petit et Rousseau, 2010) qui lui était confié : la Gascogne et le patrimoine des concessions d'Etat dont elle était gestionnaire.

B. Conflictualité et crise de légitimité

À partir des années 1980, la CACG voit émerger, se multiplier puis s'intensifier une dynamique conflictuelle sur la réalisation d'aménagements hydrauliques. Une dynamique qui s'est cristallisée par un épisode récent et tragique, la Zone A Défendre du barrage du Tescou (aussi appelée ZAD de Sivens). Cette conflictualité s'est instaurée en concomitance avec plusieurs processus internes et externes à la CACG. Tout d'abord, « la CACG est devenue orpheline de l'État », comme nous le rapporte un ancien acteur de l'entreprise, c'est-à-dire qu'en cohérence avec les politiques de décentralisation qu'il menait, l'État s'est retiré de l'entreprise entraînant une régionalisation de sa gouvernance. Parallèlement, l'avènement du développement durable ainsi que la mise en place de procédures délibérative et participative correspond à la remise en cause la légitimité substantielle de l'entreprise. L'horizon au nom duquel elle agissait n'était plus celui du progrès, mais du risque (Beck, 2001) . Il y a un basculement de la hiérarchie des arguments légitimes qui fondent son action (Blondiaux et Sintomer, 2002). De fait, ce sont ces différentes transformations, que l'on retrouve à travers l'idée de la contre-démocratie de Rosanvallon (Rosanvallon, 2008), qui sont à la source de la

¹ La légitimité est entendue dans cette proposition comme un droit reconnu à un sujet (ou plusieurs) de parler et d'agir au nom de principes, valeurs, règles, lois (Hatzfeld, 2013).

crise de la légitimité d'aménager de la CACG. Outre cette remise en cause, c'est l'identité d'action (Lascoumes et Le Bouhris, 1998) même de la CACG qui s'est effritée.

II. De la crise à l'enquête. La construction d'un nouveau référentiel d'action

Prise dans une situation de crise, la CACG est devenue, telle la modernité de U. Beck, réflexive. Une réflexivité qui porte sur la nécessaire adaptation de l'entreprise aux évolutions de l'aménagement du territoire et des problématiques que ces évolutions posent à son action. Une réflexivité ancrée dans une dynamique d'innovation au sein de l'entreprise, puisque c'est la question de sa pérennité même qui s'est trouvée posée.

A. Enquête et apprentissage organisationnel

Une situation problématique comme celle de la CACG rend possible une enquête pour déterminer la situation qui pose problème qui, selon John Dewey (Dewey, 2010), peut engendrer des résultats sous forme de pensées et d'actions nouvelles. C'est bien ce qu'elle a entrepris à travers différentes modalités d'action. Par la mobilisation de praticiens et de chercheurs au fait des transformations de l'action d'aménager, mais aussi par un travail de remise en cause en interne, l'entreprise a cherché à comprendre les transformations actuelles de l'aménagement du territoire, de l'appréhension de la problématique des changements globaux par les sciences humaines et sociales, au rapport entre l'homme et son environnement. Comme modalité, l'analyse des parties prenantes a une place prépondérante dans l'enquête. Une démarche qui s'ancre dans les théories des parties prenantes capitales sur les questions qui touchent à l'entreprise (Mullenbach-Servayre, 2007). Enfin, la mise en place d'arènes où des méthodes d'animation collaboratives ont été entreprises toujours dans le but de construire de nouvelles formes de pensées partagées et d'action par tous. Ainsi, les modalités et dispositifs mis en place par la CACG au regard d'une crise de sa légitimité d'action d'aménager, ont permis des boucles d'apprentissages au sein de l'entreprise (Argyris et Schön, 2006). Un nouveau cadre cognitif autour du contexte et de l'action de l'entreprise s'en dégage.

B. Un nouveau référentiel d'action comme renouveau de sa légitimité

Ce processus d'enquête et d'apprentissage organisationnel a débouché par la mise en place d'un nouveau référentiel d'action de la CACG. Le référentiel étant ici entendu comme une structure cognitive, une représentation générale, accompagnée de ses instruments, qui conditionne les pratiques. Ce référentiel se fonde sur la légitimité aujourd'hui des changements globaux, des transitions reconnues comme nécessaires à opérer face à ces derniers, ainsi que la reconnaissance du territoire comme l'échelle de l'action à soutenir pour une entreprise se devant d'œuvrer pour l'intérêt général, dont elle trouve ici son nouveau contenu. Ce n'est donc plus « par le haut » que la CACG veut agir sur des espaces qui étaient jusque-là un réceptacle neutre au service de la technique, mais bien « pour le bas », à l'échelle des territoires, qu'elle veut construire une nouvelle légitimité de son action. Un territoire comme une échelle d'action légitime et efficiente au regard des changements globaux et de l'impératif transitionnel qu'ils posent. De la construction de ce référentiel, de la promulgation de ce nouveau champ de légitimité de son action, la CACG se désigne « Entreprise des Territoires ».

III. Le territoire et les transitions comme nouveaux registres de légitimité

Dans l'élaboration de ce nouveau référentiel, la particularité d'une CIFRE nous a placé dans une posture d'intériorité. Autrement dit, nous avons été un acteur accompagnateur du changement. L'extériorité, permise par la réflexivité que nécessite le travail de recherche en doctorat, nous invite désormais à questionner : son acceptation du territoire comme un nouveau principe de légitimation, ainsi que les changements de pratiques mises en œuvre.

A. Une légitimation par la territorialisation et une territorialisation à légitimer. Le rôle des proximités

Le territoire et la territorialisation sont en premier lieu fruit d'une politique. En effet, si le territoire est choisi par la CACG comme une dimension de sa légitimité c'est en partie parce que le « local » apparaît consensuellement comme un niveau scalaire de prise en charge plus efficace des problèmes, mais aussi parce que le territoire est un nouveau vecteur de légitimité de l'action publique (Douillet, Négrier et Faure, 2015). Par-là, la CACG définit un nouveau construit social et politique de sa territorialité. Cette définition passe par l'établissement de nouvelles proximités (Torre, 2009), proximité géographique, d'appartenance ou de similitude. Cette mise en place de proximités passe par de nouveaux dispositifs de collaborations avec des acteurs ayant un fort ancrage local, mais aussi avec des parties prenantes dont le registre de spatialité dans la collaboration est plus de l'ordre de la réticularité que de la territorialité.

B. Pour quel territoire et quelles modalités d'action

Un paradoxe est notable ici. L'activité historique de la CACG, en matière du développement et de l'équipement de l'agriculture pour l'irrigation, répond à une logique de marché et d'appels d'offres, où les collaborations de la CACG s'inscrivent dans un champ concurrentiel et où les interventions ne s'inscrivent pas dans l'espace fonctionnel historique de son intervention. La proximité géographique et « le territoire » ne sont donc pas des registres de légitimation dans son domaine historique. À l'inverse, dans de nouveaux types d'intervention, dans le domaine de la transition agricole, énergétique et du développement territorial, la proximité géographique et sa corrélation avec l'espace fonctionnel historique de la CACG sont beaucoup plus marquées. Cependant, elle n'est pas ou encore peu fondée sur une logique de « compétence ». Autrement dit, la CACG se doit de construire la légitimité de ses compétences en la matière auprès de ces nouveaux acteurs avec qui elle veut collaborer, et par-là de nouvelles proximités.

Contestée dans sa légitimité à agir au nom de l'État et du progrès, la CACG se présente, au terme d'un travail réflexif, comme un acteur aménageur des territoires. Cette nouvelle légitimité doit cependant transformer en profondeur sa manière d'agir. La construction de nouvelles proximités, son intervention dans de nouveaux champs d'action dans le domaine du développement territorial et des transitions, en sont des illustrations. Or, ces changements de pratiques restent encore sectoriels et difficilement appliqués dans ses actions concernant l'aménagement de la ressource en eau.

Bibliographie

- Argyris C., Schön D., 2006, *Apprentissage organisationnel : théorie, méthode, pratique*, Paris, DeBoeck Université.
- Beck U., 2001, *La société du risque*, Paris, Flammarion, Collection Champs-essai.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17-35.
- Dewey J., 2010, *Le public et ses problèmes*, traduit par Zask J., Paris, Gallimard.
- Douillet A.-C., Négrier E., Faure A., 2015, « Trois regards sur les politiques publiques vues du local », p. 319-348.
- Hatzfeld H., 2013, « Légitimité », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation.
- Lascombes P., Le Bouhris J.-P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. », *Politix*, 11, 42, p. 37-66.

- Maillefert, M., Petit, O., Rousseau, S. (dirs.), 2010, *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, Bruxelles ; New York, P.I.E. Peter Lang s.a (Ecopolis), 281 p.
- Mullenbach-Servayre A., 2007, « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises », *La Revue des Sciences de Gestion*, 223, 1, p. 109.
- Muller P., 2015, *Les politiques publiques*, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, 101 p.
- Rollin D., Brelle F., Citeau J.-M., Villocel A., 2013, « Avec leur statut original, quels rôles pour les sociétés d'aménagement régional dans les politiques de l'eau et de l'irrigation ? Abstract », *Sciences Eaux & Territoires*, Numéro 11, 2, p. 96-98.
- Rosanvallon P., 2008, *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon P., 2010, *La légitimité démocratique impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Éd. du Seuil.
- Torre A., 2009, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, 11, 1, p. 63-75.

Session 4 : Bien commun/Utilité collective : Le retour du local ?

La légitimité des communs à l'épreuve de leurs mises en pratiques. Etudes de cas depuis la Bolivie

Claude LE GOUILL

Chercheur associé au CREDA (Centre de Recherche et de Documentation sur les Amériques)
claudelegouill29@gmail.com

Mots clés : Communs, eau, Bolivie, auto-organisation, modèle d'action, cadre d'analyse

Depuis la « guerre de l'eau » de Cochabamba (2000), la Bolivie est devenue une référence mondiale dans la défense du « commun » (Dardot et Laval, 2014). Cette « guerre de l'eau » avait en effet comme objectif de s'opposer à la privatisation du service et à l'augmentation des prix, mais aussi - et peut-être surtout - de défendre les systèmes autogérés de distribution de la ressource qui avaient vu le jour dans la ville, depuis les années 1980, afin de palier à l'incapacité de l'Etat à proposer un service d'eau potable. Cette lutte s'inscrit dans le contexte plus général bolivien où les formes d'auto-organisation communautaires - notamment à partir des dynamiques indigènes - ont été brandies comme une source de légitimité pour s'opposer au néolibéralisme (Le Gouill, 2016).

Près de vingt ans après la « guerre de l'eau » de Cochabamba, nous proposerons ici une analyse des pratiques réelles des formes d'autogestion de l'eau, afin d'analyser l'efficacité de l'action collective en faveur d'un bien commun. Nous prendrons le commun aussi bien comme un cadre d'analyse, à partir des travaux d'Elinor Ostrom qui a cherché à définir les variables de robustesse de ses institutions (1990, 2009), que comme un modèle d'action autour de la gestion d'un « bien » (Ostrom, 1990) ou comme projet politique (Dardot et Laval, 2014). L'étude des dynamiques internes aux communs, de leurs articulations à la société environnante et des relations inter-communs nous permettra de voir si ces communs proposent des alternatives locales environnementales et démocratiques réelles à la crise globale, ou si elles s'inscrivent davantage dans une forme de romantisation (Brosius, Tsing et Zerner, 1998).

La constitution des communs de l'eau

Entre janvier et mars 2018, nous avons réalisé une étude de plusieurs systèmes autogérés de service d'eau dans les quartiers de Sacaba¹, ville voisine de Cochabamba très active durant la « guerre de l'eau » en 2000. Il existe différents types de systèmes. Le plus structuré est la coopérative formellement reconnue par l'Etat, mais il existe aussi des comités ou des associations aux structures plus fluctuantes. D'un point de vue historique, nous avons vu que ces communs de l'eau naissent de deux dynamiques distinctes. Dans les quartiers Nord, les coopératives sont créées par des paysans irrigants qui, face à la croissance urbaine et à l'incapacité de l'Etat à promouvoir le service, vont transférer l'eau des traditionnels systèmes

¹ Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre Paris3 et l'Agence Française de Développement.

d'irrigation vers un service d'eau potable en s'appuyant sur les canaux d'irrigation existants. Dans ce cas-ci, l'eau provient des lacs des communautés d'altitude avec lesquelles ces paysans des vallées de Sacaba ont établi des accords depuis plusieurs décennies - les « us et coutumes » - afin d'exploiter la ressource et de l'acheminer à travers des canalisations sur plusieurs kilomètres. Ces paysans mobilisent ainsi un savoir propre et sont devenus des « experts hydrauliques » grâce à une expérience de plusieurs générations dans la construction, l'entretien, l'amélioration et la gestion de systèmes d'irrigation (Thompson Hines, 2015). Dans les quartiers Sud, l'accès à l'eau ne provient pas des lacs d'altitude mais de puits perforés par les habitants. Dans ce cas-ci, les coopératives sont plutôt le fait de « représentants éclairés » (Silava, 2015) qui mobilisent tout autant un savoir « professionnel » que leurs réseaux de connaissance pour construire le système de distribution.

L'application du modèle d'analyse d'Ostrom

L'« idéal-type » des coopératives de Sacaba s'applique bien aux huit principes de robustesse définis par Elinor Ostrom pour une gestion optimale d'une ressource.

1/ les droits d'accès doivent être clairement définis

Les coopératives se construisent dans un premier temps à partir des organisations de quartiers reconnues par l'Etat. Habiter le quartier n'est cependant pas suffisant pour être membre de la coopérative : il faut dans ce cas-ci payer un droit d'entrée (une action) pour devenir *socio* ainsi que payer sa consommation d'eau.

2/ les avantages doivent être proportionnels aux coûts assumés

Etre *socio* de la coopérative entraîne des droits (accès à l'eau, droit de vote lors de l'élection des dirigeants, droit à participer aux assemblées) et des devoirs (participer aux travaux communautaires d'entretien du système, devenir dirigeant).

3/ des procédures doivent être mise en place pour faire des choix collectifs

Les assemblées des *socios* sont organisées à des dates fixes, présidées par les autorités, et auxquelles tous les membres de la coopérative doivent participer sous peine de sanction. Ces assemblées permettent aux *socios* de prendre les décisions importantes relatives au coût de l'eau, à l'investissement nécessaire au maintien du système ou à son agrandissement.

4/ des règles de supervision et surveillance doivent exister

Les coopératives ont une direction élue, composée d'un conseil d'administration (qui exécute les décisions prises par l'assemblée des *socios*) et d'un comité de surveillance (qui surveille les dirigeants et le budget).

5/ Des sanctions graduées et différenciées doivent être appliquées

L'assistance aux assemblées de la coopérative et aux travaux collectifs sont obligatoires pour tous les *socios*. Dans le cas contraire, des sanctions sont appliquées. Elles commencent par une amende et, en cas de répétition, peuvent conduire à une coupure de l'eau.

6/ Des mécanismes de résolution des conflits doivent être institués

Il existe au sein des coopératives une commission chargée de la résolution des conflits. Ses membres sont élus au sein des *socios* qui peuvent convoquer une assemblée extraordinaire pour que le conflit soit résolu par l'assemblée.

7/ L'Etat doit reconnaître l'organisation en place

Les coopératives sont reconnues officiellement par l'Etat à travers la *Ley General de Sociedades Cooperativas de Bolivia* de 1958 puis à travers la *Ley General de Cooperativas* de 2013. La création de coopératives s'inscrit ainsi dans un cadre légal clairement établi avec ses normes internes clairement délimitées.

8/ L'ensemble du système est organisé à plusieurs niveaux

D'un point de vue horizontal, chaque coopérative est rattachée à une fédération départementale et nationale, elle dépend des normes nationales et peut recevoir une aide internationale (ONG, coopération étrangère). D'un point de vue vertical, les coopératives peuvent être connectées entre-elles si elles dépendent d'une même source d'eau (relation inter-communs).

Les limites du commun

Ces principes de robustesse d'Ostrom ont souvent été perçus comme apolitique et anhistorique (Mosse, 1997). Notre enquête révèle notamment l'importance de prendre en compte les « chocs » sociaux et environnementaux afin d'analyser les enjeux de lutte dans le contrôle du commun.

Un affaiblissement des dynamiques internes

L'enquête réalisée à Sacaba montre un profond attachement des habitants à leur système coopératif. Beaucoup refusent de le voir accaparé par l'Etat ou toute entité privée. Les nombreux entretiens ont montré que ce sentiment ne découlait pas tant d'une dimension idéologique d'autogestion, mais davantage d'une affinité avec un système qu'ils ont construit eux-mêmes et fait grandir « *comme leur propre enfant* » du fait d'un manque d'Etat. La croissance urbaine et l'évolution démographique des quartiers ont cependant créé des distinctions entre les premiers habitants qui avaient fondé le système, et les nouveaux qui ne possèdent pas cette même affinité. Ces derniers se fatiguent des assemblées et des travaux collectifs ; les obligations sont jugées coûteuses en temps et ne confèrent plus le même prestige social. Certains souhaitent même intégrer le réseau public. Cela a engendré des divisions et des luttes de pouvoir entre ces groupes pour le contrôle des coopératives.

La perte d'adhésion aux normes des coopératives entraîne une diminution de la gouvernance. Notre enquête a montré que les liens familiaux, de voisinage et les relations de pouvoir rendent souvent difficile l'application réelle des sanctions et du contrôle des dirigeants, engendrant plusieurs cas de corruption. De nombreuses coopératives se retrouvent ainsi endettées. Le pouvoir acquis par ces coopératives engendre aussi des compétitions entre quartiers et coopératives pour le contrôle des territoires et donc une fragmentation du tissu urbain (Cabrera, 2015).

Conflits de légitimités

La puissance symbolique qu'ont acquis les coopératives leur confère également une forte légitimité qui n'est pas sans poser des problèmes. D'un point de vue horizontal, notre enquête a montré une multiplication des conflits inter-communs. Cela est notamment le cas entre les coopératives urbaines et les communautés d'altitude. En effet, le réchauffement climatique a offert de nouvelles possibilités productives agricoles aux communautés d'altitude qui ne souhaitent aujourd'hui plus partager leurs sources d'eau avec les quartiers urbains. Les

premiers affirment leur légitimité au nom de la territorialité des sources d'eau et de leur traditionnel système communautaire d'irrigation. Les seconds se réfèrent quant-à eux aux « us et coutumes » qui depuis plusieurs décennies leur ont offert un accès aux sources. Des violents affrontements se produisent ainsi depuis une décennie, chaque groupe mobilisant la légitimité acquise par son organisation communautaire pour s'opposer à l'autre, sans qu'une autorité compétence ne soit légitime pour résoudre les conflits.

Après plusieurs décennies d'absence d'Etat, le gouvernement actuel d'Evo Morales, premier président indien du pays, joue lui aussi de cette dynamique communautaire pour affirmer sa légitimité. Au niveau international, il se présente comme le défenseur de l'eau comme « un bien commun mondial ». Ce changement d'échelle est révélateur de ses orientations politiques. Alors que durant la « guerre de l'eau » la lutte pour le commun renvoyait à la production d'institutions collectives autogérées et à une « légitimité d'en bas », l'accapement de cette notion par le gouvernement s'inscrit davantage dans un processus de « légitimité d'en haut ». Tout en revendiquant un lien « organique » avec les organisations communautaires, le gouvernement d'Evo Morales souhaite construire un Etat fort et prendre le contrôle des organisations communautaires en promouvant un service public généralisé d'eau potable, grâce à des grands projets hydriques, selon un processus « d'étatisation du commun » (Dardot et Laval, 2014)

Conclusion

L'absence d'Etat en Bolivie a amené les organisations sociales à jouer un rôle important dans de nombreux territoires délaissés des institutions publiques. Il s'est ainsi construit un véritable « éthos communal » (Thomson 2006) reposant sur une conscience du pouvoir collectif de la communauté. Ces groupes ont été à l'origine de nombreuses mobilisations, depuis la guerre de l'eau de 2000 à la victoire du président Evo Morales en 2005. Mais ces groupes sont aussi l'objet de luttes corporatistes. L'analyse des communs ne semble ainsi pas possible sans une étude des logiques d'appartenance et de l'utilisation politique de la communauté par des intérêts hégémoniques et contre-hégémoniques (Li, 2000). Notre enquête rejoint ainsi l'analyse de Karen Bakker (2007) pour qui les communs peuvent être tout autant inclusifs et progressifs qu'exclusifs et régressifs. Du point de vue d'Ostrom, si l'eau en tant que ressource peut ainsi être perçue comme un « bien commun », le service de distribution serait plus proche du « bien de club » qui introduit un critère d'exclusion (Barraqué, 2011). D'un point de vue politique, notre enquête montre que l'adhésion aux formes d'auto-organisation repose davantage sur l'affectif que sur une idéologie. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre les difficultés des organisations communautaires à proposer un autre modèle de société et à s'opposer à l'« étatisation du commun » dans leurs luttes de légitimités avec l'Etat.

Bibliographie

- Bakker, Karen, 2007, "The "Commons" Versus the "Commodity": Alter-globalization, Antiprivatization and the Human Right to Water in the Global South", *Antipode*, n°39, p. 430-455
- Barraqué Bernard, 2011, « Préface », dans *Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France*, Versailles, Editions Quæ, « Indisciplines », p. 7-12
- Brosius, Peter J.; Tsing, Anna L. et Zerner, Charles, 1998, "Representing communities: Histories and politics of community-based natural resource management", *Society & Natural Resources: An International Journal*, n°11(2), p. 157-168

- Cabrera, Juan, 2015, *Fragmentation urbaine à travers les réseaux techniques L'exemple de stratégies locales de gestion de l'eau dans la municipalité de Quillacollo du département de Cochabamba, Bolivie*, Thèse de Doctorat en art de bâtir et urbanisme, Université de Liège
- Dardot Pierre et Laval, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris : La Découverte
- Le Gouill, Claude, 2016, « Imaginaires miniers et conflits sociaux en Bolivie. Une approche multi-niveaux du conflit de Mallku Khota », *Cahiers des Amériques Latines*, n°82, p.49-69
- Li, Tania M., 2002, "Engaging Simplifications: Community-Based Resource Management, Market Processes and State Agendas in Upland Southeast Asia", *World Development*, n°30, p. 265–283
- Mosse, David, 1997, "The Symbolic Making of a Common Property Resource: History, Ecology and Locality in a Tank-irrigated Landscape in South India", *Development and Change*, n°28, p. 467-504.
- Ostrom, Elinor, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press
- Ostrom, Elinor, 2009, "A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems", *Science*, n°325, p. 419-422
- Silava, Eduardo, 2015, "La Cooperativa San Pedro Magisterio: una historia de Organización y Compromiso", dans *Agua y Saneamiento para Todas y Todos*, 2015, Cochabamba, CEVI/Fundacion Abril, p. 38-43
- Thompson Hines, Sarah, 2011, *Dividing the Waters: How Power, Property and Protest Transformed the Waterscape of Cochabamba, Bolivia, 1879-2000*, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Californie, Berkley
- Thomson, Sinclair, 2006, *Cuando solo reinasen los indios. La política aymara de la insurgencia*, La Paz, Muela del Diablo, Aruwiyiri.

Quand l'intervention de la société civile devient expérience et nourrit les modes d'application des politiques publiques, à l'échelle locale.

Pascal LOMBARD

Doctorant en Géographie Sociale – UMR LISST Dynamiques Rurales – Université Toulouse Jean-Jaurès

lombard.pascal@yahoo.fr

Mots clés : légitimité, engagement citoyen, propriété, biens communs.

En matière de gestion du foncier agricole (terre, bâtis) la société civile est-elle légitime pour sortir du sillon tracé par les logiques institutionnelles ? Sur quels dispositifs, l'habitant.e de quelque part, s'appuie-t-il.elle pour répondre à ses désirs d'engagement envers l'aménagement de son territoire agricole ? Les initiatives d'acquisition et de gestion d'exploitations agricoles que porte le réseau Terre de Liens (TDL) semblent mobiliser à l'échelle locale des collectifs au sein desquels se tissent des liens entre agriculteur.trice.s, habitant.e.s et territoires.

Certes l'institution TDL favoriserait une mise en dialogue entre des acteurs dont l'habitude de travailler ensemble n'est pas donnée d'avance mais à notre sens, TDL, n'innove pas en la matière. En effet son action (l'acquisition et la gestion collective d'exploitations agricoles via à deux structures financières¹ et un réseau associatif) et sa stratégie relative à la « participation citoyenne » sont précédées par des dispositifs territoriaux tels que Leader, les Comités de Développement, les associations relais et, sur les questions de gestion collective du foncier, par les expériences du Larzac, de GFA² mutualistes et de SCI² Agricoles. C'est pour cette raison que dans le titre de cet écrit nous avons préféré parler d'« expérience » et non pas d'« innovation ». A notre sens TDL n'innove en matière de participation de non-agriculteur.trice.s sur les questions foncières mais favorise son déploiement à l'échelle nationale et européenne dans un système qui compose comme leviers institutionnels la « propriété privée », l'« engagement bénévole citoyen » et comme argumentaire principal « la terre bien commun ». Le réseau TDL rend ainsi son action légitime en réifiant cette notion émergente de « bien commun » par le biais d'un redéploiement du faisceau de droits de propriété (Ostrom, 2010) en faisant de ses fermes une somme de lieux où se construisent et s'alimentent des problèmes publics (Trom, Céfaï, 2001). Comment ces leviers de légitimation mobilisés par TDL construisent à l'échelle locale des modes opératoires relevant de la gestion des biens communs ? C'est cette question qui guidera notre communication.

C'est dans le cours d'actions de gestion des fermes (acquisition, diagnostic, mise à bail, etc.) qu'une mise en problème – non seulement de l'usage du foncier mais également de l'usage du territoire en tant qu'espace agricole à aménager – prend racine. TDL à l'échelle de chaque ferme favoriserait cette problématisation de l'usage de territoires agricoles en mobilisant des membres internes (fermier.e.s, donateur.trice.s, épargnant.e.s, bénévoles, référent.e.s, salarié.e.s) et des partenaires externes (commune, intercommunalité, chambre d'agriculture, SAFER, AMAP, PNR, etc.). En suivant cette hypothèse, chaque ferme devient alors une performance (action à plusieurs, porteuse de sens à destination de l'espace public) sur la base de laquelle la ferme et son territoire est reconsidérée. TDL *enrôle* (Callon, Latour 2006) sur des

¹ Une Société de Commandite par Action reconnue entreprise solidaire par le label Finansol et une Fondation Reconnue d'Utilité Publique.

² GFA : Groupement Foncier Agricole. SCI : Société Civile Immobilière.

projets "ferme-territoire" au sens d'une redéfinition du rôle de chacune des parties prenantes internes et externes. En enrôlant, les acteurs internes ambitionnent de faire de TDL une arène légitime et incontournable de l'aménagement des territoires agricoles.

Comment à TDL la propriété privée du foncier agricole permet d'envisager la terre comme une ressource commune au niveau global ?

Pour légitimer ses pratiques et ses règles d'accès collectif au foncier et de gestion patrimoniale éthique, TDL s'appuie sur l'extension du droit du propriétaire et sur le développement du nombre de ses propriétés. René Becker³ (R.B.), nous livrait dans un entretien en parlant des « fermes TDL » : « *Nous pensons poser des cellules saines, comme ça de territoire ; s'il y en avait plusieurs qui se touchaient [...] là on jouerait notre rôle de faire tache d'huile et de contaminer positivement [...] les territoires [...]* ». La propriété foncière semble ici perçue comme un support politique par lequel le réseau construit un débat public autour de l'allocation et de la gestion de la terre et du bâti agricole. Le premier levier de TDL pour déterminer sa légitimité à agir sur le foncier agricole (terres, bâtis) se réalise donc par la mobilisation du droit de propriété, dont l'Etat en termes de droits constitutionnels est le premiers garant. Néanmoins, TDL oppose, (i) l'inaliénabilité de son domaine foncier à l'idéal de la petite propriété foncière paysanne et (ii) la contractualisation de clauses environnementales dans des baux ruraux environnementaux, aux fermages classiques en agriculture revendiqués par le monde paysan. Entrant ainsi en décalage avec les attentes des chartes paysannes⁴, la charte de TDL ne se prononce ni sur l'accès à la propriété foncière des « paysan.ne.s » ni sur l'accès aux terres improductives (réputées essentielles) ni sur la protection de leurs droit sur le fonciers. L'intention de TDL est en effet de sortir la terre du cadre de la propriété individuelle considérée comme pas-à-même de lutter contre la spéculation et les pratiques agricoles dites productivistes. L'inaliénabilité des terres possédées par TDL est particulièrement revendiquée dans sa charte « *comme un bien commun vivant et inaliénable* » (p.1). Par ses actions, TDL vise à diffuser cette représentation auprès de nombreux acteurs : R.B. « *jamais autant d'acteurs différents se sont préoccupés de la terre. C'est la première fois dans l'histoire où des consommateurs, des propriétaires traditionnels, des paysans [...] des collectivités, des fondations [se demandent] « Comment on gère la terre en commun ? » Avec des règles : le bail rural [environnemental]. On (réseau TDL) vous (agriculteurs) le confie parce qu'apparemment vous savez faire. C'est révolutionnaire ça.* ». A l'échelle des fermes de TDL – où la perspective de la « terre bien commun » rime avec « participation » du plus grand nombre – se prisme se concrétise.

Comment à l'échelle locale appréhende-t-on la gestion patrimoniale résidentielle à TDL ?

Lorsque le réseau TDL acquiert des fermes, il s'engage à « *faire une rénovation du bâti la plus durable possible* » (E.W)⁵. En 2014, le réseau a édité un guide⁶, un outil d'analyse de pratiques qui institue selon nous un commun ou « *partage de tâches* » et une « *coobligation* » (Dardot, Laval, 2014) entre trois entités. Le guide montre comment la gestion du patrimoine bâti est répartie (p.15-16) entre le fermier, « *[...] gestionnaire du quotidien, usager d'un lieu [...] qu'il*

³ Ancien agriculteur, fondateur et président de l'Association Nationale Terre de Liens (2013-2016)

⁴ Charte de la Via Campesina et charte de la Fédération des Associations de Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

⁵ Emilie Wietzke (EW) – directrice depuis 2014 de la Foncière, après avoir été la présidente du Conseil de Surveillance et membre de RELIER.

⁶ Terre de Liens (en Massif central). (2014) « *Gérer le bâti sur les fermes de Terre de Liens. Analyse des pratiques et pistes d'amélioration* », Actes de la rencontre des 6 et 7 novembre, p.19.

devra transmettre », l'AT, « [...] amenée à assumer de lourdes responsabilités : l'animation territoriale, l'identification de compétences locales (artisans, associations relais), la mise en lien avec les acteurs, le suivi de proximité » et les propriétaires, qui ont : « un rôle de maître d'ouvrage ».

L'exemple de la ferme de Portecluse⁷ (Ariège) en est une bonne illustration.

Donnée à la Fondation en 2014, elle a été l'objet d'une intense mobilisation technique de 2015 à 2017, afin de mettre en œuvre sa gestion patrimoniale. Le bénévole référent de cette ferme et élu de l'AT régionale était, avant sa retraite, gestionnaire de sites de villégiatures, et a su remobiliser un capital professionnel au profit de TDL. Au-delà des acteurs locaux de l'aménagement du territoire, il forme des bénévoles au diagnostic du bâti et à la posture de « référent ferme ».

Le projet de rénovation du bâti sur la ferme a été coordonné par le référent durant deux ans, avec une architecte, les fermiers, les administrateurs de l'association TDL régionale et des salariés de la Fondation et de la Foncière TDL. À partir d'un diagnostic du bâti (résidentiel et d'exploitation), deux outils de gestion ont été mis en place pour approcher les besoins en rénovation dans leur globalité. Le « projet de développement » « *Ancrer Portecluse dans son territoire* » a été soumis à un comité d'expertise de la Fondation. Le « plan de maintenance » a ensuite été validé par le pôle ferme, au regard du « Compte d'exploitation prévisionnel » qui est un outil interne qui « *évalue l'équilibre économique du point de vue du propriétaire, soit dans quelle mesure les charges annuelles⁸ liées au bien sont couvertes par les produits⁹ liés au bien* »¹⁰. Une fois validés, ces deux outils sont devenus pour le référent de la ferme un support permettant de « traduire » (Callon, Latour, 2006) le projet auprès des élus locaux et autres agents de l'Etat et de la chambre d'agriculture. Cette traduction s'est opérée en deux étapes (que nous développerons durant notre communication), à partir d'une volonté de « *déminage en amont des problèmes* ».

Une suite de réunions s'est déroulée qui illustre selon nous un processus d'enrôlement territorial à partir de la ferme TDL de Portecluse. Au fil des activités de gestion que nous présenterons, le bénévole est à la fois porte-paroles et traducteurs. Ils coordonnent des actions internes et externes au réseau, avec la perspective de faire connaître le projet et la capacité d'action de TDL sur son territoire. Il témoigne également d'un regain des demandes locales en matière de conseil, d'acquisition et de médiation foncière. C'est un exemple de légitimation du réseau sur des enjeux techniques, politiques et territoriaux. L'action patrimoniale de TDL en matière de gestion collective des fermes dites « paysannes » et à « tailles humaines » apparaît spécifique à trois titres : elle s'appuie sur la médiation (mise en réseau et accompagnement), l'apport de connaissances sur des enjeux communs et l'offre de nouvelles opportunités de financement. A Portecluse, au sortir d'une réunion, le conseiller de la chambre d'agriculture soulignait qu'il n'avait « *jamais rencontré ce type d'initiative de la*

⁷ Multi-spécialisée en élevage laitier (bovin, ovin, caprin) avec transformation et en maraîchage, le tout en vente directe.

⁸ Amortissement de l'immobilisation du coût d'acquisition des bâtiments et des travaux prévus ; Amortissement des travaux à prévoir dans les trente prochaines années pour assurer le maintien en l'état du patrimoine bâti ; Frais de gestion ; Frais d'entretien/maintenance des bâtiments et équipements de la ferme (non immobilisables) ; Assurances et taxes ; Provisions pour impayés.

⁹ Fermages et loyers annuels ; Refacturation de la taxe foncière ; Éventuelles reprises annuelles de subventions ; Dons dédiés à la ferme.

¹⁰ Terre de Liens – Pôle Ferme (Décembre 2016) « Mode d'emploi de l'outil Compte d'Exploitation Prévisionnel » (CEP), p.5.

part d'un propriétaire. Ce projet a le souci de rentrer dans les cadres. C'est l'avenir de la transmission des fermes, car chaque ferme est un cas à part ».

Bibliographie :

- CALLON M. 2006a. *Sociologie de l'acteur réseau*. In Akrich M., Callon M., Latour B. *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Mines Paris, les presses, pages 267-276.
- CEFAÏ D., TROM D. (dir.). 2001. *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris, Éditions de l'Ehess, « Raisons pratiques », vol. no 12.
- DARDOT P. LAVAL Ch. 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Ed. La Découverte, Paris, 600 p.
- OSTROM E. 2010. *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Révision scientifique de Laurent Baechler, Ed. de Boeck, Planète en JEU, traduction française. 301 p.

Contre-pouvoirs dans une Capitale Européenne de la Culture : Matera 2019

Marina ROTOLO

Architecte, doctorante en architecture, IPRAUS, UMR AUSser, Paris
marinarotolo@gmail.com

Mots clés : labellisation, fabrique urbaine, négociation, alternative, controverses, Matera

La communication proposée s'inscrit dans une thèse en cours sur la ville de Matera, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2019. La recherche interroge les effets et les enjeux de cette double labellisation sur la fabrique urbaine.

Etabli en 1985 par la ministre grecque de la Culture Melina Mercouri avec l'objectif de célébrer la diversité culturelle européenne, le titre de Capitale Européenne de la Culture (CEC) s'adresse au départ aux principales capitales européennes (Paris, Madrid, Florence). Les années 90 signalent un tournant avec la municipalité de Glasgow qui s'empare de cette labellisation afin d'y mener une politique de régénération urbaine et de redéveloppement économique suite à une forte désindustrialisation du territoire. Cette première expérience questionnera par la suite le rôle moteur des festivals et d'autres événements phares comme principaux vecteurs de la régénération urbaine (Pratt, 2010 ; Vivant, 2008). Une grande partie des travaux sur le sujet soutient aujourd'hui que les programmes liés à la nomination des CEC ont perdu de vue leurs objectifs culturels initiaux et qu'ils sont majoritairement utilisés pour donner forme à une nouvelle identité de la ville et promouvoir la génération de revenus touristiques. Poursuivant des stratégies de marketing, les municipalités et régions de toute taille tentent de se distinguer afin d'établir une identité spatiale telle une image de marque (Nobili, 2005). L'objectif à terme est d'attirer investissements et travail grâce à de nouveaux visiteurs et résidents à même de renforcer l'économie locale (Zukin, 2012). Ce processus de transformation de l'image urbaine s'accompagne généralement de grands projets emblématiques cherchant à imiter le phénomène Guggenheim à Bilbao ou le MUCEM de Marseille.

Suivant cette même logique, la ville de Matera stigmatisée en 1950 sous les termes de « honte nationale », cherche aujourd'hui à se présenter sous un jour nouveau, faisant de son patrimoine autrefois tant décrié un argument majeur de la promotion touristique. L'ouvrage de Carlo Levi, *Christ s'est arrêté à Eboli*, publié en 1945 en dresse à l'époque un portrait sans appel qui marquera durablement la cité par une image dantesque. Durant son exil, l'écrivain souligne les difficiles conditions de vie des habitants, caractérisées par l'insalubrité, la misère et le fort taux de mortalité infantile : « Dans ces trous sombres, entre les murs de terre je voyais les lits, le pauvre mobilier, les hardes étendues. Sur le plancher étaient allongés les chiens, les brebis, les chèvres, les cochons. Chaque famille n'a en général, qu'une seule de ces grottes pour toute habitation. » (Levi, 1945 : 97). Le nom '*sasso*' signifiant '*pierres*' ou '*cailloux*' identifie cette partie de la ville, qui s'est développée en contrebas du centre historique. Habités depuis le néolithique les habitats troglodytes des Sassi se sont peu à peu urbanisés au Moyen Age, transformant les anciennes dépendances agricoles, jardins et puits en véritables quartiers urbains (Laureano, 1993). La création de la ville baroque au XVIIe siècle, que l'on nomme '*Le Piano*' instaure les prémises d'une différenciation sociale entre les paysans des

Sassi et les familles bourgeoises du Piano. En 1950, la visite du politicien Alcide de Gasperi, signale le début d'une politique de relogement par la réalisation d'opérations urbaines exemplaires avec le bourg rural de la Martella, construit à quelques kilomètres du centre-ville par des urbanistes de renom tels Quaroni, Gorio, Agati.

Une ville nouvelle se forme dans le prolongement du Piano, en s'appuyant sur le modèle d'un urbanisme à la densité faible qui contraste avec l'extrême densité des quartiers troglodytes dont on interdit l'accès. Sombrant peu à peu dans l'oubli, le quartier se dégrade et fait face à des occupations illégales mais aussi des éboulements (Bilo, Vadini, 2013). En 1967, la conférence internationale organisée par la revue locale *La Basilicata* « The Sassi of Matera are our National Heritage to be Conserved and Protected », instaure un premier débat sur la réhabilitation de ce tissu urbain. L'intérêt national de leur « conservation et récupération » est officiellement reconnu par la loi n°771 de 1986, qui définit une concession de 90 ans en faveur de la mairie et une subvention de l'Etat pour rénover le quartier. La reconversion de l'image négative s'opère peu à peu avec le réinvestissement des lieux par une population aisée et sensibilisée à la valeur patrimoniale. La valorisation des Sassi se poursuit lors de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1993, en tant que « paysage culturel ». L'anthropologue Daniel Fabre résume cette progression en trois phases : déclassement, classement, surclassement. La première étape de déclassement est caractérisée par l'abandon des espaces tandis que la seconde phase déclenche l'arrivée d'une nouvelle population résidente : « Pour Matera, il s'agit d'une dissociation forcée des résidents traditionnels, presque tous ouvriers agricoles dans les latifondi, et de leur lieu d'existence, qui donne naissance à des plans de relogement aboutissant à l'érection d'une ville nouvelle, conçue comme le miroir positif de l'habitat originel, son double cathartique » (Fabre, Iuso, 2010 : 41). Le dernier stade de transformation peut se lire depuis 2008 par la candidature de Matera au titre de « Capitale Européenne de la Culture ». Face aux opportunités économiques qu'il représente pour des territoires en décroissance, le processus de labellisation rend compte de puissants enjeux politiques et identitaires. Le maire de la ville insiste notamment sur l'image à véhiculer : « En 2019 nous représentons l'Italie, nous représentons l'Europe, nous devons devenir européens dans nos consciences, dans nos comportements, dans nos décisions (...) nous devons montrer que cette ville peut devenir un modèle pour le Mezzogiorno (...) L'année capitale ne peut être un jeu ludique, un moment de spectacle et d'évènements, elle doit être l'instrument stratégique pour réaliser les services qui manquent, ces services qui doivent faire de Matera une ville européenne¹ ». Annoncée comme un exemple à suivre pour le sud de l'Italie, Matera est élue par un jury d'experts européens le 17 octobre 2014. Le compte à rebours commence alors, laissant cinq ans de préparation aux acteurs locaux pour mettre en œuvre le programme intitulé « Open Future ».

La « comunità » au centre du projet Matera 2019

L'expression « communauté » est maintes fois employée dans le dossier de candidature de Matera 2019. Cette expression dialogue intimement avec l'histoire urbaine de Matera et en particulier avec les habitants des Sassi délogés de leur quartier. C'est au cœur des études d'un groupe de chercheurs américains mandaté par Adriano Olivetti² en 1950, que le mot

¹ Traduit de l'italien

² Vice-président de l'UNRRA-CASAS et président de l'INU (Institut National d'Urbanisme) en 1951. L'Administration des Nations unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA) est chargé d'entreprendre la reconstruction de l'Europe à la fin de la Seconde Guerre. L'UNRRA-Casas s'occupe en priorité des logements. Ce plan de reconstruction mènera au plan Marshall en 1947

« comunità » entre dans la mémoire collective. La commission disciplinaire pour l'étude de la ville et de l'agriculture à Matera est constituée de plusieurs historiens, anthropologues et architectes dont Federico Gorio et Ludovico Quaroni qui construiront par la suite le premier bourg rural (Bilò et Vadini, 2013). En parallèle, la sociologue Lidia De Rita s'intéresse à une notion centrale dans l'organisation des Sassi, à savoir l'unité du '*vicinato*'³. A la différence d'une maison avec une cour fermée, les habitats troglodytes s'organisent autour d'une cour centrale circulaire où les ressources telles que l'eau sont mises en commun par la présence d'un puits collectif. Le manque de lumière dans les logements creusés dans la pierre, en fait un lieu de regroupement porteur d'usages variés durant la journée. Vivant dans une de ces unités de voisinage encore habitée en 1950, la sociologue De Rita y travaille sur la base de l'observation directe et montre dans son enquête l'importance de cet espace, porteur d'une véritable sociabilité urbaine empreinte néanmoins de tensions exaspérées. Lidia De Rita soutient en effet que « (...) la relation de voisinage n'est pas une relation d'amitié (...) Quiconque croit être confronté à une communauté archaïque qui vit dans d'excellentes relations d'affection et de compréhension mutuelle est déçu » (De Rita, 1955).

Reposant sur le consensus et parfois empreints d'un certain irénisme, les labels font souvent l'objet de discours de légitimation qui dissimulent des effets différenciés sur la cohésion sociale et sur la dynamique territoriale. Dans le cas du label Capitale Européenne de la Culture, le slogan « Ensemble, habitants culturels », porté par la ville de Matera couplé au discours politique du maire sur la '*materanità*' du projet, interroge quant aux groupes fédérés autour du programme lié au label et à l'implication (réelle ou fictive) des habitants et des associations. En prenant appui sur la notion de « comunità », notre propos portera plus spécifiquement sur l'émergence d'une gestion alternative de la ville par des contre-pouvoirs s'opposant au modèle porté par la Fondation Matera 2019, chargée de mettre en œuvre le programme culturel. Par le rejet des projets portés par cet organisme international, nous questionnerons les initiatives locales qui visent à une plus grande valorisation du patrimoine et à une pleine intégration des espaces en marge de la labellisation. Nous nous intéresserons aux comités de quartiers des zones périurbaines et aux associations qui se mobilisent pour une autre transformation de la « ville ordinaire ».

Bibliographie

- BILO, Federico, VADINI Ettore (2013) *Matera e Adriano Olivetti*, Collana Intangibili, Fondazione Adriano Olivetti, n° 23
- DE RITA, Lidia (1955) « Il vicinato come gruppo », *Centro sociale* 1, n° 2
- EPSTEIN, Renaud (2013) « Les trophées de la gouvernance urbaine ». *Pouvoirs locaux*, n° 97, p. 13–18.
- FABRE, Daniel, IUSO, Anna (2010) *Les monuments sont habités*, Paris : Les Editions de la MSH, coll. Ethnologie de la France n°24, pp.336
- FOURNIER, Mauricette (2014) *Labellisation et mise en marque des territoires*. Presses universitaires Blaise-Pascal.
- LAUREANO, Pietro (1993) *Giardini di pietra: i Sassi di Matera e la civiltà mediterranea*, Vol. 40. Torino : Bollati Boringhieri, pp.200
- LEVI, Carlo (1945) *Christ s'est arrêté à Eboli*, Traduit par J. Modigliani, Paris : Gallimard, coll. «Folio», pp.175

³ Traduction « voisinage »

- MAISETTI, Nicolas (2014) *Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, Paris : L'Harmattan.
- NOBILI, Valentina (2005) « The role of European capital of culture events within Genoa's and Liverpool's branding and positioning efforts », *Place Branding and Public Diplomacy* 1, n° 3, p. 316–328.
- PRATT, Andy (2010) « Creative cities: Tensions within and between social, cultural and economic development: A critical reading of the UK experience », *City, culture and society* 1, n° 1, p.13–20.
- VIVANT, Elsa (2008) « L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines : un modèle d'action transposable ? » *Espaces et sociétés*, n° 131 (8 février 2008), p.49-66
- ZUKIN, Sharon (2012) « Competitive Globalization and. Urban Change. The Allure of Cultural Strategies » dans XIANGMING, Chen, KANNA, Ahmed (sous la direction de), *Rethinking Global Cities: Insights from Secondary Urban Centers*, New York: Routledge, p. 17-34

Biens communs entre praxis et théorie : une approche par l'expérience des lieux occupés à Naples

Pascale FROMENT

Professeur de géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS
pascale.froment@univ-paris8.fr

Mots clés : biens communs, lieux occupés, patrimoine, légitimité, circulations,

Les métropoles du Sud de l'Europe sont devenues depuis dix ans une arène de fortes tensions entre intérêts divergents et un terrain d'expérimentations pour la requalification des territoires et la réappropriation de leurs ressources. Dans un foisonnement d'initiatives, la référence croissante aux biens communs peut être lue comme résultat d'une transformation des rapports de pouvoir faisant suite à la fin du compromis entre marché et Etat et comme horizon pour de nombreuses mobilisations, émanant « du bas » : elle questionne en ce sens les rencontres « situées » de légitimités plurielles. Faisant l'objet d'une abondante littérature scientifique et militante, entre approches théorique et empirique, les pratiques tissées autour des communs se sont renouvelées selon des logiques et dans des contextes très diversifiés.

Parmi ces expériences, le mouvement des « occupations » en Italie depuis 2011 a concerné des édifices appartenant au patrimoine urbain et laissés à l'abandon ; il a rassemblé des collectifs d'habitants, associations, chercheurs, citoyens ordinaires dans le but de soustraire ces lieux à la dégradation ou à la privatisation, pour les restituer aux habitants. Les processus engagés relèvent de formes de résistance aux opérations de spéculation que de nouvelles modalités de gestion et d'usages collectifs autant que de contestation de la légitimité des acteurs institutionnels pour répondre autrement à la crise de la citoyenneté sociale. Dans le contexte de l'Europe méridionale et de l'Italie, nous verrons en quoi le cas de Naples peut être considéré comme exemplaire.

Il s'agira d'analyser le processus conduisant de l'occupation de ces lieux occupés à leur reconnaissance en tant que *beni comuni* en interrogeant à partir du cas italien le rapport entre *praxis* et théorie gageant que celui-ci ne repose pas sur le primat de la première sur la seconde mais bien d'une forte intrication des deux. En quoi l'émergence de ces lieux témoigne-t-elle d'une reconfiguration des pouvoirs urbains selon un double mouvement de délégitimation/re-légitimation ? On s'intéressera à la façon dont les différents acteurs participent à la co-construction de nouvelles normes et légitimités entre conflits et compromis, en faisant l'hypothèse d'un nécessaire dépassement du local et d'une concordance des échelles spatiales et temporelles dans l'institutionnalisation de ces « lieux communs ».

La complexité qui caractérise ces pratiques invite - dans un champ plutôt investi par les économistes, sociologues, politistes ou juristes - à interroger la relation moins explorée entre spatialité et biens communs autant qu'à transgresser les frontières disciplinaires en raison de la variété des registres. Les éléments de réflexion présentés ici s'inscrivent dans le cadre de recherches de terrain débutées en 2013 et relevant d'une méthodologie de type qualitatif. Après une brève évocation du contexte théorique, nous aborderons la dimension locale du mouvement des lieux occupés à Naples avant d'envisager les circulations de normes et d'acteurs générant de nouvelles légitimités territoriales.

1- Biens communs, légitimité(s)

L'attention croissante portée à la notion de *commons* et de *biens communs* dans les champs politique et scientifique, s'inscrit dans une mutation plus globale du rapport entre marché et solidarité, avec pour corollaires une extension des valeurs du premier aux institutions et aux politiques sociales et un accroissement des inégalités exacerbé par la crise mondiale récente. La notion de « communs » peut être défini de façon assez consensuelle comme une pratique collective auto-organisée d'un groupe qui produit ou fait fonctionner une ressource, afin d'en partager équitablement l'usage entre ses membres ou pour le mettre à la disposition d'un collectif plus étendu, suivant des règles élaborées démocratiquement sur la base de l'autogouvernement. Toutefois, la multiplication des « communs » recouvre une vaste palette de pratiques qui a donné lieu à différentes classifications ordonnées en deux types de problématisation politique : « économique-pratique » d'une part et « politico-instituante » d'autre part (Sauvêtre, 2016). Le mouvement italien des *beni comuni* relève du second en ce qu'il est plus attentif à la mise en place d'un nouveau mode de politisation qu'au mode d'appropriation économique, même si cette dimension reste présente. En cela, la construction des communs en Italie, - mais aussi en Grèce ou en Espagne -, est largement le produit de mouvements sociaux, parmi lesquels l'occupation et la gestion des lieux patrimoniaux sont devenues un enjeu politique. Le processus a débuté en Italie par la vente des actifs, la privatisation des services locaux, l'aliénation des biens publics, notamment immobiliers et culturels, de l'État puis des collectivités locales, marginalisant une partie croissante de la population par un accès plus limité aux ressources urbaines. Le grand nombre des lieux en jachère, menacés de privatisation par la vente ou les concessions d'usage à des groupes privés, a fait émerger en diverses régions la volonté de repenser une ville « publique » au-delà du paradigme de l'urbanisme contractuel et contre la ville entrepreneuriale (Festa, 2016).

Les mobilisations interrogent la notion même de légitimité : celle des systèmes de normes imposés « d'en haut » et à une échelle globale et celle des acteurs politiques plus ou moins zélés qui les déclinent et les mettent en œuvre à une échelle locale donnant lieu à une marchandisation de la ville. Les « communs urbains » sont en cela le produit d'un mouvement global de réappropriation de ressources patrimoniales qui passe par des pratiques spatiales, politiques et juridiques inédites : stratégies locales d'adaptation, compromis, contournement ou confrontation.

De l'occupation des lieux à la création des *beni comuni*

L'expérience des « lieux occupés » à Naples concerne en priorité mais non exclusivement le vaste centre historique de Naples, labellisé en 1995 par l'Unesco. Les politiques de renouvellement urbain et de patrimonialisation initiées dans les années 1990 ont privilégié le centre antique, selon des logiques sélectives et *topdown*. Dans l'ombre des grands projets, de nombreux édifices, bénéficiant d'une « évidence patrimoniale » certaine mais plus modeste, sont demeurés vacants, sans assignation de fonction. C'est autour de ces lieux que se sont cristallisées les mobilisations selon des modalités diversifiées. Parmi les expériences, huit lieux, occupés entre décembre 2011 et mars 2015, se distinguent par la trajectoire qui a porté à leur reconnaissance officielle comme « biens communs » par la Municipalité de Naples en 2016.

Ces espaces, devenus de « véritables incubateurs d'activisme civique », condensent un double processus de mobilisation contre leur dégradation et leur mise en vente d'une part, de transformation pour une nouvelle génération de revendications sociales et politiques d'autre part (Micciarelli, 2014). Les lieux occupés témoignent d'une volonté de réhabilitation de leur

identité originelle et de réponse aux besoins des habitants par l'accueil de comités de quartier, réunions d'associations et de collectifs, réseaux d'assistance mutuelle (consultations médicales, crèches, cantines, etc.). Ils mêlent des opérateurs d'horizons très variés, rassemblés par une dynamique de coopération et d'autogouvernement fonctionnant, non sans tensions internes, sur un système d'assemblées hebdomadaires.

L'ex-Asilo Filangieri occupe une place particulière dans ces trajectoires. De lieu symbolique de la culture officielle en tant que siège du Forum Universale della Culture, il est devenu le lieu de contestation de la politique municipale des grands événements. Le vide institutionnel généré par les mésaventures politiques du Forum a été en quelque sorte comblé par l'installation de collectifs engagés dans les actions artistiques et culturelles: expositions, projections de films, ateliers de danse, etc. C'est à partir de ce lieu que naissent spontanément puis s'organisent d'autres occupations débouchant sur la production de nouvelles normes dans la sphère d'action sociale, mal régulée, instituant *in fine* ces lieux comme des biens communs (Froment, 2016).

Dépassement du local et échelles de légitimité(s)

Le caractère pionnier et innovant du parcours de Naples prend son sens dans la conjonction de divers facteurs qui associent étroitement biens communs, légitimités et échelles de pouvoirs. Cette expérience doit être replacée, tout en s'en démarquant, dans un double filon local et national de luttes sociales diffusées selon un mode réticulaire et rhizomique : c'est en effet l'occupation du Théâtre Valle à Rome en 2011 qui constitue la première pierre de cette «saison» des occupations sur le territoire italien, de Venise et Milan jusqu'à Palerme. Mais elle s'ancre parallèlement dans un double contexte politique: à l'échelle locale, l'élection en 2011 du juriste Luigi De Magistris à la tête de la municipalité et d'une équipe attentive à la gestion participative entre en écho avec les débats engagés à l'échelle nationale par les travaux de la Commission Rodotà en 2007 chargée de remanier les textes du Code civil consacrés aux biens publics. La création d'une nouvelle catégorie juridique - les biens communs – qui en émane a nourri une solide réflexion théorique à la charnière des sciences juridiques, sociales et économiques ainsi qu'une forte mobilisation sociale à l'occasion du référendum national de juin 2011 contre la privatisation de l'eau (Lucarelli, 2011).

Au-delà la pluralité des pratiques et des cheminements, ces expériences ont fonctionné en quelque sorte comme des «prototypes» pour d'autres mobilisations et réglementations comme à Bologne en 2014. Le règlement adopté à Naples constitué par les 23 articles de la « Déclaration d'usage civique des lieux porteurs d'innovation sociale » a été accueilli par de nombreux juristes comme une redécouverte et une mise en acte des principes mêmes de la Constitution italienne relatifs à la gestion des biens relevant du domaine public. Il matérialise aussi l'improbable opération qui consiste dans le fait de couler des pratiques sociales concrètes dans les « moules formels et abstraits du droit» (Napoli, 2014). Contre une conception des communs confinant les actions dans des limites locales, le cas napolitain éclaire la circulation multiscalair des expériences : à travers l'espace numérique des réseaux sociaux entre les différentes villes en Italie et, au-delà, à travers la mobilité des personnes illustrée notamment par la Constituante des Biens communs. En outre, on peut voir dans le passage d'une dynamique de conflit et de contestation de l'ordre institutionnel établi à celle de la négociation et du compromis l'invention de nouvelles formes de légitimité.

Bibliographie

- S. Bailey, M-E. Marcucci, 2013, « Legalizing the Occupation : The Teatro Valle as a Cultural Commons », *The South Atlantic Quarterly*, 112/2, 2013, p. 396-405
- D. Festa, « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés*, #16 | 2016
- P. Froment, « Lieux culturels et informalité politique à Naples : une approche par les pouvoirs multisitués », *L'Espace Politique*, 29 | 2016-2
- A. Lucarelli, 2011, *Beni comuni : dalla teoria all'azione politica*, Viareggio, Dissensi.
- U. Mattei, 2012, *Beni comuni, Un manifesto*, Roma, Ed. Laterza
- G. Micciarelli, 2014, « I beni comuni e la partecipazione democratica », *Jura gentium*, Vol. XI, n. 1
- E. Ostrom, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.
- S. Rodotà, 2016, «Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXIe siècle», *Tracés*, 2016, HS n°16, p.211- 232;
- P. Sauvêtre, « Quelle politique du commun ?», *SociologieS*, Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?
- S. Stavros, « Re-inventing Spaces of Commoning : Occupied Squares in Movement », *Quaderns-e*, 18(2), 2013, p. 48.

COMITE SCIENTIFIQUE

Nathalie Blanc (CNRS-LADYSS)

Aline Brochot (CNRS-LADYSS)

Eric Canobbio (U. Paris 8-LADYSS)

Andrée Kartchevsky (U. Reims-LADYSS)

Thomas Lamarche (U. Paris7-LADYSS)

Nicole Mathieu (CNRS-LADYSS)

Françoise Plet (U. Paris 8-LADYSS)

Michel Streith (CNRS-LAPSCO)

Bezunesh Tamru (U. Paris 8-LADYSS)

Alphonse Yapi Diahou (U. Paris 8-LADYSS)

COMITE D'ORGANISATION

Aline Brochot (CNRS-LADYSS)

Eric Canobbio (U. Paris 8-LADYSS)

Andrée Kartchevsky (U. Reims-LADYSS)

Nicole Mathieu (CNRS-LADYSS)

Françoise Plet (U. Paris 8-LADYSS)

Alphonse Yapi Diahou (U. Paris 8-LADYSS)

